



Histoire de Déols et de Châteauroux, par le Dr Fauconneau-Dufresne,...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France





Fauconneau-Dufresne, Victor-Albans (Dr). Histoire de Déols et de Châteauroux, par le Dr Fauconneau-Dufresne,.... 1873.

- 1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE LÉGENDAIRE DE DÉOLS. (1)

Déols, après la domination romaine, dut prendre une certaine importance, puisqu'il s'y trouvait un atelier monétaire. Ses premiers temps, toutefois, sont tout à fait inconnus et ne sont arrivés jusqu'à nous que sous forme légendaire. Il faut prendre les légendes pour ce qu'elles valent; mais elles éclairent l'histoire; sous ce rapport, nous ne croyons pas devoir négliger celle qui fut découverte, le 2 octobre 1610, sous un autel de l'église de Déols, avec d'autres papiers relatifs à la fondation de l'abbaye, que Charles de Laubépine, chancelier du roi, abbé commendataire, ainsi qu'il se qualifie, fit inventorier séance tenante. Onze ans plus tard, le prieur claustral en délivrait une copie notariée et dûment certifiée au prince de Condé, devenu duc de Châteauroux et prince de Déols. Cette pittoresque tradition, recueillie sur parchemin, est assez originale pour mériter d'être conservée.

⁽¹⁾ Autrement dit Bourg-Dieu ou le Bourg-Dieux, Bourc de Dious, Deurys, terre déoloise, loyse, louayse. En latin, Doli, Dolum, Burgidolum, Vicus Dolensis, Cænobium seu Monasterium Dolense, sive Burgium Dolense, Dolensis vicus, Biturigum in Biturigibus.

Légende de Denis Gaulois. — « L'an 218, Denis Gaulois possédoit le canton de la Gaule, en partie les terres de Dieux et celles de Déols; il avoit aussi le canton de Roux. Il étoit fils de Denis Gaulois et de Jeanne de Dieux.

- » En l'année 196, ils firent bâtir une chapelle, qu'ils dédièrent à Sainte-Marie de Déols; puis ils firent bâtir une autre chapelle, sur les bords de la rivière d'Indre, près leur luant ou châtel, où ils faisoient leur résidence avec Denis, leur fils. Ils la nommèrent Saint-Denis en Gaule; ils firent venir des moines pour dire des oraisons à la louange du Seigneur.
- » Après quelque temps, la mère de Denis Gaulois vint à mourir; elle fut enterrée dans la chapelle de Sainte-Marie de Déols. Son père l'ayant suivie de près fut enterré dans la même chapelle.
- » Denis Gaulois étant resté seul avec les amis de sa maison, continua de fairé valloir les mêmes cantons que ses père et mère lui avoient laissés.
- » Il fit vœu de jamais ne se marier. Il éleva dans son luant quantité d'animaux féroces qui sembloient à des licornes, mais sans cornes; dangereux envers les habitants de ces cantons, mais non envers lui, il les avoit élevés de jeunesse et leur faisoit faire le labour de ses terres; il les montoit comme des chevaux. Ces animaux multiplièrent un grand nombre d'animaux dont grande partie se retirèrent dans les forêts; et ces cantons sont plantés en bois jusqu'à la rivière d'Indre, qui sépare les cantons de Dieux, Déols, Roux et Saint-Denis, tous situés en la gauche du Berry.
- » Il étoit regardé par ses gens et habitants comme un grand homme, ainsi qu'il l'étoit véritablement de sagesse et de conduite. Il étoit d'une taille des plus avantageuses, ayant six pieds deux pouces de hauteur. De son côté, il aimoit beaucoup ses gens; il ne leur demandoit jamais rien, si non de lui aider à chasser dans ses forêts, six fois en l'an, ses bêtes féroces. Il cueilloit des grains en abondance et tiroit du jus de tous les fruits qu'il récoltoit. Ses habitants faisoient comme lui; il

alloit les voir souvent, surtout ceux du canton de Roux, qui est à six traits d'arc de son luant, situé sur une éminence d'un côté où la rivière d'Indre passe; de l'autre, une belle forêt, abondante en toutes choses. Il n'avoit pour toute compagnie avec lui, chaque fois, que quatre siens amis avec leurs arcs, pour faire la chasse.

- » Il avoit déjà cent dix années, lorsqu'une troupe de gens, à lui inconnus, vint dans ses cantons pour les détruire; mais il fut averti et rassembla ses habitants. Il rencontra ses ennemis près du canton de Déols, où il les occit tous et emporta avec lui leur butin qui étoit très-considérable.
- » C'étoit une troupe d'Anglois (1), gens pervertis, sans loi ni religion. Il distribua à tous ses habitants tout ce qu'il avoit gagné sur eux, avec bien d'autres monnoies qu'il avoit fait frapper à son nom.
- » Quelques jours après, les chaleurs devinrent si grandes que les animaux des bois venoient par bandes dans ses cantons, où ils causoient un grand dommage. Il fut obligé, par l'avis de ses amis, de faire faire un souterrain près son luant et la chapelle de Saint-Denis, du côté de la galerne, pour s'y loger l'été avec ses animaux et ses domestiques.
- » Il étoit beau de voir la conduite des susdits animaux; comme ils entroient et sortoient dudit caveau pour aller pâturer et faire ce qu'ils avoient besoin, et comment le bonhomme les rappeloit. L'on a vu, disoit-il, les bêtes se dévorer entre elles et manger les hommes, et moi je fais ce que je veux d'elles.
- » Il avoit cent onze ans. En ce temps-là, les terres de ses cantons vinrent stériles, bois sans pousser feuilles. Les habitants mouroient faute de vivres. Il leur donna grande partie des grains qu'il avoit cueillis, pour les faire subsister. Il étoit fort étonné; mais il le fut davantage, lorsque les animaux de

⁽¹⁾ Britanni de Biturica a Gothis expulsi sunt, multis apud dolensum vicum perempti. (Grég. Turon. Hist. lib. 2, cap. 18.)

ses forêts ne trouvant plus de quoi vivre, firent un tel ravage dans ses cantons, malgré le secours de ses habitants qu'il conduisoit pour les détruire, que, tout bien armés qu'ils étoient, ils manquoient à tout dévorer, hommes, femmes, bestiaux.....

- » Denis Gaulois croyoit pour lors que Dieu ne le connaissoit plus. Il dit à ses habitants: J'ai fait mon devoir comme j'ai cru devoir le faire et je vous ai dit de faire comme moi; les moines n'ont jamais manqué dans mes chapelles; s'il y a quelques uns d'entre eux qui n'aient pas fait leur devoir, qu'ils me le disent; mais comme aucun ne lui répondit, si non que de lui dire: Nous avons suivi ce que vous nous avez ordonné; pour lors ils ne savoit que penser; il poussoit de longs soupirs vers le ciel à chaque moment et demandoit à Dieu du secours.
- » Enfin, il vint à lui un homme qu'il ne connaissoit point, qui lui dit: Père, vous êtes en peine; les animaux vous font la guerre; c'est que Dieu veut vous donner un successeur; il est à Bourges; il a beaucoup de monde avec lui; c'est un grand chasseur; il se nomme Léocade; il faut le demander. Il résolut d'y aller lui-même avec deux de ses amis. Il monta sur un de ses animaux qu'il avoit apprivoisés, et laissa les autres à la garde de ses gens.
- » En entrant dans Bourges, beaucoup de peuple s'assembla pour le voir; on étoit surpris à la vue d'un vieillard de telle hauteur, monté sur un animal ennemi des hommes. On lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, où il vouloit aller: Je viens de la Gaule (1); je m'appelle Denis Gaulois; j'ai cent onze ans passés; je suis monté sur un animal que j'ai élevé avec quarante autres qui sont en mon luant; je cherche Léocade et ses gens, pour chasser dans mes cantons; je suis parent de votre patriarche Ursin. On le conduisit alors devant

⁽¹⁾ Dans cette légende, la Gaule était le territoire qui s'étendait autour de Déols, sur les deux rives de l'Indre.

le patriarche. Après avoir conversé ensemble, il le connut pour son parent et le logea avec ses amis.

- » Le patriarche fit venir Léocade, qui promit de suivre le père Gaulois; mais, après sa mort, il vouloit avoir ses biens; il lui dit: Je le veux, mais il faut vous faire baptizer. Il fit refus, disant: Je n'ai quitté mon pays pour cela. Cependant le patriarche et le bon vieillard le firent consentir, et en passèrent acte que Léocade apporta lui-même aux habitants de ces cantons, pour leur faire voir qu'il avoit reçu le sacrement de baptême avec son fils Ludre et sa famille, tous des mains du patriarche Ursin, en l'église de saint Etienne. Avant que de partir, Léocade fut nommé gouverneur de la Gaule, en présence du seigneur Gaulois, qui y consentit. Ils firent leurs adieux au patriarche, qui, en les quittant, leur dit: Dieu soit avec vous; ne vous quittez pas; ne vous lassez point de bâtir des temples; secourez les affligés. Ils partirent ensuite et prirent leur route vers le canton de Déols.
- » En approchant du canton de Déols, les autres animaux qui étoient restés au luant du seigneur Gaulois le sentirent arriver; ils furent au devant de lui; lui faisant caresses comme s'ils avoient su parler. Léocade et ses gens ne laissèrent pas d'avoir peur : mais le bonhomme leur ayant parlé, les sit tous connoître.
- » Léocade et sa femme étant donc arrivés au luant du seigneur Gaulois, demeurèrent quelque temps dans ce luant. Leurs gens étoient logés dans le canton de Dieux. Tous les jours Denis Gaulois menoit Léocade, Ludre et ses gens chasser les bêtes féroces et en tuèrent beaucoup. Avant que de partir, ils furent dans la chapelle entendre la prière que faisoient les moines; ensuite ils montèrent sur chacun de ces animaux, à la faveur des quels ils en tuèrent beaucoup d'autres, surtout dans le canton de Roux.
- » Il arriva un jour que Ludre se trouva malade; il pria Léocade de le changer de canton, parce que les chaleurs des bois le feroient mourir. Léocade n'ayant que ce fils, pria ins-

tamment le seigneur Gaulois de lui donner un autre canton: à quoi reprit le bonhomme: — Cherchez, vous êtes maître; si vous n'avez pas de trésor, prenez dans mon luant ce qu'il vous faut; mais ne vous écartez pas de moi bien loin.

- » Alors Léocade sit bâtir un châtel entre Dieux et Déols, sur une petite montagne, où il n'y avoit qu'une prairie à passer entre son châtel et celui du seigneur Gaulois.
- » Un jour Ludre dit à son père qu'il falloit se ressouvenir que le patriarche Ursin leur avoit dit de bâtir des temples; Léocade ne différa pas. Il fit bâtir une église qu'il dédia à saint Étienne et fit dire les prières par un des moines de la chapelle de Sainte-Marie, auquel il donna de grosses sommes; il donna, en outre, de l'argent à plusieurs habitants pour bâtir autour.
- » Après quoi, il pria le patriarche Ursin de venir prêcher dans son canton, ce qu'il fit, et plusieurs rentrèrent dans la loi de Dieu; il les baptiza. Il allait souvent avec Léocade voir le père Gaulois.
- » Avant que de retourner à Bourges, le patriarche Ursin recommanda au père Gaulois de penser souvent à la loi de Dieu; il lui répondit qu'il ne l'oublieroit jamais.
- » Le même jour, au soir, Denis Gaulois fut à l'oraison; étant à genoux, les bras croisés, il mourut après l'oraison. Le religieux voulut lui parler, mais il fut surpris de voir son seigneur mort. Il en avertit Léocade qui vint avec sa famille et ses gens; il le fit enterrer dans le même endroit. Il fut fort regretté de tous les habitants de ses cantons.
- » Léocade, Ludre et ses gens eurent bien de la peine à contenir les animaux du défunt: ils pleuroient leur maître et vouloient entrer dans la chapelle.
- » Léocade fut héritier de tous les biens de Denis Gaulois; mais il ne garda pas longtemps les animaux, qui moururent bientôt après leur maître.
- » Ensuite Léocade écrivit à Rome et marqua son aventure à quelques sénateurs romains; il leur disoit: Quoi que vous

m'ayez nommé gouverneur de la Gaule, il m'a fallu l'être aussi des habitants de Bourges et des cantons. Je fais actuel-lement ma demeure dans le canton de Déols; j'ai fait bâtir des temples; je me suis fait baptizer, ainsi que ma famille et mes gens; j'observe la loi de Dieu et je la fais observer à tous ceux de mes cantons; je suis nommé prince de Déols, gouverneur de la Gaule en Berry. »

Telle est la légende de Denis Gaulois, qui se trouve en tête de la pièce intitulée: Petite chronique et généalogie des seigneurs qui ont possédé les terres de Déols et Châteauroux, depuis l'an 218 jusqu'en 900, et depuis l'an 900 jusqu'à l'an 1620, et les dons qu'ils ont faits.

Passons à l'histoire de Léocade, ou du moins à ce que les traditions et les documents plus ou moins authentiques nous apprennent de lui.

CHAPITRE DEUXIÈME

LÉOCADE ET SA DESCENDANCE

L'histoire de Léocade et de sa descendance est entourée de beaucoup d'obscurités et mêlée à des récits légendaires. Après l'avoir exposée, nous la ferons suivre de quelques réflexions sur ces époques.

§ 1°r. — Léocade.

D'après Jean de La Gogue, prieur de Saint-Gildas, en son histoire manuscrite des princes de Déols, Léocade (Leocadius), noble sénateur romain, de la parenté de l'empereur Claude, descendu de la ligne de Troye, aurait été ordonné, environ l'an 42 de l'empire d'Auguste, gouverneur des parties de Bourgogne, Lyonnais et Berry. Ce seigneur, se plaisant davantage en cette dernière, y aurait fait bâtir un superbe palais, au lieu dit de Dieux ou Déols, proche la rivière d'Indre, en pays fertile et agréable, garni de toutes les choses nécessaires à la vie.

Si l'on ne peut pas dire avec La Thaumassière, que Léocade fut le fondateur de Déols, ce lieu aurait été au moins régénéré par lui. Il devint comme la capitale du Bas-Berry, le séjour du proconsul lui ayant donné un grand développement.

De son côté, Grégoire de Tours, qui se dit de lafamille de Léocade (¹), écrit, dans son histoire des
Francs, que ce personnage eut pour aïeul Vectius Epagathe, martyrisé à Lyon avec saint Pothin. D'après le
T. R. P. Ambroise de Bergerac, ce serait une erreur:
Léocade, au contraire, serait l'aïeul de Vectius Epagathe, dont le sacrifice s'accomplit en l'an 40 de notre
ère. Les actes de saint Ursin, rapportés et savamment discutés par M. l'abbé Faillon, tendraient à
prouver que Léocade, saint Ursin et saint Martial
auraient vécu au premier siècle, dans lequel les
chrétiens, sous l'empire de Claude, jouirent d'une
grande liberté.

Quelle était l'origine de Léocade? Il était d'origine patricienne, selon le P. de Bergerac. Son père était Lucius Capriolus, qui, en qualité de proconsul, le précéda dans le gouvernement des Aquitaines et de la Gaule lyonnaise. Bien qu'issu d'une famille gallo-romaine, on croit qu'il naquit à Rome, puisque, dès sa plus tendre enfance, il avait vécu dans la familiarité de Drusus, fils de Claude Tibère, dont il partageait les jeux et les leçons.

⁽¹⁾ Léocade aurait été le bisaïeul maternel de Grégoire de Tours. Florent, son père, d'une famille sénatoriale d'Auvergne, était fils de Georges et de Léocadie, petite-fille de Léocadius, sénateur de la cité de Bourges. (Vie de Grégoire de Tours, par Lévêque de la Ravallière; Mémoires de l'Académie des inscript, et belles lettres, tom. XXVI, 598.

Léocade, à peine âgé de 24 ans et ayant fait ses premières armes, se maria avec une fille du nom de Suzanne, très-heureusement douée, fille de Manilius Armillus, frère lui-même de Lucius Capriolus, père de Léocade. Manilius Armillus avait été longtemps lieutenant du proconsul des Gaules, dans la province de Berry. Cette charge était une des plus lucratives de l'empire romain, et l'on peut supposer que Manilius avait dû se créer une grande fortune, dont allait profiter Léocade en épousant sa cousine.

Investi d'un gouvernement où il possédait déjà de grandes richesses, Léocade, selon la tradition, avait trois magnifiques palais, l'un à Lyon, un autre à Limoges et un troisième à Bourges. En eut-il un quatrième à Déols, ou cette résidence ne fut-elle qu'une somptueuse villa, soit acquise par le don de Denis Gaulois, soit choisie en raison de l'agrément du site?

Ce fut à cette époque, selon l'opinion la plus accréditée, que saint Ursin fut envoyé dans les Gaules par saint Clément, ainsi que saint Pierre l'avait ordonné. Il se dirigea sur Avaricum, capitale des Bituriges, avec un disciple dit Just; mais celui-ci ne put y parvenir étant mort à trois lieues de là: saint Ursin le fit ensevelir dans le lieu où il succomba.

Lorsque saint Ursin fut arrivé dans cette ville, il chercha une maison pour se loger, et après peu de jours il commença à prêcher. Ses prédications le firent d'abord persécuter. Il fut obligé de se retirer pour un temps, et s'arrêta aux environs de Bourges dans un lieu appelé *Cochage*, aujourd'hui la *chapelle Saint*-

Ursin; mais une réaction en sa faveur n'ayant pas tardé à se produire, il rentra dans Bourges et l'on accourut à ses prédications.

Léocade gouvernait avec sagesse et tolérance. Il ne souffrait pas qu'on fût cruel envers les chrétiens qui se soumettaient à son autorité. Il leur concéda même de vastes communs qui se trouvaient sur le côté méridional de la ville. Ce fut dans ce lieu, préablement nettoyé et purifié, qui devint l'église Saint-Hippolyte et enfin l'oratoire, que fut déposé le sang du protomartyr Étienne, lequel avait été rapporté d'Orient.

L'assemblée des fidèles continuait à s'augmenter. L'enceinte ne suffisait plus pour entendre les prédications et recevoir le sacrement du baptême. Comme on supposait que Léocade avait de bons sentiments pour la religion nouvelle, on eut la pensée de demander au gouverneur le palais lui-même pour édifier un temple où serait reçue la multitude.

Saint Ursin dut se rendre, avec quelques notables, à Lyon, qui était la résidence habituelle de Léocade. Les habitants se cotisèrent pour se procurer un vase d'argent et nombre de pièces d'or.

Aussitôt arrivé, saint Ursin demanda et obtint une audience: « Qui êtes-vous, d'où venez-vous? lui dit Léocade. — Je suis, répondit le saint évêque, le disciple du très-puissant Seigneur Jésus-Christ. Je suis chrétien et l'on me nomme Ursin. » Ursin exposa à Léocade le saint mystère de la foi, et comment il était envoyé à Bourges pour y prêcher la parole de Dieu. Il ajouta qu'il avait recueilli le précieux sang de saint

Étienne, premier martyr, et qu'un grand nombre d'habitants s'étaient déjà convertis à la foi de Jésus-Christ.

« Quelle est la faveur que vous sollicitez, reprit Léo-cade? — Si vous daignez vous repdre à nos désirs, vous ferez don du palais que vous possédez à Bourges pour le transformer en une basilique chrétienne et y déposer les reliques du très-saint martyr Étienne. »

Le prince, ému de la simplicité de l'homme de Dieu, reçut sa demande et répondit sans aucune hésitation: « Si la maison que je possède était digne d'un tel usage, je ne refuserais pas de la donner. Plût a Dieu que mon palais devînt un lieu de prières! »

A ces mots, saint Ursin et ceux qui l'accompagnaient se jetèrent aux pieds de Léocade, protestant que la maison était assez belle pour devenir une église, et ils lui offrirent 300 écus d'or sur un plat d'argent. Léocade accepta seulement trois des pièces, en signe d'amitié, et rendit le surplus, sans doute pour se conformer, dit M. Raynal, à cette fiction du droit romain qui dissimulait la donation sous la forme d'une vente.

Le saint évêque adressa ensuite au proconsul une fervente exhortation pour qu'il embrassât la foi chrétienne et reçût le baptême.

« Retournez maintenant à Bourges, dit Léocade à saint Ursin, disposez de mon palais comme vous l'entendrez. Pour moi, lorsque l'occasion s'en présentera, j'irai vous y voir et je profiterai de vos pieux entretiens. »

Plein de reconnaissance pour Léocade, saint Ursin

retourna à Bourges, où il fut accueilli avec un religieux enthousiasme par les chrétiens impatients de connaître le résultat de ses démarches. Leur joie fut grande en apprenant le bienveillant accueil fait au saint évêque.

Aux calendes d'octobre suivantes, saint Ursin procédait à la purification du nouveau sanctuaire et le consacrait à Dieu sous l'invocation de saint Étienne. Un autre oratoire fut placé sous le vocable de Sainte-Marie. La tradition en fait le berceau de l'antique abbaye de Notre-Dame-de-Sales. Le premier local fut converti en baptistère.

L'immense et magnifique cathédrale, que l'on admire aujourd'hui, a été fondée sur l'emplacement consacré d'abord à l'église Saint-Étienne.

Peu après, Léocade arrivait à Bourges. Saint Ursin courut à sa rencontre. Dans une série d'entretiens, il l'instruisit des augustes mystères de la religion et lui montra le chemin de la foi. L'illustre sénateur quitta l'idolâtrie et reçut le sacrement du baptême, avec son fils Lusor ou Ludre, par les mains de saint Ursin, dans le temple qui avait été établi dans son palais.

D'autres historiens nous apprennent que Léocade avait encore un fils, du nom de Caremusel (Caremusellus), qui, aussi bien que sa mère Suzanne et sa sœur Valérie, demeurèrent encore attachés à l'idolâtrie. Ces deux illustres dames reçurent plus tard le baptême, à Limoges, des mains de saint Martial. D'après des traditions du Limousin, Valérie aurait

acheté, au prix de son sang, la conversion de son amant, le duc de Trêves (Julius Silanus).

La plupart des habitants imitèrent l'exemple du pieux proconsul, et embrassèrent publiquement le christianisme.

Léocade amena saint Ursin avec lui pour prêcher l'évangile aux habitants de Déols, qu'il convertit à la foi catholique, comme il avait fait de ceux de Bourges. De là s'établit un foyer fécond d'où la religion chrétienne rayonna dans tout le Bas-Berry. La conversion de Léocade avait eu le plus grand retentissement.

Ce prince édifia en son palais une église consacrée à saint Étienne et à saint Saturnin, et une autre à la gloire de la mère de Jésus. Il fit don, en faveur du nouveau culte de plusieurs domaines et lui abandonna les demeures qu'il possédait dans tout le pays des Bituriges, lesquelles devinrent, par les soins du zélé patriarche, autant d'églises en l'honneur de saint Étienne. Les chrétiens, dans toute l'étendue de son gouvernement, goûtèrent une paix profonde, et la prédication de l'évangile y jouit d'une grande liberté. — Léocade fit de grandes aumônes aux pauvres. Il secourait les malades et les engageait à mourir dans la grâce de Dieu.

Malgré toutes ses bonnes intentions, il y avait dans ses cantons plusieurs idolâtres qu'il ne put d'abord convertir; mais, dit la tradition, Dieu les sit bientôt changer.

Se voyant dans un âge avancé, il dit à Ludre, son

fils: Il faut que je pense à la mort; il faut m'y préparer. Je vais faire faire un tombeau pour me mettre, après que Dieu aura disposé de moi. — Ludre lui répondit: La loi vous le commande ainsi qu'à moi.

Léocade fit venir d'Italie, un tombeau de marbre blanc, ex marmore pario mirabiliter exculptum, selon l'expression de Grégoire de Tours, sur lequel il fit graver sa figure, celle de son fils Ludre et autres de ses amis, montés sur des animaux comme ceux dont ils se servaient du temps du seigneur Gaulois, faisant chasse contre d'autres animaux. Ce tombeau fut placé derrière l'autel Saint-Étienne, du côté droit.

Saint Ursin voyant qu'il ne pourrait suffire pour distribuer le sacrement et la parole de Dieu, pria Léocade de convoquer les grands de la cité de Bourges, afin de lui désigner un coopérateur. On jeta les yeux sur Ludre en raison de sa pureté et innocence, et il fut élu évêque. Saint Ursin le consacra, l'oignit des saintes huiles, et lui fit prendre des vêtements blancs qu'il dût garder pendant huit jours. Mais il fut pris de maladie. Voyant sa fin approcher, il fit appeler saint Ursin et demanda à être enseveli dans le sépulcre préparé pour son père. Léocade y consentit, et Ludre mourut dans la grâce de Dieu, après avoir fait de grands prodiges.

Léocade disait: « Mon fils tient la place que je comptais occuper; peut-être qu'il le mérite mieux que moi. Quel plaisir ne dois-je pas en ressentir! J'ai connu quelque chose de grand en lui. Lorsque Cordian, notre allié, était à la chasse avec nous, Ludre se

trouvant au milieu de plusieurs bêtes féroces, de son regard, les fit retirer. Je dis en moi-même alors, mon fils vous êtes grand!»

N'ayant plus qu'une fille, il lui avait dit: «Ma fille, mes jours s'avancent; ils sont bien comptés; il faut bientôt paraître devant l'Être-Suprême; je veux vous marier à Cordian. — Elle lui répondit: «Vous êtes mon père.» — Le mariage eut lieu l'an 260. Tous les habitants s'en réjouirent, parce que, sans ce mariage, les Romains, après la mort de Léocade, seraient venus s'emparer de leurs cantons.

Léocade ne tarda pas à mourir. Son corps fut déposé dans un autre tombeau placé dans la chapelle opposée. Il fut suivi de tous les habitants du canton qui pleuraient leur bon seigneur.

Le jour de son trépas, disent les chroniques religieuses, de grands prodiges se passèrent, comme à celui de son fils. Des phénomènes descendirent sur son châtel. Il n'y eut pas de nuit. Il y avait un pauvre, qui n'avait jamais vu la lumière, étant né aveugle; il priait Dieu et Léocade. Près de lui se trouvaient plusieurs libertins sans religion, sans foi, sans mœurs, qui lui dirent: « Tu pries Léocade, dis-lui donc qu'il te fasse voir. » Cela fut bientôt exécuté; l'aveugle vit la lumière. Mais ces malheureux furent punis sur le champ; les uns devinrent aveugles, d'autres eurent le col tourné; ils hurlaient comme des chiens. Ils demandèrent pardon à Léocade et suivirent son corps jusqu'à la chapelle. Les moines de Sainte-Marie, Saint-Denis et Saint-Étienne, entendant leurs

cris, vinrent pour les voir; ils leur firent promettre de changer de vie. Ils le promirent, excepté l'un d'entre eux qui, ne voulant pas se rendre, mourut sur le champ comme un enragé; le diable l'emporta. Les autres furent soulagés, mais ils ne vécurent pas longtemps; ils étaient au nombre de trente et moururent dans la grâce de Dieu.

Ludre et Léocade furent mis l'un et l'autre au nombre des saints, l'église voulant, d'ailleurs, reconnaître leur zèle pour le nouveau culte (1).

Saint Ursin mourut lui-même plus que centenaire, après avoir gouverné, pendant 27 ans, l'église qu'il avait fondée.

D'après le P. Ambroise de Bergerac, Léocade

(4) L'ancien chapitre de la métropole de Bourges reconnaissait Léocade pour son premier fondateur, parce qu'après avoir donné son propre palais, il voulut encore pourvoir aux frais du culte. Pour perpétuer le souvenir de ses libéralités, le grand sceau du chapitre représenta saint Léocade assis et nimbé, tenant une fleur dans la main. Au seizième siècle, vers l'an 1575, le chapitre voulut refaire le sceau et ordonna d'y graver Léocade, ainsi qu'il était anciennement. La gravure fut faite par Jacques Augier, orfèvre, qui reçut 15 livres 7 sols. — Il existe, sous le portique de la métropole de Bourges, un magnifique bas-relief, richement sculpté, où est représenté le baptême de Léocade et de son fils Lusor, par saint Ursin.

Dans un volume du Bréviaire gallican, édité sous Mgr. Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, en 1734, les offices de saint Léocade et de saint Ludre sont fixés au rit semi-double, sous la rubrique du 10 novembre, et, dans un autre volume de 1636, on fait seulement mémoire de Léocade et de saint Ludre le 3 novembre.

L'archidiocèse de Bourges, revenu à la liturgie romaine, fixe, dans le nouveau propre du diocèse, approuvé par Rome, la fête de saint Ludre au 10 novembre et celle de Léocade au 14me jour du même mois.

serait mort sur un champ de bataille, en Germanie, sans qu'il puisse dire la date de l'expédition et de la mort. Sa dépouille mortelle aurait été transportée à Déols.

Le tombeau de Léocade fut beaucoup plus simple que celui de son fils Ludre. Ce n'était qu'un sarcophage en pierre.

§ II. — Descendance de Léocade.

D'après ces légendes ou ces traditions, Cordian aurait succédé à Léocade.

L'an 270, il fit faire des murs pour enfermer son canton de Déols; il bâtit une ville et fit passer la rivière de l'Indre près de ses murs, de crainte que les Romains ne lui vinssent faire quelque dispute, ce qu'ils firent. Ils lui écrivirent en ces termes: « Nous avons appris la mort de Léocade; vous avez épousé sa fille et vous avez ses biens; on vous fera la guerre. »

Il leur fit réponse: «Je vous ai déjà fait savoir que j'ai changé de loi; je veux la suivre; venez; je vous attends. » — Il n'y manquèrent pas.

L'an suivant, Posthumius était gouverneur des Gaules. Il envoya contre Cordian une grosse bataille, commandée par un allié de l'empereur Aurelian Probus; mais Cordian était sur ses gardes, et, sachant son arrivée, il la laissa avancer. Avec les habitants de ses cantons, du premier choc, il la défit en partie. Le commandant fut tué l'un des premiers; le reste prit la fuite et s'en retourna.

Ensuite, Cordian sit chanter des hymnes à la

louange du Très-Haut, puis écrivit à Rome, aux sénateurs: « On a voulu me faire la guerre, mais Dieu m'a défendu. Votre armée est défaite et son commandant est mort; je l'ai fait enterrer au pied de mon châtel; j'ai fait mettre sous sa tête plusieurs monnaies que ses gens avaient sur eux; elles portaient le nom et le portrait de plusieurs empereurs. J'ai fait enterrer ses gens sur les bords du fossé de ma ville. » — Cordian, par la suite, augmenta sa ville de plus en plus.

Son fils, parvenu à l'âge de 30 ans, se maria à une fille du canton de Dieux, d'illustre famille, d'où sortit un fils qui fut nommé Salomon; il en eut plusieurs autres enfants qui ne vécurent pas longtemps. Cordian et sa femme moururent vers l'an 340; ils furent enterrés dans la chapelle de Sainte-Marie.

Le fils de Cordian se nommait Lambert. Il vécut longtemps. Il fit bâtir sur l'Indre un moulin qu'il nomma l'Arrogat. Il mourut en 395; sa femme le suivit de près; ils furent enterrés dans la même chapelle.

Salomon se maria à la fille du brave seigneur Elibaudin Galas, surnommé le roi. Ils eurent deux fils et deux filles; l'une de ces filles mourut fort jeune et l'autre fut mariée au seigneur du Verger; aussi il y avait le château de son nom dans un bois à peu de distance de Déols; elle mourut sans enfants.

Ses deux fils, l'un nommé Raoul et l'autre Lambert, second du nom, se marièrent à deux filles d'un noble

citoyen de Bourges. Raoul se tua étant tombé de cheval à une chasse avec son frère. La mère de Raoul mourut au même instant qu'elle apprit sa mort, et Salomon suivit de près; il mourut l'an 446 (1).

De Lambert est issu *Laune* I°, qui fut élevé dans les cantons de Roux; Lambert et sa femme allaient le voir souvent. Il y demeura jusqu'à l'âge de 10 ans; ensuite il le firent venir auprès d'eux, et, à l'âge de 17 ans, il fut marié à une fille de Bretagne, issue d'un seigneur nommé *Aubesse*.

Laune I^{er} eut trois fils. Deux moururent en combattant. Il ne resta que l'aîné qui se nommait Aubesse. L'an 520, Aubesse se maria à la veuve de son second frère.

L'an 546, la femme d'Aubesse accoucha d'un fils qui fut nommé *Elibaudin*, qui, l'an 568, succèda à Aubesse.

Il fit construire un pont pour aller au canton de Roux. Il mourut l'an 639, et laissa pour successeurs deux fils: l'un nommé Aubesse, deuxième du nom, et l'autre Denis, qui possédèrent les terres de Déols et les autres cantons pendant longtemps. Ils se marièrent; l'un n'avait qu'un fils et l'autre aucun; ils moururent l'an 728.

⁽¹⁾ D'après le P. de La Gogue, lorsque Charlemagne voulut aller en Espagne, il manda les seigneurs de son royaume. Parmi ceux-ci était Lambert, prince de Déols, lequel lui amena 2,000 hommes à cheval. — Dans la chronique du même auteur, on trouve que, sous le roi Louis, fils de Charlemagne, le prince de Déols, Lambert, avec les seigneurs du temps, joua un rôle important dans les guerres intestines qui eurent lieu.

Denis, fils d'Aubesse, lui succéda et mourut l'an 780. Raoul, son petit-fils, n'avait que 30 ans, quand il mourut l'an 850. Il laissa pour successeur Lambert, troisième du nom, son fils unique, qui posséda tous ses biens jusqu'à l'an 875.

Laune II lui succéda.

§ III. - Réflexions sur ces époques.

Tels sont, dit M. Raynal, les récits accueillis et répétés par la foi naïve de nos pères, et où il se mêle beaucoup d'erreurs à quelques faits historiques.

Ces récits, dont nous avons conservé les termes, laissent planer des doutes sur la vie de Léocade. Était-il Romain ou Gaulois? Gouvernait-il pour les empereurs ou pour son propre compte? A-t-il fondé Déols? Y a-t-il été appelé par Denis Gaulois ou n'y a-t-il été attiré que par l'agrément du site? Bien plus, les historiens et le clergé ne sont pas d'accord sur le siècle où il vivait.

M. Grillon des Chapelles pense que Léocade était Gaulois. Au III° siècle, écrit-il, les barbares attaquaient les Gaules et l'anarchie régnait dans Rome. Depuis l'édit de Caracalla, qui avait accordé à tous les hommes libres le titre de citoyen romain, les sénateurs de la Gaule avaient dû reprendre leur indépendence. A cette époque, chaque état était organisé à l'instar de

Rome. Les Bituriges avaient leur Sénat et Léocade pouvait en être le chef ou le prince. On lui donne la qualité de noble sénateur, de prince sénateur des Gaules. Après la conquête de ce pays, les chefs gaulois qui s'étaient soumis étaient acceptés comme importants.

Déols existait avant l'arrivée de Léocade; mais, comme nous l'avons dit, ce n'était qu'une faible et pauvre agglomération. Léocade aurait seulement régénéré le pays en renversant les idoles, et y aurait fait bâtir le palais qui fut longtemps le siége de la principauté.

Quant à l'origine de la possession, on ne peut guère attacher d'importance à la légende de Denis Gaulois. Suivant Jean de La Gogue, le pays de Déols était agréable et fertile, très-propre au plaisir de la chasse et garni de toutes les choses nécessaires à la vie de l'homme. La principauté était sans doute trèsconsidérable et l'on ne saurait, pour ce temps-là, en assigner les limites; elle s'appelait terre déoloise et son chef-lieu principal était Déols. En considération de Léocade, plusieurs seigneurs l'habitèrent et bâtirent leurs maisons en lieux voisins de son palais.

Il serait difficile de douter que Léocade ait eu le gouvernement de la Gaule lyonnaise et aquitanique et qu'il ait accordé la maison qu'il avait à Bourges au saint apôtre du Berry pour y construire un temple en l'honneur du premier martyr saint Étienne.

On a remarqué dans les légendes et traditions, les

dates les plus contradictoires. C'est ainsi qu'il est dit que Léocade fut ordonné gouverneur des parties de Bourgogne, Lyonnais et Berry, vers l'an 42, sous l'empire d'Auguste, tandis que cet empereur était mort l'an 14; — que Cordian épousa, en 260, la fille de Léocade, ce qui donnerait à celui-ci une existence de plus de 200 ans; etc.

L'apostolat de saint Ursin porte lui-même également des dates diverses. Les uns le placent au premier siècle, tandis que d'autres le ramènent au troisième. Cette dernière opinion est celle de La Thaumassière, et elle est adoptée par M. Raynal.

Le clergé du diocèse de Bourges presque en entier a pris aujourd'hui parti contre l'opinion de ces deux historiens. Voici, à ce sujet, des renseignements puisés dans la discussion à laquelle s'est livré Just Veillat, dans sa légende de saint Ursin, patron du Berry.

Jusqu'à la fin du XVI° siècle, on admettait généralement, avec les antiques légendes de nos diocèses, que la foi avait été introduite dans les Gaules par une mission d'évêques directement ordonnés à Rome par saint Pierre ou tout au moins par saint Clément, un de ses disciples et successeurs immédiats, qui occupa le siége apostolique, selon ceux-ci en l'an 67 après saint Lin, selon ceux-là en l'an 91 après saint Anaclet.

Lefèvre, précepteur de Louis XIII, nia le premier, malgré la version d'Hilduin et le bréviaire de Paris, que le patron de cette ville fût le juge de l'aréopage d'Athènes, converti par saint Paul, et que sa mission,

comme celle des autres évêques, pût remonter au prince des apôtres. Il fut suivi par plusieurs historiens ou hagiographes, dont toute l'argumentation repose sur le fameux passage de Grégoire de Tours, qui place ces missions sous l'empire de Decius seulement, c'est-à-dire vers l'an 250.

Ce sentiment, qui menaçait les plus anciennes et les plus chères croyances des principales églises de France, devait être vivement combattu, et donna lieu, en effet, dans le cours des XVII° et XVIII° siècles, à de longues et savantes controverses entre les Grégoriens et les Aréopagitiques.

Il ne nous appartient pas de décider ni même de discuter cette question. Nous laisserons à d'autres le soin de rechercher si M. l'abbé Faillon a produit des raisons suffisantes en faveur de l'opinion des Aréopagitiques, dans son ouvrage intitulé: Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine, et s'il en a été de même de la discussion qui a eu lieu de la part de M. Arbelot, chanoine honoraire de Limoges, et de M. l'abbé de Lutho, vicaire général de Bourges.

Nous avons d'autant moins de parti à prendre, que nous avons déclaré que l'histoire de Léocade était entourée d'obscurités.

D'après ce qui a été dit sur les descendants de Léocade, on a pu juger que la confusion est encore plus grande en ce qui les concerne.

Que s'est-il passé au juste du premier ou du troisième siècle, jusqu'au dixième, où la lumière commence à se faire sur l'histoire de Déols? On l'ignore presque absolument, ainsi qu'on va en voir les causes dans le chapitre suivant.

CHAPITRE TROISIÈME.

SIÈCLES DE BARBARIE.

On a vu, dans les Considérations préliminaires, que César, après avoir soumis les Gaules, s'était efforcé de les civiliser, et qu'il en fut de même d'Auguste, son successeur. Mais, lorsque le pouvoir romain s'affaissa, lorsque surtout Constantin, au IVe siècle, eut transporté à Byzance le siége de l'empire, la Gaule devint la proie des barbares. Julien, qui y fut envoyé comme gouverneur, repoussales Germains; plus tard Aétius, dans une grande bataille, tailla en pièces les Francs; mais les uns et les autres ne tardèrent pas à reparaître. La monarchie des Wisigoths s'était fondée dans la Gaule méridionale. Enfin, au VI° siècle, les Romains achevèrent de perdre la Gaule par les victoires de Clovis et le royaume de France se fonda. Mais ce royaume fut déchiré par les enfants de ce souverain. L'ambitieuse et cruelle Frédégonde, femme de Chilpéric 1er, mit la France en combustion en ne cessant d'exciter des guerres entre les princes français.

Au milieu du VIIe siècle, la maison de Clovis

tomba dans une faiblesse déplorable. De fréquentes minorités avaient donné l'occasion de jeter les princes dans une mollesse dont ils ne sortaient point étant majeurs. De là, cette longue suite de rois fainéants qui laissaient le pouvoir aux mains des maires du palais.

Enfin parut Charlemagne, qui rétablit un pouvoir protecteur devant lequel tout fléchit. Non-seulement il posséda la France entière, presque toute la Germanie, la moitié de l'Italie, une partie de l'Espagne, mais il devint encore l'arbitre de tout l'occident. Pendant la période carlovingienne et avant, l'Aquitaine éprouva diverses vicissitudes : tantôt royaume, tantôt province ou duché, le Bas-Berry en fit presque toujours partie.

Pendant ces six siècles d'envahissements et de troubles, les peuplades barbares se signalèrent par une antipathie profonde pour les cités gallo-romaines, dont les mœurs, relativement raffinées, faisaient contraste avec leur rudesse. Elles pillaient ces villes, leur imposaient des tributs, en se gardant d'y séjourner. Elles s'établissaient, avec leurs troupeaux et leurs esclaves, dans des lieux à leur convenance.

La province du Berry sut particulièrement au pouvoir des Wisigoths, dont la domination était moins âpre et moins oppressive, moins intelligente aussi que celle des Francs. Les Wisigoths se façonnèrent mieux aux mœurs, aux lois et aux arts des Galloromains.

Ce fut surtout sous le fer impitoyable des sauvages

compagnons de Clovis et de ses successeurs que tout fut saccagé et détruit.

Au milieu de ces bouleversements et des incendies, tous les documents de l'histoire furent anéantis. Les traditions elles-mêmes se perdirent. C'est ainsi que, depuis Léocade jusqu'au X° siècle, le cours de notre histoire locale est suspendu et que nous n'avons pu en recueillir que quelques apparences fugitives et dénuées de sûreté chronologique.

CHAPITRE QUATRIÈME.

MAISON DE DÉOLS.

Ce n'est qu'au commencement du X° siècle qu'apparaît un peu de lumière. On reconnaît alors la maison de Déols : obscure d'abord, elle s'affirme bientôt dans la personne, dans la grande figure d'Ebbes le Noble. Nous conformant à La Thaumassière et à M. Grillon des Chapelles, nous ferons commencer la maison de Déols à Laune, bien qu'on ignore absolument quand il prit et quitta la terre déoloise.

§ I. — Laune.

 $(\ldots - \ldots)$

Les historiens disent seulement que Laune occupa la principauté de Déols vers l'an 900; qu'il eut pour frère Géronce, 52° archevêque de Bourges; que sa femme, dont la famille est inconnue, se nommait Arsendis, et qu'il fut le père d'Ebbes et de Laune, 53° archevêque.

§ II. - Ebbes dit le Noble.

(....-935.)

ROIS CONTEMPORAINS.

On ignore en quelle année Ebbes succéda à son père. Il fut témoin de la chute de Charles le Gros, qui réunit un instant, dans ses faibles mains, tout l'empire de Charlemagne, définitivement démembré en 888. Charles le Simple, frère de Louis III et de Carloman, enfant supplanté par Charles le Gros, ne reçut pas encore la couronne. Elle fut alors décernée à Eudes, et ce ne fut que dix ans après, en 898, que le dernier fils de Louis le Bègue, monta sur un trône chancelant. — Pendant la vie d'Ebbes, Guillaume le Pieux, Guillaume le Jeune et Raymond III, de Toulouse, étaient ducs d'Aquitaine.

Ebbes, dit le P. de La Gogue, pour ne pas s'engager dans les troubles et les factions qui déchiraient la France pendant la minorité de Charles le Simple, entreprit le voyage de Jérusalem. Il visita les lieux saints avec Guillaume, comte d'Auvergne et duc de Guyenne, et avec Giraud, père de saint Giraud, d'Aurillac.

Animé de l'esprit du temps, Guillaume avait érigé, en 910, au retour de son voyage en Palestine, l'abbaye de Cluny. Ce fut dans les mêmes sentiments que son émule, Ebbes, qui l'avait accompagné, jeta, en 917, les fondements du monastère de Déols, auquel il voulut remettre le salut de son âme. Cette fondation eut lieu de concert avec sa femme Hildegarde.

Vers cette même année, Ebbes recevait Daocius, abbé de Saint-Gildas de Ruis, en Bretagne, lequel, avec ses religieux et de précieuses reliques, fuyait les dévastations des Normands.

Ebbes était d'autant plus porté vers les idées religieuses que les archevêques de Bourges, Géronce et Laune, étaient, ainsi qu'on l'a vu, ses oncle et frère.

Après la mort de Guillaume le Jeune, en 927, Ebbes, devenu le vassal direct du roi Raoul, alla aussitôt le trouver et obtint de lui la confirmation de la charte primitive. Or, Raoul avait été couronné en haine de la dynastie franque, et, plus tard, les descendants d'Ebbes se trouvèrent parmi les vassaux les plus dévoués des ducs d'Aquitaine.

Vers cette époque, des bandes normandes ravagèrent la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine. Les seigneurs, pour se préserver de leurs attaques, s'étaient fortifiés pour défendre leurs territoires, et ces mesures, qui assuraient quelque protection au pays, avaient favorisé l'établissement du régime féodal.

En 935, une autre invasion vint menacer le Berry. C'était les Madgyars, peuplades d'origine finnoise, qui avaient récemment occupé la Hongrie. Elles arrivaient par cette voie antique et toujours suivie, qui passait à Estrées. Les religieux de ce monastère se

hâtèrent de prendre la fuite, en emportant leurs précieuses reliques qu'ils allèrent déposer au château de Loches.

Les habitants du Berry et de la Touraine s'armèrent à la hâte et placèrent à leur tête le seigneur de Déols. Le prince Ebbes, rassembla ses vassaux et se mit en état de repousser ces barbares. Une grande quantité de gens d'armes, à pied et à cheval, arbalétriers et archers, étaient avec lui. Il marcha au devant des envahisseurs et les ayant atteints sur les confins de ses terres, il remporta une victoire signalée près de Châtillon-sur-Indre. S'étant mis ensuite à les poursuivre, il les atteignit de nouveau vers Loches, puis auprès d'Orléans. Là, il leur livra une grande bataille où beaucoup d'entre eux périrent. Après qu'ils eurent repassé la Loire, il envoya des agents pour apprendre au roi de France le résultat de ses attaques et lui offrir son aide pour achever leur destruction. Mais, après avoir fait des merveilles de courage, il avait reçu, au sein de la victoire, un coup de lance qui devint mortel. On le transporta à Orléans où il mourut.

A son lit de mort, il recommanda à son fils Raoul, qui devait lui succéder, les abbayes de Déols et de Saint-Gildas, en l'engageant à achever ce dernier monastère. Il parla, rapporte-t-on, en ces termes à son fils Raoul:

« Je t'adjure et te prie, avec la plus grande instance, d'achever le monastère que j'ai commencé de bâtir en l'honneur du sauveur du monde et de saint Gildas, avec les officines nécessaires aux pères; d'y placer convenablement les reliquaires apportés de Bretagne; d'installer avec honneur le saint abbé Daocius et ses compagnons; et de leur donner, sur tes biens et revenus, autant qu'il leur faudra pour servir Dieu en paix, sans murmures et sans plaintes. »

Il dit ensuite à saint Géronce, son oncle, et à l'archidiacre Laune, son frère: « Toi, seigneur archevêque, mon père selon l'esprit, et toi, mon frère selon la chair, vous savez que j'ai confié à la garde du Saint-Siége apostolique le monastère fondé par moi dans le château de Déols, de telle sorte que l'église romaine seule a sur lui la plénitude de juridiction. Mais le monastère que j'ai commencé en faveur de saint Gildas, je le livre à votre propre autorité et à celle de vos successeurs, afin que vous et eux l'enrichissiez de larges priviléges, que vous le défendiez avec le bouclier de la justice, et que vous l'entouriez, comme votre propre demeure, de vos faveurs, conseils et bienfaits. » (¹).

Ebbes fut enseveli dans l'église de Saint-Aignan à Orléans. — Après ses obsèques, son fils, le très-illustre prince Raoul, retourna dans ses terres avec ses barons et s'occupa de mettre à exécution les dernières volontés de son père.

Sous le prince Ebbes, la seigneurie déoloise était

⁽¹⁾ D'après M. de Montalembert (Hist. des moines d'Occident); ces religieux ne suivaient pas la règle de saint Benoit, mais celle de saint Colomban; plus tard il fut décrété, dans les conciles-réunis avec l'approbation du Pape, que les couvents seraient mis sous la règle de saint Benoit.

devenue très-considérable. Elle s'étendait depuis la rivière du Cher jusqu'à la Gartempe et l'Anglin. L'auteur de la Translation de saint Gildas appelle Ebbes, prince très-noble et très-glorieux: gloriosus princeps, nobilis Ebbo, maximam partem pagi bituricensis sub ditione sua tenebat, siquidem a Caro fluvio, usque ad Vertempam et Engliam potentissime principabatur. Il avait sous lui un grand nombre de vassaux qui lui faisaient foi et hommage de fiefs de trèsgrande valeur.

CHAPITRE CINQUIÈME.

FONDATION DE L'ABBAYE DE DÉOLS.

On a vu, dans le chapitre précédent, qu'Ebbes le Noble, à son retour de Jérusalem, avait jeté, dans l'enceinte de son propre palais, les fondements du monastère de Déols et que cet acte avait eu lieu en 917. On vient d'y voir aussi ses recommandations à son oncle et à son frère.

Ce fut le 21 septembre de cette année 917, en l'an vingt-deuxième du règne de Charles le Simple, qu'eut lieu la cérémonie de la fondation. Ebbes avait convoqué à Bourges une nombreuse assemblée de seigneurs et de prélats. Le vieux Guillaume, duc de Guyenne, s'y rendit avec son cortége de feudataires, et les évêques de Limoges et de Clermont (Turpion et Arnold), et un autre évêque (Hildebert) dont le siége est inconnu, vinrent assister l'archevêque et donner plus d'éclat à cet acte mémorable.

En l'absence de son chancelier, Guillaume ordonna que la Charte serait inscrite en latin par le diacre Gerlamon. Tout se passa en public, avec les formes et la solennité de langage usitées alors. Voici la teneur de l'acte qui fut dressé dans cette assemblée:

« Tous ceux qui réfléchissent savent que Dieu, en dispensant » les richesses, veut qu'elles méritent à ceux qui les possèdent » passagèrement, s'ils en usent bien, d'éternelles récompenses; » ce qu'exprime cette parole divine : Les richesses de l'homme » sont le rachat de son àme. Moi donc, Ebbes, touché de la volonté de Dieu et voulant pourvoir à mon salut, quand j'en ai la puissance, j'ai tenu pour agréable et même pour nécessaire, de consacrer au bien de mon âme une partie des choses » qui m'ont été conférées temporellement, afin qu'au jour suprême du jugement, je ne sois pas accusé d'avoir tout dépensé pour les soins du corps, et que plutôt, lorsque la mort m'aura tout enlevé, j'aie à me réjouir de m'être réservé quelque chose et de m'être fait des amis parmi les pauvres » de Dieu... Je veux donc que des hommes, assemblés sous la profession monastique, soient entretenus à mes frais, dans » l'espérance que, si je ne puis moi-même mépriser les choses » temporelles, cependant, par les mérites de ces contempteurs » du monde, que je regarde comme des justes, la récompense » des justes me sera aussi accordée.

- » C'est pourquoi je fais savoir à tous ceux qui vivent dans
 » l'unité de la foi et qui attendent la miséricorde du Christ, et
 » à ceux qui leur succèderont, jusqu'à la consommation des
 » siècles, que, par amour pour Dieu et pour Jésus-Christ, notre
 » Sauveur, je donne les choses qui m'appartiennent, dans le
 » territoire du Berry, à la bienheureuse Marie et aux saints
 » apôtres, Pierre et Paul, c'est à savoir..., etc.
- » Quiconque, libre, serf ou affranchi, voudra donner son » bien aux moines, pourra le faire sans empêchement.
- » Qu'à partir de ce jour, dit-il ensuite, les moines ne soient » soumis ni à nous ni aux nôtres, ni à la majesté royale, ni » au joug d'une puissance mondaine! qu'aucun prince sécu-» lier, aucun comte, aucun évêque, pas même le pontife

» romain, j'en appelle à témoin Dieu et tous les saints et
» le jour terrible du jugement, ne puisse détourner, dimi» nuer, échanger, donner en bénéfice les choses des serviteurs
» de Dieu, ni constituer sur eux contre leur volonté l'auto» rité de quelque prélat! qu'ils soient exempts de tout tribut,
» de tout impôt! Et pour que de tels abus soient plus étroite» ment interdits, je vous conjure, ô saints apôtres, Pierre et
» Paul, et toi, ô pontife des pontifes, de séparer de la commu» nion de la sainte Église, de priver de la vie éternelle les
» spoliateurs des biens que je vous donne d'un cœur joyeux
» et content! Soyez les tuteurs de ce lieu et des serviteurs de
» Dieu qui l'habite!

- » Que tous ceux qui porteront quelque atteinte à leurs » droits encourent aussitôt la colère de Dieu tout puissant! » que Dieu les enlève de la terre des vivants, efface leur nom » du livre de la vic et leur inflige le sort de Dathan et d'A-» biron, que la terre a engloutis, que l'enfer a reçus; ou » du traître Judas condamné à d'éternels supplices; qu'ils » soient traités comme Héliodore et Antiochus!... comme » les autres sacriléges qui ont osé porter la main sur le trésor » de la maison du Seigneur! Que le portier de la monarchie » des églises, assisté par saint Paul, leur ferme à jamais l'en-» trée du Paradis!...
- » Et selon la loi du monde, qu'ils soient contraints par la
 » puissance judiciaire à payer mille livres d'or à ceux qu'ils
 » auront injustement attaqués, et que leurs criminelles ten» tatives demeurent sans effet. »

« Telles étaient les imprécations, dit M. Raynal, qui accompagaient alors ces actes en faveur des monastères ou des églises; et à la liberté exagérée qu'on s'efforçait de leur assurer, au respect qu'on voulait concilier à leurs possessions et à leurs droits, à toutes les garanties dont on cherchait à entourer les donations,

par la publicité, par la présence de témoins considérables et nombreux, par une sorte de luxe dans les anathèmes prononcés contre ceux qui abuseraient de la force et dépouilleraient les établissements religieux, on comprend à quelles atteintes ces établissements devaient être exposés. »

Suivait la longue énumération des dons qui formèrent la dot de la nouvelle abbaye. Ce sont les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Martin, à Déols, la chapelle de Sainte-Marie, quinze maisons, la chapelle et les moulins de Saint-Denis, les deux moulins de la Rochette, la chapelle et le moulin de Saint-Germain, à Déols, un grand nombre de terres, la chapelle bâtie par les moines bretons lorsqu'ils l'auront délaissée.... On ne peut énumérer ici tous les biens compris dans la donation d'Ebbes. Il suffit d'indiquer qu'ils étaient situés dans les vigueries de Brives, de Veuil, de Bouges et dans une autre nommée Andriacensis; cette dernière était au bord de l'Indre; elle comprenait un lieu nommé Valentiacum, qui est Valençay-le-Bas, près Châteauroux.

Tous ces dons, Ebbes, de l'aveu d'Hildegarde, sa femme, les fait d'abord pour l'amour de Dieu, puis pour le salut de l'âme de Guillaume son seigneur, de son père et de sa mère, de sa femme et de lui-même, de leurs frères et sœurs, de leurs neveux, de leurs parents des deux sexes, des fidèles attachés à leur service, pour la durée de la religion catholique, pour les orthodoxes présents, passés et futurs. Il les fait, afin qu'un monastère régulier, sous la règle de saint

Benoît, soit élevé à Déols, et à la condition qu'il sera dirigé par l'abbé Bernon, aussi longtemps qu'il vivra. Les moines auront, après sa mort, le droit de lui choisir un successeur.

Le duc Guillaume et sa femme Ingelberge voulurent donner à la nouvelle abbaye une preuve de leur sympathie, en lui concédant ce qu'ils possédaient dans une villa surnommée le Mesnil (in villa Masnilio).

La piété des fidèles accrut de siècle en siècle les richesses de l'abbaye, dont ancune loi ne gênait l'accumulation.

On voit tout l'avenir de cette abbaye de Déols dans l'acte qui l'institue. Son indépendance de l'autorité civile devait faire naître de longues querelles avec les seigneurs dont les ancêtres avaient été ses fondateurs; de même son indépendance de l'autorité épiscopale, malgré l'approbation de l'archevêque Géronce, devait donner lieu à une lutte incessante contre les prétentions de l'archevêché. Bien qu'elle ne relevât pas du Saint-Siége, l'abbaye devait s'y soumettre, car le besoin de l'appui de Rome, contre les envahissements plus ou moins redoutables des voisins, était nécessaire et compensait les exigences peut-être quelquefois abusives d'un supérieur éloigné.

Ebbes, par un autre acte passé en son château de Déols, l'an cinq du roi Raoul, ce qui revient à l'année 927 de l'ère chrétienne, ajouta encore à ses premiers bienfaits en faveur de l'abbaye. Après avoir bâti l'église, l'abbaye et le monastère, il en mit lui-même Bernon et ses religieux en possession et il leur donna

les plus grosses métairies de la Champagne du Bas-Berry, *Bracioulx*, *Villemartin*, *Chamois*, *le Vergier* et plusieurs autres, jusqu'au nombre de quinze.

Raoul I^{er}, fils d'Ebbes le Noble, pour ne point incommoder les religieux dans leurs pieux exercices, et ayant probablement aussi besoin d'une demeure plus vaste et plus à l'abri des attaques de ses voisins et des barbares, jeta, sur la rive opposée de l'Indre, les fondements d'un autre château. Il le plaça sur un monticule à un kilomètre de Déols. Ce château s'appelle encore de son nom (Château-Raoul, d'où Châteauroux).

Il donna, à son tour, le château de Déols à Dieu, aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, et aux moines, en perpétuelle possession.

Déols cessa dès lors d'être le séjour des seigneurs de ce nom.

CHAPITRE SIXIÈME.

SÉRIE DES ABBÉS DE DÉOLS.

Nous l'avons déjà dit: les relations, les querelles qui ont eu lieu entre l'abbaye de Déols et les seigneurs de Châteauroux nous font une obligation de présenter une esquisse des actes accomplis par la série des abbés qui ont gouverné cette célèbre abbaye. Depuis Bernon qui fut institué le premier en 917, jusqu'à De Piau, mort en 1623, c'est-à-dire pendant 706 ans. on compte environ trente-sept abbés. Nous disons environ, parce qu'il y a des doutes sur un certain nombre d'entre eux.

§ Ier — Bernon, premier abbé de Déols.

(917-926).

PAPE CONTEMPORAIN

Jean X..... 916-928.

ROI DE FRANCE. SEIGNEUR DE DÉOLS.

Charles III le Simple... 898-923 Ebbes le Noble..... 900-935

A l'époque où le prince Ebbes voulut fonder l'abbaye de Déols, il existait un abbé célèbre par sa piété et son talent à diriger les monastères: c'était Bernon. Il avait fondé et doté de son bien l'abbaye de Gigny, au diocèse de Lyon. Il avait réformé l'abbaye de La Baume, près Lons-le-Saulnier. Quelques années après, il avait été désigné, à Bourges même, par Guillaume le Pieux, pour être le premier abbé de Cluny. Il gouvernait l'abbaye de Massay, et son influence était si étendue qu'on a pu le surnommer le père des monastères d'Aquitaine. Bernon était de ces fortes natures, faites, dans le conflit des passions, pour la lutte et pour la victoire. Il fut aussi le patron de tous les cénobites de son temps.

D'une des plus nobles familles du comté de Bourgogne, élevé à la cour de Pépin et de Charlemagne, il prit du monde un dégoût que, dans ces temps barbares, devaient aisément éprouver les âmes généreuses. Déterminé à le fuir, il se choisit une retraite dans le monastère de Gigny.

Dans l'œuvre de Cluny, Bernon eut pour auxiliaire le moine Hugues, qu'il emprunta au monastère de Saint-Martin d'Autun, renommé pour la régularité de ses observances. Hugues, ayant déjà concouru à la réforme de La Baume, on peut croire qu'il fut également le coopérateur de Bernon dans la fondation de l'abbaye de Déols.

Bien que, d'après la règle primitive, un abbé ne pût avoir sous sa direction qu'une seule communauté, les exceptions à cette loi dataient presque de l'origine des institutions monastiques, et n'ont pas cessé d'être nombreuses quoique rarement justifiées. D'après la règle de saint Benoît, chaque monastère ne devait se composer que de douze moines. Il est probable que, comme à Cluny, la communauté de Déols ne dépassa pas d'abord ce nombre.

La chronique de l'abbaye apprend qu'elle fut consacrée en 920.

A l'époque de sa mort, Bernon venait de disposer de sept monastères qui le reconnaissaient pour chef. Gigny, La Baume, Éthic et La Celle étaient attribués à l'abbé Gui ou Vidou, et Cluny, Massay et Déols à un autre de ses disciples qui ne lui était pas moins cher.

Ce partage entre ses disciples eut lieu par son testament qui date de 926. Se sentant près de sa fin, il fit venir à Cluny les évêques du voisinage, et, en présence des moines réunis, il se déclara humblement indigne des honneurs et du pouvoir dont on lui avait imposé le fardeau. Il insista auprès de ceux qui l'écoutaient sur l'importance de ne point laisser vacants et exposés à l'usurpation des seigneurs, les pieux établissements que la mort allait ravir à sa sollicitude, et, proposant de ne pas attendre que son influence et ses bonnes intentions fussent, avec ses dépouilles, enfouies dans la tombe, il fit approuver le choix qu'il avait fait de Gui et d'Eudes, et le partage qu'il leur attribuait de son autorité expirante.

Il mourut le 13 janvier 927. — Il a été compté parmi les saints de l'ordre de Saint-Benoît.

§ II. — Eudes ou saint Odon.

(926-942)

PAPES CONTEMPORAINS.

Jean X	928-929	Jean XILéon VIIÉtienne VIII	936-939
•	ROIS DE	FRANCE.	
Charles III le Simple en prison depuis 923.	898-929	Raoul, élu Louis d'Outre-mer	923-936 936-954
	SEIGNEURS	DE DÉOLS.	
Ebbes le Noble	900-935	Raoul Ier	936-954

Eudes, écolâtre de Cluny, eut, par la désignation de Bernon et après sa mort, le gouvernement des abbayes de Cluny, de Massay et de Déols. Élevé à la cour du roi d'Aquitaine, dont son père était le favori, Eudes, musicien, poète, orateur, avait, à 19 ans, obtenu un des canonicats du chapitre de Tours. A l'âge de 30 ans, il résignait ses bénéfices pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoît, où il fut disciple fervent et plus tard réformateur.

Il fut abbé de Déols sous le prince Ebbes et sous son fils le prince Raoul.

Ce fut dans les premiers temps de la direction d'Eudes que le Berry fut menacé par les bandes madgyares et que le valeureux Ebbes trouva la mort, après les avoir repoussées.

Comme Bernon, il ne paraît pas avoir beaucoup résidé à Déols. Abbés l'un et l'autre de plusieurs monastères, ils avaient, dans chaque maison, sous leur haute direction, un vicaire qui remplissait les fonctions abbatiales. Il semble que, depuis 936, il ne quitta guère l'Italie, ou du moins qu'il y fit plusieurs voyages.

L'abbé Eudes demanda à Louis d'Outre-mer une confirmation semblable à celle qu'Ebbes avait obtenue du roi Raoul. « Le diplôme, sans date, qui nous a été conservé, a cela de remarquable, dit M. Raynal, qu'on y décide, en faveur des moines, d'après la loi romaine, expressément citée, une difficulté relative à Vouillon, qu'un certain Gérard avait d'abord attribué au monastère de Déols et qu'il avait donné ensuite à une autre église. C'est que le clergé avait conservé l'usage du droit romain, qui, modifié et transformé suivant ses besoins, forma la base du droit canonique. »

L'année de sa mort, en 942, Eudes voulut revoir Tours, où il avait passé sa jeunesse. Il y arriva le jour de la Saint-Martin et fut l'objet d'une véritable ovation populaire. Mais le jour de l'octave de la fête, il s'élevait, disent les chroniques, de la gloire passagère de ce monde à celle dont il jouira toujours.

Du temps d'Eudes, les moines oubliaient déjà les règles de leur institut et ne se conformaient pas à la sévérité du costume qui leur était prescrit. Eudes luimême raconte, dans un de ses ouvrages, que le moine Gauzlin, étant mort, fut couché dans son cercueil avec un capuchon bleu. Alors, un moine de Solignac, dans le Limousin, eut une vision: Gauzlin lui apparut se prosternant, son capuchon bleu sur la tête, devant un

"我们"的"是"。

abbé vénérable par ses cheveux blancs. C'était saint Benoît lui-même, le père des monastères d'Occident. Il ne voulut pas reconnaître Gauzlin pour un de ses enfants, et il fallut que celui-ci allât demander, en tremblant, un autre capuchon, avant de reparaître devant saint Benoît.

§ III. — Frobert (Frobertus)

(942 - 951)

PAPES CONTEMPORAINS.

Étienne VIII	939-942	Agapet II	946-955
Martin III			
•			
BOI CONTEMPORAT	N.	SEIGNEUR DE DÉOL	Q
Louis d'Outre-mer	936-954	Raoul Jer le Large	935-952

Ce ne fut que pendant la direction de l'abbé Frobert que Raoul I^{er} se transporta définitivement au château Raoul. Ce prince fit rétablir et augmenta les bâtiments de l'abbaye, qui avaient été endommagés par de nouvelles invasions.

A cette époque, la vie et l'habit monastiques étaient tellement vénérés que des prélats se faisaient aggréger aux communautés régulières et en portaient le vêtement pour se sanctifier.

Les abbés de Déols, après le départ du prince Raoul, commencèrent à se décorer aussi du titre de princes, quoiqu'ils semblent n'y avoir eu aucun droit.

§ IV. — Raynard.

(931-968)

PAPES CONTEMPORAINS.

Agapet II Jean XII Léon VIII	956-963	Benoît V	
ROIS DE FRANCE.	. 1	SEIGNEURS DE CHATEAI	UROUX.
Louis d'Outre-mer	936-954	Raoul Ier	935-952
Lothaire	954-986	Raoul II	952-1012

La vie de cet abbé n'a laissé aucun souvenir. Il ne pouvait manquer de vivre en bonne intelligence, conséquemment sans bruit, avec les seigneurs de Châteauroux, si ardents bienfaiteurs de l'abbaye.

§ V. — Ranulph (Ranulphus).

(968-970)

PAPE CONTEMPORAIN.

Jean XIII	• • • •	965-972
ROI DE FRANCE.		SEIGNEUR DE CHATEAUROUX.
Lothaire 954-9	86 l	Raoul II 952-1012

La direction de cet abbé, qui n'a duré que deux ans, n'a laissé non plus aucun souvenir.

§ VI. — Dacbert.

(970-978)

PAPES CONTEMPORAINS.

Jean XIIIBenoît VI	965-972 972-974	Donus IIBenoît VII	974 975-982
ROI DE FRANCE.	1	SEIGNEUR DE CHATEAU	ROUX.
Lothaire	954-986	Raoul II	952-1012

On regarde assez communément ce Dacbert comme

étant le même que l'archevêque de Bourges de ce nom. Cette opinion, toutefois, est combattue par M. Raynal qui, pour ne pas l'admettre, s'appuie particulièrement sur ce que les abbés de Déols de cette époque étaient tous Aquitains, au lieu que l'archevêque *Dagbert* ou Dacbert se montra dévoué à la cause des Capétiens. — Il est difficile aussi de mettre d'accord les dates que l'on donne aux dignités archiépiscopale et abbatiale de Dacbert, qui, d'après les annales de Déols, aurait occupé de 970 à 978, tandis que l'archevêque Dacbert, suivant La Thaumassière, a tenu le siège de 1004 à 1016. — Si l'archevêque et l'abbé sont un même personnage, Dacbert est sans contredit un des pères les plus illustres de la communauté de Déols. Il joue, en 990, un grand rôle au concile de Soissons, et use noblement de son influence auprès de la dynastie nouvelle.

§ VII. — Roch (de Roccho). (970-990)

PAPES CONTEMPORAINS.

Benoît VII		Jean XVI	985-996			
ROIS DE FRANCE.						
Lothaire	954-986	Hugues Capet	987-996			
Louis V						
SEIGNEUR DE CHATEAUROUX.						

Raoul II...... 952-1012

qu'il dirigeait l'abbaye pendant la révolution qui

Rien à noter non plus sur cet abbé. On remarque

consomma l'établissement de la monarchie féodale. Le pouvoir du roi ne fut pas peut-être plus étendu, mais il fut moins contesté. Les seigneurs eurent un chef auquel on avait recours contre leurs usurpations et leurs violences. Le clergé séculier et le clergé régulier cherchèrent et trouvèrent un appui, suivant les circonstances, tantôt auprès du trône, tantôt auprès du Saint-Siége.

§ VIII. — Hugues (Hugo).

(990-997)

PAPES CONTEMPORAINS.

Jean XVI	985-996 Grégo	ire V	996-999
Hugues Capet	ROIS DE FRANCE 987-996 Robert		996-1010
BA	RON DE CHATEAUR	oux.	ì
Raoul I	I	952-1012	

En 991 et 992, sous Raoul II, Hugues fit reconstruire de fond en comble le monastère de Déols, dont la fondation ne remontait qu'à 74 ans. Les nouvelles constructions furent plus vastes et mieux entendues. L'abbaye avait eu à souffrir des guerres qui ne cessaient d'infester le pays.

Pendant l'administration de l'abbé Hugues, des événements considérables se passèrent. Une peste effroyable désolait le centre de la France. La frayeur faisait accourir aux églises et augmentait l'influence de leurs ministres. Les seigneurs, pour détourner la colère céleste, jurèrent la trève ou la paix de Dieu.

Elle consistait principalement à déposer les armes depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, et depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte; et, dans chaque semaine du reste de l'année, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. En outre, certains lieux et certaines personnes devaient toujours, dans les guerres, rester à l'abri de leurs maux.

Cette trève ou paix se jurait avec une solennité qui en assurait, autant que possible, l'observation. Lorsqu'un conseil provincial l'avait adoptée, un diacre en donnait communication au peuple. Après avoir lu l'évangile, il montait en chaire et prononçait contre les infracteurs la malédiction suivante: « Nous ex-» communions tous les chevaliers de cet évêché qui » ne voudraient pas s'engager à la paix et à la justice, » comme leurs évêques l'exigent d'eux. Qu'ils soient » maudits eux et ceux qui les aident à faire le mal; » que leurs armes soient maudites, ainsi que leurs » chevaux; qu'ils soient relégués avec Caïn le fratri-» cide, avec le traître Judas, avec Dathan et Abiron!... Et de même que ces flambeaux s'éteignent à vos » yeux, que leur joie s'éteigne à l'aspect des saints » cierges!... etc. »

Les évêques voulaient profiter des bonnes dispositions de Hugues Capet pour se faire réintégrer dans leurs droits. Ce qui se passa au conseil de Saint-Denis et à l'occasion de ce concile, montre à quels excès se portaient laïques et religieux. Il s'agissait d'ôter à des usurpateurs séculiers et écclésiastiques des dîmes dont ils s'étaient emparés. La proposition qui en fut

faite au concile offusqua si fort les moines qu'ils se soulevèrent avec leurs serfs et mirent les évêques dans la nécessité de s'évader. L'archevêque de Sens, en fuyant comme les autres, reçut un coup de cognée entre les épaules et eut peine à échapper à la mort.

§ IX. — Eumène. (Eumenius). Richard. — Herbert (1). — Bernard. — Ingelbald ou Ingelbode.

(997-1051).

PAPES CONTEMPORAINS.

Grégoire V	Grégoire VI
· Rois n	E FRANCE.
Robert 996-1031	Henri Ier 1031-1060
. BARONS DE	CHATEAUROUX.
Raoul II	Raoul III 1037-1055

Dans ce nombre d'abbés, deux restent inconnus. Eumène, le premier, est annoté de cette manière par la chronique de Déols: 1013. Eumène, d'heureuse mémoire. Cette année est probablement celle de sa mort. Sous cet abbé, il faut noter la lutte des moines avec les évêques. Plus tard, les papes, mécontents des

⁽⁴⁾ La Gallia Christiana inscrit, après l'abbé Eumène, un Herbertus, un Bernardus, dont la chronique de Déols ne sait pas mention.

évêques, qui ne les reconnaissaient pas, prirent le parti des moines.

Parmi les abbés qui ne sont pas nommés dans la chronique doivent être nécessairement placés: Richard, qui accompagna Eudes l'Ancien dans son pèlerinage à Jérusalem, et Herbert, qui assista au concile de Bourges en 1031, concile où il fut décidé que les moines pouvaient quitter un monastère relâché pour passer à un plus régulier.

Le règne de Raoul II, dit le Chauve, baron de Châteauroux, vit se succéder au moins six abbés.

A cette époque, il n'y avait d'écoles que dans les monastères, et l'on doit à ceux-ci la conservation du dernier foyer des lumières. L'abbaye de Déols avait sans doute comme les autres son écolâtre et ses élèves; mais jamais l'éclat de son enseignement et ses travaux ne paraissent avoir ajouté à celui tout matériel qu'elle devait à ses richesses.

La terreur de la fin du monde tendait, à cette époque, à enrichir les couvents, dont les biens, d'ailleurs, ne pouvaient manquer de prendre un accroissement énorme et rapide, puisque les moines, qui héritaient toujours, n'avaient pas d'autres héritiers que leur communauté. L'élan de piété qui se manifestait fit surgir de tous côtés de nouvelles églises et de nouveaux monastères. On suppose que ce fut à cette époque qu'on commença la magnifique basilique bysantine, dont il ne reste debout que ce qu'il faut, dit M. Grillon des Chapelles, pour attester le vandalisme moderne.

La nouvelle église qui avait été déjà dédiée le fut de nouveau le 24 janvier 1021; peut-être ne fut-elle complètement achevée que vers le commencement du XII° siècle, lorsque le pape Pascal II en vint faire la solennelle consécration. Ne fallait-il pas un siècle au moins pour achever ces œuvres gigantesques? On avait déployé tant de magnificence dans cette construction que les chroniques du temps n'hésitent pas à appeler l'abbaye de Déols la plus belle perle de la couronne du Berry.

Nous ne devons pas ici passer sous silence l'ordre de Vallombreuse, fondé en 1039, parce qu'il introduit dans la vie monastique une révolution à laquelle tous les disciples de saint Benoît et notamment les religieux de Déols participèrent. Saint Jean Gualbert fit recevoir dans son monastère, outre les moines, des laïques qui menaient la même vie, mais qui n'en portaient pas l'habit, et qui furent l'origine de la distinction entre les frères lais ou convers, presque tous illettrés et chargés exclusivement des travaux pénibles, et les moines de chœur, qui étaient clercs ou propres à le devenir.

§ X. — Raymond. — Pierre. (4) (1054-1072)

PAPES CONTEMPORAINS.

Léon IX	1048-1054	Nicolas II	1058-1061
Victor II	1055-1057	Alexandre II	1061-1073
Étienne 1X	1057-1058		

⁽¹⁾ Après Raymond, la Gallia christiana inscrit un abbé du nom de Petrus, d'après la chronique de Maillezais.

ROIS DE FRANCE.

Henri Ie1	- 1031-1060	1	Philippe Ier	1060-1108
	BARONS DE	сп	ATEAUROUX.	
		4	Raoul V	1058-1096
Raoul IV	1055-1058			

Les dons arrivaient toujours à l'abbaye de Déols. En 1054, elle recevait le prieuré de Magnac. En 1057, Gersende, princesse de Déols, tante de Raoul l'Enfant, donnait aux religieux la moitié de ce qu'elle avait en dîmes, serfs, offrandes et autres appartenances de l'église de Brion, qui lui avaient été donnés en mariage. Ces prieurés et ces églises qui devenaient la propriété des monastères, et qui, par là, étaient plus ou moins soustraits à l'autorité diocésaine, ne pouvaient manquer d'être une cause permanente de contestations entre le clergé séculier et le clergé régulier, et d'aider à l'anarchie qui avait tant de raison d'être.

Il y eut, en 1063, jugement du concile de Rome en faveur de l'abbé de Déols contre l'évêque de Nantes; mais la nature du litige n'est pas connue.

Cette même année, Pierre Damien, cardinal d'Ostie, fut envoyé en France par Alexandre II, pour fixer la juridiction de plusieurs évêques. Il eut la plus grande influence sur toutes les affaires de l'église. Il avait été entraîné, par une vocation irrésistible, dans la carrière qu'il devait illustrer par ses vertus et ses éminentes qualités. Ses écrits sont le témoignage des désordres qu'il combattit avec zèle, mais qu'il ne pouvait faire

entièrement disparaître. Peut-être aussi nuisit-il à la réforme par la rigueur de ses réprimandes et de ses pratiques. Entre autres dévotions, celle des flagellants lui paraissait des plus méritoires et il disait: S'il est permis de se donner cinquante coups de discipline, pourquoi ne s'en donnerait pas cent? Ce qui, fait émettre cette réflexion à un auteur ecclésiastique: A ce compte, la perfection serait de se corriger jusqu'à en mourir.

§ XI. - Guormond ou Wormond.

(1078-1083)

PAPES CONTEMPORAINS.

Alexandre 11	1061-1073	ļ	Grégoire VII	1073-1085
ROI DE FRANCE.			BARON DE CHATEAU	ROUX.
Philippe Ier	1060-1108		Raoul V	1058-1096

L'église, à l'époque de cet abbé, était arrivée au plus haut degré de sa puissance. La papauté se crut au moment de réaliser cette hiérarchie suprême dont elle voulait être le sommet. Grégoire VII voyait tout et veillait à tout. En 1078, il avait nommé abbé de Déols, Wormond, archevêque de Vienne. Mais Raoul-Thibaut, seigneur de Châteauroux, et les seigneurs du voisinage (Eudes, d'Issoudun; Ebbes, de Charenton et de La Châtre; Humbaut, de Vierzon et de Mehun; Everard, d'Argenton; Boson, de Cluis; Girard, de Linières; Adelard, de Châteaumeillant, et d'autres encore) voulurent intervenir en faveur de l'élu Gautier et chassèrent Wormond de l'abbaye.

Il faut entendre comment le grand pape traite ces révoltés:

» Grégoire, évêque et serviteur des serviteurs de Dieu, à
» Raoul, Eudes, Ebbes, Humbaut, Everard, Boson, Giraud,
» Adelard et autres princes du pays de Berry, salut et béné» diction apostolique, s'ils obéissent (si obedierint).
» Nous sommes étonné de la témérité et de l'insolente
» présomption avec lesquelles yous avez osé yous conduire

» présomption avec lesquelles vous avez osé vous conduire » contre tout droit, contre l'excommunication apostolique, au » sujet de l'abbaye de Déols, que jusque-là vous aviez eue sous » votre tutelle, en rejetant, au grand péril de vos âmes et de » vos corps, celui que, d'après la volonté de Dieu, nous avons » consacré abbé. Nous avons déposé sans retour l'usurpateur » Gautier; nous avons interdit à lui et à ses fauteurs les » choses de l'Église, sous peine d'excommunication; nous » avons concédé ou plutôt rendu l'abbaye à Wormond, notre » frère, archevêque de Vienne; nous vous avertissons donc et » vous ordonnons, par l'autorité apostolique, de repousser loin » de vous l'usurpateur, et d'obéir, d'une âme sincère et d'un » cœur pur, à Wormond, votre abbé canonique; que si vous » êtes rebelles à Dieu et à saint Pierre, le premier dimanche » de la Pentecôte, l'excommunication sera prononcée contre » vous et contre les moines de Déols, à Valence, en présence » de notre légat Hugues, évêque de Dic. Si, au contraire, vous » prêtez aide et assistance à votre père spirituel, notre frère » Wormond, vous obtiendrez la grâce de Dieu et de saint » Pierre.

» Toi, surtout, Raoul, à qui en tout ceci Dieu a donné plus » de puissance qu'à tous les autres, nous te prions et t'enjoi-» gnons de le rétablir sans dol, sans arrière-pensée, dans son » abbaye, et oubliant toute colère et toute haine, de t'attacher » à lui comme un fils dévoué, et ainsi tu recevras de celui à » qui été donnée la puissance de lier et de délier, la rémission » de tes péchés. » Donné à Rome, le XIII des calendes d'avril, deuxième indic-» tion. »

En même temps, Grégoire écrivait aux moines de Déols, pour leur enjoindre d'obéir à Wormond et de se trouver à Valence le premier dimanche après la Pentecôte pour donner satisfaction à Hugues de Die, en menaçant, s'ils y manquaient, de confirmer l'excommunication prononcée contre eux.

L'envoi fréquent des légats fut un des moyens qu'employait Rome pour étendre au loin son empire. Telle était l'autorité de ces agens dévoués au Saint-Siége qu'elle éclipsait celle des métropolitains eux-mêmes.

Un autre abbé du nom de Gansène est indiqué; mais on ne sait rien sur son compte, pas même la date du commencement et de la fin de son pouvoir. On voit quelque part Gantère-Aldebert, archevêque de Bourges. Les noms de cette époque sont écrits si diversement qu'il est possible que Gansène et Gantère soient le même prénom, et que Gansène et Aldebert doivent se confondre et former ce Gantère-Aldebert, archevêque de Bourges.

Toutefois, en 1086, entre la fin indiquée du règne de Wormond et le commencement de celui d'Aldebert, on pense qu'il y eut un concile dans l'abbaye de Déols, où se rassemblèrent un grand nombre de prélats et d'abbés. Hugues de Die, et Aimé, évêque d'Oléron, plus tard archevêque de Bordeaux, tous deux légats du Saint-Siége, multipliaient ces conciles. C'était avec les appels au Saint-Siége, qui deve-

naient plus fréquents de jour en jour, avec l'indépendance accordée à certains monastères ou chapitres, que Rome prenait sous son autorité immédiate, autant d'attaques portées au pouvoir des métropolitains et des évêques. Dans ce concile de Déols, le légat, Aimé, excommunia l'archevêque de Tours, à l'occasion d'une querelle avec les moines de Marmoutier.

§ XII. - Aldebert.

(1087-1097)

PAPES CONTEMPORAINS.

ROI DE FRANCE.

Philippe Ier...... 1060-1108.

BARONS DE CHATEAUROUX.

Raoul V...... 1058-1096 | Raoul VI..... 1096-1135

La chronique nous apprend que l'abbé Aldebert sit son entrée à Déols en 1087.

Dans le XI° siècle, les corps du clergé firent de grands progrès. A l'année 1089, on peut rattacher la création du chapitre de Miseray, dans la seigneurie de Buzançais, et à l'année 1091, celle de Fontgombaud, par Pierre de l'Étoile.

L'année 1092, l'abbé Aldebert fut promu à l'archevêché de Bourges, sans quitter son riche bénéfice abbatial. Il ne paraît pas que, cette fois, le cumul de ces deux dignités ait donné lieu à aucune réclamation. M. Raynal croit qu'il eut pour but, et il eut mo-

mentanément pour effet, de faire cesser le conflit perpétuel entre l'archevêché et le monastère toujours prétendant à l'indépendance.

L'abbé Aldebert était frère du seigneur de Montmorillon; il avait été moine à la Chaise-Dieu avant d'être abbé de Déols. Il fut le compagnon assidu du pape Urbain II dans son voyage en France, et l'assista dans les conciles de Clermont et de Limoges.

§ XIII. - Gérald ou Giraut.

(1097 - 1099)

PAPE CONTEMPORAIN.

1	ROI	DE FRANCE		BARON	DE	CHATEAU	ROUX.
Philippe :	4er		4060-4408	Raoul VI			4096-4435

Pendant les deux années de la direction de l'abbé Giraut, on ne signale rien qui le concerne, méritant d'être rapporté.

§ XIV. — Hugues II.

(1099-1102)

PAPES CONTEMPORAINS.		ROI DE FRANCE.	
Urbain II	1088-1099	Philippe I ^{er}	1060-1108
		BARON DE CHATEAU	ROUX.
Pascal II	1099-1118	Raoul VI	1096-1135

L'année où Hugues II prit la direction de l'abbaye de Déols fut celle de la prise de Jérusalem par les Croisés, après cinq mois de siége. — Depuis l'an 1000, les édifices religieux continuaient à s'élever, et c'était l'époque où se finissait la construction de l'abbaye de

Déols. De cette ère datent aussi bien des ordres monastiques, qui, tout en conservant pour base l'institut de saint Benoît, se distinguèrent par des costumes divers, par des pratiques difficiles, par une rivalité violente et tracassière. L'introduction de longues psalmodies et de dévotions compliquées apporta dans ces ordres un notable changement, car le travail en devint presque impossible.

§ XV. — Jean II de Poitiers (de Pictavià).

(1102 - 1138)

PAPES CONTEMPORAINS.

	1118-1119	Honorius II Innocent II			
ROIS DE FRANCE.					
Philippe Ier Louis VI	1060-1108 1108-1137	Louis VII	4437-4480		
BARONS DE CHATEAUROUX.					
Raoul VI	1096-1135 [Ebbes II	1435-1460		

Il y a beaucoup d'incertitudes dans les dates. Avant l'abbé Jean II, il paraît y avoir eu Jean I^{er}, sans que les années entre la prélature d'Hugue II et de Jean II cessent de se suivre. On trouve encore, dans la *Gallia christiana* et d'autres auteurs, des différences chronologiques très-grandes sur l'époque des règnes de Jean II et de Gerbert ou Girbert que nous plaçons après Jean II.

Le pape Paschal II était à Déols en 1106, avec l'évêque de Plaisance, et Léger, archevêque de Bourges.

Il consacra l'église qui venait d'être achevée. L'autel de Marie fut consacré par l'évêque de Plaisance, celui de saint André par l'archevêque de Bourges, et celui des apôtres Pierre et Paul, par le pape en personne.

L'année suivante, l'abbé Jean accompagnait le Saint Père dans une cérémonie qui fit grande sensation dans tout le Berry: c'était sa visite solennelle à la Charité, dont Eudes Arpin, vicomte de Bourges, était prieur. Ce seigneur, après avoir vendu la vicomté pour les frais de son expédition de terre sainte, et après avoir eu plus de gloire que de succès en Orient, vint terminer sa vie dans les pratiques de la foi, à laquelle il l'avait dévouée.

A l'année 1116, il faut rapporter la présence de Robert d'Arbrissel à Déols. Ce fut dans le chapitre des moines qu'il prononça son dernier sermon. Robert d'Arbrissel, moine breton, se sit tellement remarquer par son éloquence, que le pape Urbain II, après l'avoir entendu à Angers, lui conféra le titre de prédicateur apostolique. Une foule d'hommes, et de femmes surtout, entraînés par le charme de sa parole, étaient toujours à sa suite; mais la familiarité dont il usait avec ses disciples ne fut pas trouvée assez discrète vis-à-vis du sexe féminin que passionnaient particulièrement ses instructions religieuses. Les femmes alors étaient traitées avec le peu d'égards que le sentiment de la force inspire souvent pour une créature plus faible. Elles trouvèrent un défenseur dans Robert d'Arbrissel, qui, en fixant dans les solitudes de Fontevrault ses tabernacles ouverts aux deux

sexes, soumit les hommes à l'empire des femmes, et donna à celles-ci la mission de prier, tandis que les hommes, leurs serviteurs perpétuels, devaient être occupés à la culture et à l'assainissement des terres. L'ordre de Fontevrault est toujours resté soumis en entier à une abbesse supérieure générale. Il avait, dans le Bas-Berry les prieurés de Jarzay, près Levroux, et de Longefont, sur la Creuse.

A l'approche de la mort, la voix de Robert d'Arbrissel était devenue encore plus douce et plus tendre. Après avoir prêché, il termina un différend entre Fontevrault et les moines de Déols. De là, s'étant rendu au prieuré d'Orsan, il y mourut. — On prétend que l'église de Meobec-en-Brenne possède la seule représentation iconographique connue de Robert d'Arbrissel.

En 1135, Raoul le Vieux, baron de Châteauroux, avant de mourir, fit don, à l'abbaye du bourg de Déols, depuis la croix de l'église Sainte-Marie jusqu'au Moulin de Salles, avec toutes les coutumes sur les hommes qui l'habitaient.

§ XVI. — Gerbert ou Girbert

(1138-1153)

PAPES CONTEMPORAINS.

Innocent II	1130-1143 1143-1144	Luce II. Eugène	III	1144-1145 1145-1153
ROI DE FRANCE.		BARON DE CHATEAUROUX.		
Louis VII	1137-1180	Ebbes I	I	4435-4460

Ce fut sous la prélature de Gerbert, en 1139, qu'eut lieu la condamnation d'Arnaud de Bresse. Cet Italien,

disciple d'Abélard, avait tiré de la doctrine de son maître des conséquences qui durent augmenter le repentir de cet imprudent novateur. Arnaud ébranla le trône pontifical, et, pendant dix ans que dura sa puissance, la démocratie, avec lui souveraine, fit l'usage qu'elle ne manque jamais de tirer de son triomphe: elle avilit l'autorité, pilla et persécuta les riches et augmenta sa propre misère. Lasse enfin de son libérateur, elle le chassa et applaudit à l'empereur Barberousse qui le livra au préfet de Rome pour expier sur un bûcher ses dangereuses erreurs. Son supplice n'eut lieu qu'en 4153. — Ce personnage n'a de rapport avec l'abbaye de Déols qu'en raison du contre-coup que les abbayes en général avaient éprouvé de telles doctrines.

L'abbaye de Déols posséda alors le seul savant peutêtre dont elle puisse citer le souvenir, dans le moine Hervé, non moins recommandable par sa piété que par ses ouvrages. Les principaux sont une Explication du livre de la hiérarchie des anges, un Commentaire sur le prophète Isaïe, sur les Lamentations de Jérémie, une Explication de la dernière partie d'Ézéchiel, un Commentaire sur le Deutéronome et l'Ecclésiaste, sur les Livres des Juges et de Ruth, sur les Épitres de saint Paul, sur les Petits prophètes, sur les Leçons des évangiles et sur les cantiques, sur certaines diversités de l'Écriture sainte, sur les Miracles opérés dans l'église du monastère de Déols, sur le Livre de la cène, etc. Il fut prieur de l'abbaye, il vécut près de 50 ans, et mourut par suite de ses grandes austérités. Il y eut, en 1145, touchant la chapelle de La Rochelle, entre les abbés de Déols et de Cluny, un différend qui fut jugé par une bulle du pape Eugène III.

§ XVII. — Girard Morail.

(1153-1176)

PAPES CONTEMPORAINS.

- Anastase IV...... 1153-1154 | Alexandre III...... 1159-1181 | Adrien IV...... 1154-1159 |

ROI DE FRANCE.

BARONS DE CHATEAUROUX.

Le pape Alexandre III passa, en 1162, (1) tout le

(1) La chronique de Déols fixe ce séjour à l'an 1160; mais il y a erreur, car Alexandre III fuyant Frédéric Barberousse était à Gênes le 21 janvier 1162, le 11 avril à Montpellier où, au mois de juin, ît reçut les envoyés de Thomas Becket qui lui demandait le pallium; par Alais, Mende, Le Puy, il vint à Clermont où était le 11 août. M. Desplanque indique une lettre par laquelle C..., archidiacre de Châteauroux, entretient Louis VII, roi de France, de la prochaine arrivée du pape Alexandre III au Puy. Elle est de 1162, imprimée dans Duchesne (Historiens de France, t. IV, p. 741). Pendant les conférences que Louis VII et Barberousse eurent à St-Jean de Losne, le pape Alexandre s'était retiré au monastère du Bourg Dieu, près Châteauroux. Le roi d'Angleterre vint lui rendre visite et y resta trois jours. (Rorbacher, Hist. de l'Église).

1167. Les cardinaux Guillaume et Othon, légats du pape, chargés de régler le débat entre Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et Henri II, roi d'Angleterre, viennent à Châteauroux. Hubert Crivelli, archidiacre de Bourges, qui fut depuis le pape Urbain III, vint les y trouver pour défendre la cause de Thomas Becket. (Rayna) T. II, p. 41.)

mois de septembre à l'abbaye de Déols, avec l'évêque d'Ostie. — Le 5 des Ides de ce mois, il y consacra l'autel du crucifix en l'honneur de saint Côme, et, ce même jour, l'évêque d'Ostie consacra l'autel de sainte Marie-Madeleine en l'honneur de saint Jacques, de saint Étienne et de sainte Cécile.

En 4163, l'archevêque de Bourges, Pierre de la Chastre, cut de vives discussions avec les moines de Déols: « Ils veulent, disait-il, nous ravir nos droits; ils ne craignent pas de persécuter et de troubler l'église de Bourges. » — La cause de ces différends, qui se renouvelèrent souvent, était toujours l'indépendance dont jouissait l'abbaye.

Henri II, roi d'Angleterre, duc de Guyenne par son mariage avec Éléonore, se trouva à l'abbaye de Déols avec le pape Alexandre III. Le roi se jeta aux pieds du souverain pontife. Celui-ci le releva et le serra dans ses bras; il voulut le faire placer sur un pliant à son côté, ce que le prince refusa en s'asseyant par terre avec ses barons.

On ne sait comment placer, dans la liste des abbés de Déols, Étienne de La Chapelle, archevêque de Bourges de 1171 à 1175. Il n'est pas certain qu'il gouverna l'abbaye.

§ XVIII. — Jean de la Roche ou de la Rocque (de Rocca).

(1176-1184)

PAPES CONTEMPORAINS.

Alexandre III...... 1159-1181 | Luce III....... 1181-1186

ROIS DE FRANCE.

Girard Morail, qui cessa d'être abbé de Déols en 1176, vécut jusqu'en 1186. Ce fut son abbdication qui lui fit élire un successeur dans la personne de Jean de la Roche.

Dans l'année de son avénement, mourut le dernier seigneur de la maison de Déols.

§ XIX. — Gérard d'Épineuil (de Spinolio).

(1184-1196)

PAPES CONTEMPORAINS.

Luce III	1151-1185	Clément III	1187-1191
Urbain III	1185-1187	Célestin III	1191-119 8
Grégoire VIII	1187		

ROI DE FRANCE.

BARON DE CHATEAUROUX.

Denise de Déols (sous la tutelle du roi d'Angleterre Henri II).

L'an 1187, l'abbaye de Déols fut, suivant l'expression de la chronique, visitée par des miracles. Ces miracles ont eu une trop grande célébrité locale pour qu'on puisse s'empêcher de les raconter avec quelques détails.

Pendant le siége de Châteauroux par Philippe-Auguste, siége dont la narration trouvera sa place dans

la deuxième partie de cet ouvrage, Henri II, Richard Cœur-de-Lion, comte de Poitiers, et Jean Sans-Terre, ses fils, arrivèrent pour le faire lever. Ils amenaient avec eux une troupe nombreuse de routiers ou cotte-reaux. Ces hommes se répandirent dans les environs. Ils avaient occupé Déols, et les historiens anglais et français racontent ainsi le miracle qui s'y serait alors passé, en frappant vivement les esprits.

Un jour, deux cottereaux jouaient aux dés devant l'église dédiée à Notre-Dame ou dans le vestibule de cette église. L'un deux, toujours maltraité par le sort, se mit à blasphémer le nom de Dieu et celui de la Vierge, puis saisit une pierre et la lança avec force contre la statue de Jésus et de sa mère. La pierre atteignit le bras de l'Enfant-Dieu et le brisa. Le sang jaillit aussitôt de la statue et le morceau détaché tomba à terre tout ensanglanté. A cet aspect, le coupable perdit l'esprit et mourut le même jour (1).

Jean Sans-Terre et Adhémar, vicomte de Limoges,

(1) La tradition s'est évertuée à perpétuer ce miracle, en vers comme en prose. Voici ce qu'on trouve écrit en bas de deux tableaux placés dans l'église de Déols et qui le représentent :

Miles ut amplexæ videt inter brachia natum Virginis effigiem, mox fremit, ore furens. Tumque petit saxo natum, itque ex marmore sanguis, Nec mora dum lædit, corruit exanimis.

Ce soldat emporté voulant blesser la mère, Le fils reçut le coup, il en sortit du sang. Ce coup fit un écho dans le sein de son père, Qui, pour venger son fils, fit mourir ce méchant. qui survinrent en cet instant, ramassèrent, avec un grand respect, le bras de l'enfant. Le roi Henri II l'emporta en Angleterrre comme une précieuse relique, dit la chronique de Déols, et, en faveur du miracle, fonda une église sous le vocable de Notre-Dame de Redaine.

La tradition raconte que quelques années après, le dernier jour de juin 1191, la sainte image, auprès de laquelle se faisaient, chaque jour, de nombreux prodiges, se remua comme si elle voulait changer de place et quitter ce lieu profané. Les moines la transportèrent alors dans l'intérieur de l'église. Plus tard encore une élégante chapelle de style ogival, qu'on appela la chapelle des miracles, fut construite au lieu même où la statue était d'abord placée. Les voûtes en étaient peintes de couleurs vives; sur leurs clefs brillaient les armoiries des seigneurs qui avaient contribué à cette pieuse fondation. Un religieux conservait le sang miraculeux. Des tapisseries, des tableaux, chargés d'inscriptions, reproduisaient la mémorable scène du cottereau (¹).

Cependant les hommes d'armes se racontaient avec terreur l'événement qui venait de s'accomplir. Philippe-Auguste, qui avait aussi auprès de lui une

⁽¹⁾ La foire des miracles, qui se tient à Déols le 31 mai de chaque année, a pris son origine de la fête (feria et en basse latinité foiria) instituée pour ces miracles. — Il ne restait plus de la statue que d'informes débris, déposés dans l'église Saint-Étienne de Déols. M. le curé Chagnon les a réunis et ils sont en vénération sur l'autel de la chapelle de Saint-Léocade, recouverts de vêtements.

troupe de cottereaux, se hâta de les renvoyer comme des auxiliaires réprouvés par le ciel, puis se prépara à combattre.

Lorsque Philippe-Auguste se rendit maître de Châteauroux, Florentius, son sénéchal au dit lieu, voulut, comme il en avait reçu l'ordre, faire transporter au château toutes les richesses du bourg et de l'abbaye de Déols; mais les miracles le firent solliciter et obtenir un édit qui déclara, au contraire, inviolable ce lieu si cher à la mère de Jésus.

Ces manifestations de la protection céleste ne suffisaient cependant pas pour mettre les propriétés de l'abbaye de Déols à l'abri des folles entreprises des impies. Un jeune seigneur, nommé Raoul, que l'on suppose être un fils d'Ebbes VI, seigneur de Charenton, après avoir pillé un grand nombre de bourgs sur la rive droite du Cher, ne craignit pas de s'emparer de la Celle-Bruère, Braize et Épineuil, trois prieurés qui dépendaient de Déols.

§ XX. — Raoul du Puy (de Podio)

(1196-1211)

PAPES CONTEMPORAINS.

Célestin III....... 1191-1198 | Innocent III...... 1198-1216

Philippe-Auguste...... 1180-1223.

ROI DE FRANCE.

BARONS DE CHATEAUROUX.

Denise de Déols et André de Chauvigny..... 1189-1202.

Une bulle d'Innocent III, en 1199, avait pour but

de régler la juridiction de l'archevêque de Bourges et de l'abbé de Déols.

La chronique de Déols nous apprend que l'un des clochers de l'abbaye tomba en 1210, le jour de la fête de saint Pierre, sans faire aucun mal, et que l'an 1211 l'abbé du Puy mourut près de Saint-Léonard, en se rendant à Rome.

L'an 1202 mourut le mari de Denise de Déols, André de Chauvigny, guerrier illustre, dont nous raconterons la vie avec détail. La bonne intelligence qui avait régné entre l'abbaye et les barons de Châteauroux de la maison de Déols, ses patrons et ses bienfaiteurs, finit en même temps que cette maison. Nous verrons les débats qui eurent lieu entre l'abbaye et ce brave chevalier.

De nouveaux ordres monastiques continuèrent à s'élever à la fin du XII° siècle et au commencement du XIII°. La juridiction ecclésiastique éprouvait de grands changements par la continuation des empiétements réciproques des clergés régulier et séculier l'un sur l'autre, par le mélange de plus en plus confus du spirituel et du temporel, et par l'extension de l'autorité du pape au préjudice des évêques. Les agents les plus actifs de l'omnipotence romaine étaient toujours les légats, tant ceux a latere que ceux qui résidaient sur les lieux et avaient la légation par privilége de leur siége ou par commission spéciale. L'archevêque de Bourges, Henri de Sully, qui mourut en 1199, était légat du pape pour toute la province de Berry, excepté pour l'abbaye de Déols.

§ XXI. — Jean II de la Roche ou de la Rocque (de rocca).

(...-1253)

PAPES CONTEMPORAINS.

Innocent III Honorius III Grégoire IX	1216-1227	Célestin IV Innocent IV	
	ROIS DE	FRANCE.	
Philippe-Auguste Louis VIII		Louis IX	1226-1270
	BARONS DE	CHATEAUROUX.	
Guillaume Ier	1202-1233	I Guillaume II	1233-1274

Le règne de cet abbé paraît avoir été de 42 ans, s'il a succédé directement au précédent, ce dont M. des Chapelles paraît douter, car, dans sa précision pour les dates, il n'indique pas celle de son élévation à la dignité abbatiale.

Comme Pierre de La Chastre, Guillaume de Cros (tous deux archevêques de Bourges), eut de longs démêlés avec l'abbaye de Déols. Les excommunications prononcées par l'archevêque étaient méprisées; on célébrait le service divin dans les églises interdites. Il y avait bien d'autres griefs: on percevait les deniers de la Pentecôte, offrande annuelle que les églises devaient à l'archevêché; on usurpait les maisons-Dieu, léproseries et chapelles, dont il avait la disposition; des prédications multipliées persuadaient au peuple que tous ceux qui étaient ensevelis dans le cimetière de l'abbaye seraient sauvés, ce qui causait aux églises voisines un grand préju-

dice; et, de son côté, l'abbé se plaignait des empiétements de l'archevêque sur ses droits, si souvent garantis par le pape, et, surtout, il lui reprochait d'avoir contraint les bourgeois de Déols, qui ne dépendaient féodalement que du monastère, à prêter entre ses mains serment de le suivre, c'est-à-dire de s'acquitter du service militaire.

Innocent III, saisi de ces contestations, les régla par une bulle de 1213; mais elles devaient se renouveler et se traduire en scènes violentes et en collisions scandaleuses.

Le concile de Latran de 1215 ordonna que les abbés ou prieurs qui n'étaient point accoutumés de tenir des chapitres généraux, en tiendraient tous les trois ans. Il défendit d'inventer des ordres nouveaux, de peur que la trop grande diversité n'apportât la confusion dans l'Église. Malgré les prescriptions de ce concile, saint Dominique fonda l'année suivante, 1216, l'ordre des frères prêcheurs. (1)

En 1221, mourut Denise de Déols. Elle ne fut pas inhumée en l'église de l'abbaye. Guillaume, son fils, qui avait bâti l'église des franciscains de Châteauroux, choisit sa sépulture dans ce couvent plus modeste et plus humble que celui de la noble abbaye, si peu reconnaissante des richesses qu'elle devait à la géné-

^{(1) 1220.} Décembre. Supplique adressée au pape Honorius III par André de Chauvigny, seigneur de Levroux, pour obtenir la confirmation d'un accord qu'il vient de passer avec l'abbaye de Déols, touchant la justice et la liberté des bourgs de Déols, du Mesnil, de Rouvres et du Plessis (original en parchemin aux archives de l'empire.)

rosité de ses aïeux. — Parmi les concessions que firent désormais les barons de Châteauroux aux moines de Déols, on est porté à croire qu'il y en eut peu de purement spontanées.

En 1223, année où l'abbaye fut honorée de la visite du pape Honorius III, Guillaume accorda aux religieux la suite de leurs hommes et femmes en toutes ses terres, excepté en celle d'Aigurande.

Les chapitres et abbés du Berry écrivirent, en 1228, à Grégoire IX, pour se plaindre de l'inobservation de la commune et de la trève. On a vu (p. 62) ce qu'était la trève de Dieu. La commune était le serment prêté, formant une vaste association entre les hommes de toutes les classes, prêts à se lever à la voix de leur père spirituel. La trève et la commune remontaient à la prélature de l'archevêque Dacbert. Du temps de Simon de Sully, archevêque de 1218 à 1235, il y eut un soulèvement général contre le seigneur de Bourbon, qui refusait de s'y soumettre, et ce fut à cette occasion que les clergés séculier et régulier du Berry s'adressèrent à Grégoire IX.

En 1234, le pape Grégoire IX est obligé d'écrire aux évêques. « Nous avons appris que les monastères de votre province sont extrêmement déchus, et comme nous ne voulons pas nous rendre coupable de ce relâchement, nous avons assigné des visiteurs à ceux qui dépendent immédiatement de l'Église romaine, pour les réformes, tant au chef qu'aux membres; c'est pourquoi nous vous enjoignons de visiter aussi de votre côté... » Quant aux monastères dépendant im-

médiatement de Rome, le pape leur donna, pour visiteurs, des abbés principalement de Citeaux et de Prémontré, qui procédèrent avec tant de dureté, qu'ils obligèrent plusieurs religieux d'appeler à Rome, et cette visite produisit plus de désordre que de réforme.

La visite, ordonnée en 1234, ayant donc produit peu d'effet, le concile de Cognac tenta, en 1238, de réformer divers abus persistants chez les moines et les chanoines réguliers.

La chronique de Déols mentionne qu'en 1240, Guillaume II de Chauvigny reçut sa terre des mains de saint Louis, et elle rappelle, à l'année 1247, la consécration de l'autel des bienheureux apôtres Pierre et Paul par le cardinal légat Odon ou Eudes de Châteauroux.

§ XXII. — Jean du Mont (de Monte.)

(1253-1282)

PAPES CONTEMPORAINS.

Innocent IV Alexandre IV Urbain IV Clément IV Grégoire X	1243-1254 1254-1261 1264-1264 1265-1268 1274-1276	Innocent V	1276 1276-1277 1277-1280	
ROIS DE FRANCE.				
Louis IX	1226-1270	Philippe III	1270-128 5	
BARONS DE CHATEAUROUX.				
	I de Chauvig	gny 1233-1271. 1271-1322.		

Pendant les 29 ans de la prélature de Jean du Mont, il se passa une série d'événements qui, sans concerner

particulièrement l'abbaye de Déols n'en avaient pas moins d'influence sur sa constitution.

Une bulle du 21 novembre 1254 manifeste de nouveau la rivalité qui existait depuis longtemps entre le clergé séculier et le clergé régulier, en interdisant à celui-ci de recevoir dans les églises, les dimanches et fêtes, les paroissiens d'autrui. Cette bulle d'Innocent IV fut, il est vrai, révoquée par Alexandre IV, son successeur.

Une querelle bien plus vive était celle de l'Université contre les ordres mendiants et particulièrement les Dominicains ou frères prêcheurs. Ceux-ci avaient été admis, comme par hasard, à faire partie de ce corps illustre. Ils voulurent y être maîtres, et l'Université, qui tenta de les exclure, fut excommuniée. Girard d'Abbeville et Guillaume de Saint-Amour prirent la plume pour elle. Saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure usèrent de la leur non moins habile, et de leur influence auprès du Saint-Siége. Le pape Alexandre IV condamna le livre de Saint-Amour (les Périls des derniers temps); mais il fut obligé ensuite d'absoudre son auteur.

En définitive, les frères prêcheurs furent, en 1260, admis dans l'Université, à la condition qu'ils y tiendraient le dernier rang, lorsqu'ils seraient appelés aux actes publics. Ce triomphe des ordres mendiants, dit M. des Chapelles, ne doit pas être passé sous silence dans la biographie d'un de ces vieux monastères resté, non pas très-fidèle peut-être, mais soumis à la règle universelle de saint Benoît.

Le concile de Lyon voulut en 1274, s'opposer à la création continuelle de nouveaux ordres religieux, et, par une contradiction commune, il confirma luimême celui des Servites ou serviteurs de la Vierge. Le pape confirma aussi l'ordre des Célestins, dont l'origine remontait à 1254.

La rivalité constatée par la bulle de 1254 était loin d'avoir cessé en 1281, car les prélats, au mois de décembre de cette année, s'assemblèrent deux fois à Paris et requirent l'Université de se joindre à eux contre les frères mendiants, qui prétendaient pouvoir administrer la pénitence en vertu de leurs priviléges, sans être tenus de demander la permission des évêques et des curés. Une bulle du 10 janvier suivant confirma aux frères mineurs le pouvoir de prêcher et d'entendre les confessions, mais le pape y mettait cette restriction: « Nous voulons que ceux qui se confesseront à ces frères soient tenus de se confesser à leurs curés au moins une fois l'année, suivant l'ordonnance du quatrième concile de Latran.»

§ XXIII. — Evrard de Nozerolles.

(1282 - 1294)

PAPES CONTEMPORAINS.

		Célestin V			
Honorius IV	1285-1287	Boniface VIII	1294-1 303		
Nicolas IV	1288-1292				
ROIS DE FRANCE.					
Philippe III	1270-1285	Philippe IV	1285-1314		
•	BARON DE	CHATEAUROUX.			
Guillaume	III				

Du temps d'Évrard de Nozerolles, c'était Célestin V

qui occupait le trône pontifical. A cette époque encore, l'émulation animait les princes de l'Église et les religieux illustres pour la fondation d'ordres nouveaux. Ce pape, qui était l'auteur de l'institut des Célestins, profita de son passage au pouvoir pour favoriser la congrégation qu'il avait formée. Il l'exempta de toute juridiction ordinaire, lui permit de recevoir des religieux des autres ordres, sans permettre aux membres de cette congrégation privilégiée de passer dans une autre. Ainsi le progrès d'un ordre nouveau était souvent le signal de la décadence d'un autre. On comprend que les bénédictins primitifs avaient un grand désavantage sur tous ces moines de création récente dont le nom servait à la gloire d'un réformateur en crédit.

§ XXIV. - Jean d'Yvernaut (de Hibernali).

(1294-1308)

PAPES CONTEMPORAINS.

Boniface VIII Benoît XI	1294-1303 1303-1304	Clément V	1305-1334
ROI DE FRANCE	: .]	BARON DE CHATEAU	ROUX.
Philippe IV	1285-1314	Guillaume III	1285-1314

En 1295, le fils de Robert d'Artois, premier seigneur de Mehun, fit son testament à l'abbaye de Déols, ou, comme on lit dans l'acte même, à l'abbaye de Bourc-de-Dious.

Les ordres mendiants formaient à l'Église de Rome une milice redoutable, mais leur puissance ne grandissait pas sans acquérir de nouveaux ennemis. En 1296, une bulle réprimait les excès des fratricelles ou petits frères. Apostats de divers ordres religieux, tant hommes que femmes, ils prêchaient, se vantaient de donner le saint-esprit et de remettre les péchés, proscrivaient le travail des mains et attaquaient l'autorité de la tiare.

Les conciles échouaient contre les désordres toujours habiles à renaître. Celui de Lisieux, en 1299, signalait l'oubli que des membres du clergé faisaient de leurs devoirs en se montrant l'épée au côté et vêtus d'habits mondains.

Plus que jamais la discorde éclate, à cette époque, entre les pouvoirs spirituel et temporel. Le clergé de France prend le parti du trône contre Rome, et, en 1303, les chapitres et les monastères du Berry adhèrent à l'appel au futur concile que Philippe-le-Bel opposait aux prétentions de Boniface VIII.

Le pape Clément V, accompagné de treize cardinaux et d'évêques, abbés et chevaliers, visita, en 1306, l'abbaye de Déols et y demeura deux mois.

Les annates sont établies, d'abord en Angleterre, où le pape s'approprie ouvertement les revenus de la première année de tous les bénéfices (évêchés, abbayes, prieurés, prébendes, cures) qui vaqueraient de là à deux ans.

§ XXV. — Guillaume de Ceris.

(1308-1325)

PAPES CONTEMPORAINS.

Clément V...... 1305-1314 | Jean XXII...... 1316-1334

ROIS DE FRANCE.

Philippe IV	1285-1314	Philippe V	1316-1322
Lonis X	1314-1316	Charles IV	1322-1328
Jean Ier	1316		

BARONS DE CHATEAUROUX.

Guillaume III...... 1271-1322 | André II....... 1322-1356

Nous verrons, en son lieu, que Guillaume de Chauvigny, qui mourut en 1322, avait plaidé contre l'abbaye de Déols. Cependant toutes les églises de ses terres furent comblées de ses dons.

A la mort de Guillaume de Ceris, qui eut lieu en 1325, on élut Hugues de Genetines, qui n'occupa pas, le pape ayant fait réserve et pourvu Geoffroy de Ceris. — On trouve dans les chartes les droits établis; mais les temps où ils sont vraiment exercés sont plus difficiles à découvrir. A quelle époque l'abbaye de Déols, qui avait été déclarée par son fondateur indépendante de tous pouvoirs civils et ecclésiastiques, jouit-elle, en effet, de tous ses priviléges? c'est ce qu'on ne saurait déterminer.

Pèndant le gouvernement de Guillaume de Ceris, les nouveaux ordres qui avaient élevé contre les anciens un si grand antagonisme, ne furent pas longtemps à l'abri des discordes intestines. Deux partis, celui des spirituels et celui des frères de la communauté divisaient profondément les franciscains. Le pape Clément V essaya de les réunir par sa constitution de 1312.

§ XXVI. — Geoffroy de Céris.

(1325-...)

Pendant plus d'un siècle, entre Geoffroy de Ceris et Simon de Ceris, la chronique de Déols présente une lacune regrettable. La *Gallia christiana*, à son tour, ne parle pas des abbés suivants: Simon de Ceris, Evrard de Léron, Louis de Comborn, Jean Loube et Georges d'Amboise.

Notons ici un fait qui, se rapportant aux bénédictins en général, concerne ceux de Déols: l'an 1336, une bulle de Benoît XII réforma les moines noirs et tous les autres bénédictins. Elle confirmait l'ordonnance du concile de Latran, touchant la tenue des chapitres généraux trisannuels.

A cette époque, le Berry était dévasté par des bandes de routiers au service du roi. En 1437, Rodrigue de Villandrado, l'un de leurs chefs, était à Déols. C'est peut-être ce qui explique le peu de renseignements qui nous sont restés sur les abbés de ce temps-là.

§ XXVII. — Hugues de Cros et Robert.

Hugues de Cros et Robert sont négligés par l'à chronique de Déols, mais sont mentionnés par la Gallia christiana. Hugues de Cros a cette annotation: præfuit 35 annis; mais on n'indique ni la date de son élévation, ni celle de sa mort. — Robert (Robertus) est suivi de ces mots: Præfuit duobus annis.

§ XXVIII. — Simon de Ceris.

(....-1459)

Simon de Ceris prit part au fameux concile de Bourges de 1438, qui, d'accord avec le concile de Bâle, décréta des réformes impuissantes contre celle qui, le siècle suivant, devait désoler l'église.

A la mort de l'abbé Simon, deux abbés furent élus, Évrard de Léron, et Hugues Fumée, abbé de Beaulieu; mais le premier occupa par la retraite de l'autre.

Nous verrons, dans la seconde partie de cette histoire, les querelles de l'abbé Simon de Ceris avec Guy III de Chauvigny, baron de Châteauroux. (1)

PAPES

Benoît XII.... Grégoire XII..... 1334-1342 1406-1409 Clément VI..... 1342-1352 Alexandre V..... 1409-1410 Innocent VI..... Jean XXIII..... 1352-1362 1410-1415 Urbain V..... Martin V..... 1362-1370 1417-1431 Grégoire XI..... 1370-1378 Eugène IV..... 1431-1447 Urbain VI..... Nicolas V..... 1378-1389 1447-1455 Boniface IX..... 1389-1404 Calixte III..... 1455-1458 Innocent VII..... Pie II..... 1404-1406 1458-1464 ROIS DE FRANCE. Charles IV..... 1322-1328 Charles V..... 1364-1380 Philippe VI.... 1328-1350 Charles VI..... 1380-1422 Jean II..... 1350-1364 Charles VII..... 1422-1461 BARONS DE CHATEAUROUX. André II de Chauvigny 1322-1356 Guy II..... 1359-1422 Guy Ior..... Guy III..... 1356-1359 1422-1482

⁽¹⁾ Pendant les prélatures de Geoffroy de Céris, d'Hugues de Cros et Robert, et de Simon de Ceris, on trouve les contemporains suivants:

§ XXIX. — Evrard de Léron.

(1459-1476)

PAPES CONTEMPORAINS.

Pie II Paul II	1458-1464 Sixte IV	1471-1484
•	ROIS DE FRANCE.	
Charles VII	1422-1461 Louis XI	1461-148 3
	BARON DE CHATEAUROUX.	
Guy III	1499 1499	•

L'abbaye de Déols n'avait pas seulement des démêlés avec ses seigneurs. L'an 1469, elle eut de trèsgraves affaires avec l'archevêque de Bourges. Des lettres apostoliques avaient accordé à Jean-Cœur le droit de visite, même sur les personnes et les communautés exemptes. Il se rendit donc à Déols et vit venir à sa rencontre le frère de l'abbé, accompagné d'une foule de moines et de séculiers armés de bâtons, lui enjoignant de livrer la croix qu'il faisait porter devant lui, suivant l'usage. Sa ceste croix! Sa ceste croix! criait-on avec fureur; et les actes se joignant aux paroles, on s'empara de la croix et du bâton d'argent qui la supportait.

L'archevêque se plaignit à son chapitre et annonça qu'il allait porter plainte, tant auprès du pape qu'auprès du parlement. Mais on assoupit l'affaire, qui soulevait des questions de privilége fort délicates, et qu'aucune des parties n'osait soumettre à

une solution douteuse. La croix fut rendue et la paix ainsi rétablie. (1)

En 1465, avait lieu la guerre de la *Praguerie*. Louis XI, venant de Saint-Aignan, se présenta devant Vierzon, Issoudun, Déols, qui lui ouvrirent leurs portes. (2)

§ XXX. - Louis de Comborn.

(1476-1482)

PAPE CONTEMPORAIN.

Sixte IV...... 1471-1484

Sous cette prélature, nous avons à noter une bulle de 1478, par laquelle Sixte IV défend aux religieux mendiants d'attenter sur les droits des curés au sujet de la confession pascale. Si elle est étrangère à l'abbaye de Déols, elle montre la continuation de cette guerre, plus ou moins vive, mais jamais éteinte, entre les différentes branches du clergé.

Louis de Comborn était protonotaire du siége apostolique.

§ XXXI. - Jean Lobe ou Loube

(1481-1501)

PAPES CONTEMPORAINS.

Sixte IV...... 1471-1484 | Alexandre VI..... 1492-1503 | Innocent VIII...... 1484-1492 |

H

⁽¹⁾ Il est peut-être bon de rappeler que cet archevêque était le sils du célèbre Jacques-Cœur et que la chute de ce dernier avait eu lieu en 1453.

⁽²⁾ Raynal, t. 111 p. 102.

ROIS DE FRANCE.		BARONS DE CHATEAUROUX.	
Louis XI	1461-1483	Guy III	1422-1482
Charles VIII	1483-1498	François	1482-1490
Louis XII	1498-1515	André III	1490-1502

Cet abbé paraît avoir appartenu à la famille des Loube, seigneurs de Romefort, de la Gâtevine, etc. Il était prieur de Saulgé.

Il fut le dernier abbé qui dut sa dignité à l'élection. Depuis, l'abbaye fut donnée en commende.

Notons qu'en 1485, le 8 juillet, Jean de Bourbon, évêque du Puy, fit une fondation afin qu'une messe fût célébrée chaque jour et qu'un cierge brûlât jour et nuit, dans la chapelle des miracles, à l'abbaye de Déols.

Charles VIII, en partant pour son expédition d'Italie, en 1494, et sans doute dans le but d'attirer sur ses armes la bénédiction du ciel, songea à réformer les abus religieux. Il écrivit de Lyon à l'archevêque de Bourges « qu'il était dûment informé que, en son diocèse, tant à l'église cathédrale, collégiale, paroissiale, qu'ès abbayes, prieurés, monastères, maladreries, hôpitaux et autres lieux, l'honneur du service divin était très-mal gardé, célébré, solennisé par gens de vie dissolue, non lettrés, ni entendant leurs offices. » Il prescrivit donc, pour l'acquit de sa conscience, une foule de mesures diverses sur le service divin... Enfin, il se mit à réglementer l'Église dans ce qu'elle a toujours eu de plus indépendant de la puissance temporelle.

Si l'impiété et les abus renaissaient toujours, tou-

jours aussi et simultanément l'Église se régénérait par de nouveaux apôtres relevant avec courage le drapeau de la foi. Ce fut sous le règne de ce même Charles VIII qu'un vénérable abbé de Chezal-Benoît, Pierre Dumas, conçut le projet de réformer non-seulement l'abbaye qu'il gouvernait, mais encore toutes celles de l'ordre de Saint-Benoît qui voudraient s'unir à elle. Il rédigea, en 1488, des statuts, sortes de commentaires sur la règle, où il empruntait de nombreuses dispositions à l'institut de Sainte-Justine. Il avait reconnu que l'élection des abbés pour leur vie tout entière entraînait de graves inconvénients, et il établit que, dorénavant, ils ne recevraient de pouvoirs que pour trois années, et, comme remède au vice de la propriété, il ordonnait que ni l'abbé ni les religieux n'auraient de revenus à aucun titre.

Approuvée par le roi et le pape, et secondée par l'appui de Jeanne de France, duchesse de Berry, la réforme de Pierre Dumas fit de rapides progrès. Le pape Léon X accorda de grands priviléges à la nouvelle congrégation. Mais l'indépendance des élections fut bien loin d'être respectée, et la réforme, à peine en vigueur, était déjà violée par ses plus déterminés protecteurs. La congrégation de Chezal-Benoît finit par être unie, en 1636, à celle de Saint-Maur, dont elle forma la sixième province.

Quant à l'abbaye de Déols, trop haut placée pour accepter des modèles, elle ne trouve jamais en elle assez d'énergie et de ferveur pour donner d'utiles



§ XXXII. — René ou Renaut de Prie

(1504-1516)

PAPES CONTEMPORAINS.

Alexandre VI Pie III	1492-1503 1503	Jules II Léon X	1503-1513 1513-1521
	ROIS ED F	RANCE.	
Louis XII	1498-1515	François Ier	1515-1547
	BARONS DE CHA	ATEAUROUX.	
André III	1490-1502 1502-1524	Jean d'Aumont	1502

La chronique de Déols se borne aux mentions suivantes, en parlant du temps de l'administration de cet abbé:

« 1501. Mort de l'abbé Loubet; — présentation de René de Prie, évêque de Bayeux, promu depuis au cardinalat, en 1506, sous Jules II. — 1502, mort d'André de Chauvigny, troisième et dernier du nom. »

§ XXXIII. - Adrien Gouffier.

(1516-1523)

PAPES CONTEMPORAINS.

ROI DE FRANCE.

François I^{er}..... 1515-1547

SEIGNEURS DE CHATEAUROUX.

Hardouin de Maillé de Latour-Landry.. 1502-1524 Jean d'Aumont..... 1502-....

La commende, qui avait déjà fait Réné de Prie

abbé de Déols, lui donna un successeur dans la personne d'Adrien Gouffier, dit le cardinal de Boisi. Il fut encore élu, mais par ordre du roi. Son joyeux avénement n'eut lieu qu'en 1520.

Ce prélat était le troisième fils de Guillaume, sieur de Boisi, de Bonnivet, etc., d'une noble et ancienne famille du Poitou, et frère du grand-maître et du trop célèbre amiral de Bonnivet. La faveur de ses frères servit à son élévation. Il porta d'abord le titre de protonotaire de Boisi. Il fut évêque de Coutances en 1509. Il eut ensuite l'évêché d'Albi et divers bénéfices considérables, en particulier celui de l'abbaye de Déols. Le roi François I^{er} demanda pour lui le chapeau de cardinal au pape Léon X, à la conférence de Bologne, et ce pontife le lui accorda dans un consistoire tenu le 14 décembre 1515. On lui procura, en 1519, la qualité de légat de France. Il était déjà grand aumônier.

Il mourut au château de Villedieu-sur-Indre, le 24 juillet de l'an 1523. (Moréri.)

§ XXXIV. — Jacques Loubbe.

(1513 - 1523)

PAPE CONTEMPORAIN. ROI DE FRANCE.
Adrien' VI...... 1522-1523 François Icr...... 1515-1547

A la mort d'Adrien Gouffier fut élu Jacques Loubbe. A la manière dont la chronique de Déols mentionne cette élection, il semble que le pouvoir royal dédaigna cette fois d'intervenir. On ne dit rien de cette prélature.

§ XXXV. — Georges d'Amboise.

(1523-1550)

PAPES CONTEMPORAINS.

Clément VII	1523-1534	Jules III	1550-15 55
Paul III	1534-1549		

ROI DE FRANCE.

SEIGNEURS DE CHATEAUROUX.

Jean de la Tour..... 1524-1564 | Pierre d'Aumont..... -1550

Après Jacques Loubbe furent appliquées, sans hésitation, les nouvelles lois introduites ou reconnues par le concordat de 1515, dont le premier titre abolit les élections des évêques, abbés et prieurs conventuels, et accorde au pape le droit de pourvoir aux vacances sur la nomination du roi. Il y eut bien quelques exceptions en faveur des abbayes chefs d'ordre; mais l'abbaye de Déols n'étant point dans cette catégorie, il suffit de dire quelle fut la règle.

On distingua donc les abbés chefs d'ordre ou particuliers, les abbés réguliers ou séculiers, les abbés titu. laires ou commendataires. Les derniers bénéficiaires de l'abbaye de Déols ne la tinrent qu'en commende.

Les chroniques relatives à Déols sont tellement laconiques et obscures, qu'il serait impossible de déterminer l'influence à laquelle la plupart des dignitaires de l'abbaye durent leur crosse abbatiale. Elle constituait une assez belle dot pour exciter la convoitise des prélats les mieux posés à la cour. Plusieurs grands personnages s'étaient déjà fait gratifier de cette superbe sinécure, et, après Jacques Loubbe, Georges d'Amboise fut tout prêt à s'en accommoder.

Georges d'Amboise, dit le Jeune, neveu du ministre de Louis XII, avait été nommé, en 1510, à l'archevêché de Rouen, lorsqu'il fut pourvu de l'abbaye de Déols. Il devint cardinal en 1546. C'était un homme distingué; mais le nom qu'il portait était déjà trop illustre pour qu'il pût, par son mérite, ajouter à son éclat. Les actes de sa vie sont restés étrangers au domaine mitré, dont les revenus alimentaient son luxe plus ou moins charitable.

De son temps naissaient les capucins et les récollets, enfants posthumes de saint François, ennemis, comme leurs aînés, de l'ancien monachisme. Mais un ordre nouveau, bien plus redoutable que tous les mendiants, et qui devait consommer la ruine de l'abbaye de Déols, les Jésuites, encore mal accueillis en France, commençaient à remplir de leur nom l'église, qu'ils aspiraient à dominer.

Suivant M. Raynal, lorsque le cardinal de Tournon fut transféré de l'archevêché de Bourges à celui d'Auch, il aurait été question, pour le remplacer, de Jacques Leroy, abbé de Déols. Peut-être Jacques Leroy n'était-il alors que prieur claustral de cette abbaye; M. des Chapelles pense qu'il y a erreur dans le titre d'abbé qu'on lui donne, que Georges d'Amboise resta abbé de Déols jusqu'à sa mort, arrivée en 1550, et que Jacques Leroy ne fut, au contraire,

revêtu de la mitre déoloise qu'alors qu'il était déjà, depuis longtemps, archevêque de Bourges.

C'est à Georges d'Amboise que se termine la chronique de Déols.

§ XXXVI. — Jacques ou Jacob Leroy.

(1550 - 1572)

PAPES CONTEMPORAINS

Jules III Marcel II Paul IV	1555	Pie IV Pie V Grégoire XIII	1566-1 572	
	ROIS DE 1	FRANCE.		
Henri II François II		Charles IX	1560-1574	
SEIGNEURS DE CHATEAUROUX.				
Jean de la Tour François de la Tour		Pierre d'Aumont Jean II d'Aumont		

Jacques Leroy, archevêque de Bourges, devint abbé de Déols, après la mort de Georges d'Amboise.

Du temps de Jacques Leroy, René Duplessis, de la maison de Richelieu, était infirmier du monastère.

A la première entrée des abbés dans l'abbaye, le seigneur de Varennes (près Lourouer-les-Bois) était tenu de faire le service de la maréchaussée auprès de leurs personnes et dans la ville de Déols: « A cause de ce, ledit seigneur de Varennes-le-Maréchal doit avoir

⁽¹⁾ Robert II, cardinal Lenoncourt ne fut que nominal; il permuta avec Jacques Leroy.

la monture dudit seigneur abbé, sur laquelle il est monté en faisant ladite entrée, ensemble la chappe, chappeau et le greolon (la crosse), avec ses esperons dorez, et aussy, à cause de ladite maréchaussée, ledit sieur prend sur toutes les nouvelles mariées dudit lieu de Déols un plat de viande garni, etc. » Jacques Leroy racheta le premier de ces droits, en 1552, dudit seigneur de Varennes, moyennant quarante livres (1).

Le concile de Trente s'efforça de régulariser l'état des ordres religieux, de sanctionner, dans quelques constitutions, des infractions reconnues nécessaires, et de rétablir une discipline qui permit de répondre aux violentes attaques des sectes soi-disant réformées. Mais toute la sagesse du Saint-Siége ne pouvait plus ramener les dissidents. Les passions ambitieuses des grands, ayant trouvé dans la religion prétexte à se satisfaire, ne devaient plus s'éteindre que dans le sang de plusieurs générations.

Le désordre de Vassy, entre les gens du duc de Guise et les Calvinistes qui les avaient insultés, fut, en 1562, le signal des guerres civiles. Des bandes parcoururent la province; les églises furent pillées, les reliques brûlées. Dans cette première guerre, où Bourges et Issoudun jouèrent un grand rôle, l'abbaye de Déols ne paraît avoir eu à souffrir que des inquiétudes, qui n'épargnèrent en France ni un lieu, ni un individu protestant ou catholique.

⁽⁴⁾ **Terrier** de Déols, 4558.

Mais la guerre civile de 1567 lui fut très-funeste. Au mois de novembre, les réformés pénétrèrent dans l'abbaye. L'église fut pillée, saccagée, brûlée, ainsi que plusieurs bâtiments et logis des religieux. Les livres, les ornements, les reliques furent réduits en cendres. Les statues des saints furent mutilées, les cloches fondues. Le service divin cessa.

D'après un procès-verbal de cet incendie, portant déclaration de ses causes et des dommages qu'il a occasionnés, les moines accusent leur abbé, Jacques Leroy, d'avoir pris les fruits et revenus de l'abbaye, et de s'être retiré, pour sa sûreté, en la ville de Bourges.

Deux ans après (1569), le Bourg-Dieu fut pris de nouveau par les Huguenots, ayant à leur tête le capitaine Briquemaut. Il n'est sorte d'excès qui n'aient été signalés dans ces temps d'affreuses discordes. Tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva la fureur, devenue rage et férocité, des troupes des novateurs. Elles démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux, et jusqu'aux religieuses que les derniers outrages sauvaient à peine de la mort. De Thou rapporte que ce Briquemaut prenait plaisir à mutiler les prêtres qu'il avait massacrés, et qu'il s'était fait de leurs oreilles un collier qu'il portait comme une parure (1).

⁽¹⁾ Briquemaut, fait prisonnier à Paris, à l'époque de la Saint-Barthélemy, fut condamné à être pendu, comme atteint et convaince de toutes les horreurs reprochées aux calvinistes.

Cependant Châteauroux tenait pour la cause royale, et, après la bataille de Moncontour, gagnée par le duc d'Anjou (Henri III) sur les calvinistes, commandés par Coligny, le jeune Montluc put venir à Déols lever des compagnies au nom du roi. Le capitaine protestant Gournay, qui se retirait du Poitou sur Sancerre et la Loire, se présenta à Déols, en se faisant croire bien accompagné, et détermina l'officier catholique à se retirer précipitamment. Les garnisons de Châteauroux et de Déols se harcelèrent alors par de continuelles escarmouches (¹) mais la position n'étant plus tenable pour les protestants, ils furent heureux d'être dégagés par le capitaine de Guerchy et de pouvoir prendre le chemin de La Charité où ils étaient plus en force.

La quatrième guerre, occasionnée, en 1572, par le massacre de la saint Barthelémy, n'eut pas dans le bas Berry de grands retentissements.

Ce fut en cette année que mourut Jacques Leroy. On ne sait point au juste quel usage il fit de sa commende de Déols; mais il eut, comme archevêque de Bourges, bien des démêlés avec son clergé, et le parlement eut souvent à intervenir. Ce prélat reste convaincu, par les arrêts, d'avoir fort exagéré les droits du sceau, multiplié abusivement les amendes et dilapidé les biens de son église.

⁽¹⁾ On remarque, sur le chemin de La Rochette, près du pont de Déols, des murailles crénelées, qui pourraient bien se rapporter à cette époque, et avoir été une défense de Déols contre Châteauroux.

§ XXXVII. — De Piau.

(1572 - 1623)

PAPES CONTEMPORAINS.

Pie V	1565-1572 1572-1585 1585-1590 1590-1591	Innocent IX Clément VIII Léon XI Paul V Grégoire XV	4594 4592-4605 4605 4605-4624 1624-4623	
ROIS DE FRANCE.				
Charles IX	1560-1574	Henri IV	1589-1610	
Henri III	1574-1589	Louis XIII	1610-1643	
SEIGNEURS DE CHATEAUROUX.				
Discussion in the second	1001 1000	•		
François de La Tour.	1564-1598	Jean d'Aumont	4550-4595	
Charles de La Tour	1598-1605	Antoine d'Aumont	1595-1612	
Jean II de La Tour.	1605-1613	Henri II de Condé	1613-1646	

On ne saurait attacher aucun souvenir spécial à l'administration de De Piau, malgré sa longue prélature.

La cinquième guerre civile, celle commencée en 1574, n'avait guère atteint nos campagnes; mais l'édit de pacification de 1576, qui irrita les catholiques, donna lieu à la ligue ou sainte union, dont les maux prolongés ne devaient épargner aucune partie de la France.

Il y avait trois partis: celui du roi, celui de la ligue, et le parti politique ou des malcontents. Le duc d'Alençon, devenu duc de Berry, était hésitant entre tous; mais, après sa mort, arrivée en 1584 (1), le gou-

⁽¹⁾ Cette année 1584, le 5 décembre, un tremblement de terre se t ressentir à Déols.

verneur, M. de La Chastre, se déclara pour le parti de Guise ou de la ligue, ce qui fit que le roi révoqua, au mois d'avril 1589, ses pouvoirs de gouverneur du Berry, et commit à sa place le sieur de La Grange, seigneur d'Arquian, fils du sieur de La Grange de Montigny, en le chargeant de réunir les gentils-hommes de la province pour courir sus au sieur de La Chastre et à ses adhérents. Ce ne fut, dans toute la province, que continuels engagements entre les bandes des différents partis, prises de petites villes fortifiées et de châteaux.

A la fin de mars 1589, d'Arquian s'empara pour le roi des villes de Châteauroux, Déols et La Châte (1).

Dans le mois suivant, ces places, ainsi que celles de Guéret, Charost, etc., furent perdues et reprises alternativement. Le parti des réformés semblait avoir l'avantage. Mais au mois de juillet, la ville d'Issoudun lui fut enlevée, et, à la suite de l'assassinat de Henri III, les royalistes, après bien des vicissitudes, purent avoir plus de confiance dans leurs forces.

En 1590, Châteauroux appartenait toujours au roi. Ce fut en vain que M. de La Chastre vint y mettre le siége. Il ne put prendre que l'abbaye de Saint-Gildas et fut obligé d'aller au secours de Charost.

Montigny, après avoir été repoussé de Déols en y perdant une compagnie tout entière, y revint avec de nouvelles forces et s'en empara après douze jours

⁽⁴⁾ Histoire de Sancerre, par Poupard, liv. II, p. 283.

de résistance. Le duc de Guise marchait au secours des assiégés.

C'est ici qu'il faut placer la lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées: « M. de Guise est arrivé à Orléans avec des forces pour secourir le Bourg-Dieu... Je monte à cheval tout à cette heure pour aller secourir Montigny et espère que, par ma diligence, je regagneray l'avance que mes ennemis ont plus que moy... Je vous baise un million de fois les mains. — Henry. »

Les monastères, dans ces temps malheureux, étaient possédés par des gentilshommes qui n'étaient pas même prêtres, (¹) par des femmes, par des hérétiques. Les paroisses n'avaient guère plus de ministres que les abbayes d'abbés et de moines. Il ne paraît pas cependant que jamais Déols en ait été réduit à cet état. Sa situation dans la partie de la France la plus soumise à l'autorité royale dut mettre l'abbaye à l'abri d'une partie des excès qui désolaient d'autres monastères. On pouvait encore déposer librement ses offrandes aux pieds de la bonne dame du Bourg-Dieu. En effet, François de La Tour, seigneur de Châteauroux, s'étant trouvé en grand péril avec son fils dans la traversée que fit le duc de Berry, de Boulogne en

⁽¹⁾ On trouve, à la date de 1594, un bail des revenus de l'abbaye de Déols. Le roi l'avait donnée à M. de Montigny, son lieutenant et gouverneur aux comtés de Blois et Vendômois. Voir le texte du bail dans la Notice sur l'abbaye de Déols par M. Grillon des Chapelles, p. 320.

A la date du 8 janvier 1597, existe un mandement du trésorier de France au bureau de Bourges, touchant l'imposition de 91 écus 2/3, à laquelle était assujettie l'élection de Châteauroux, pour la subsistance de l'armée conduite par M. de Montigny au siège de Déols.

Angleterre, le 31 octobre 1581, fit vœu à Notre-Dame de Déols que, s'ils en échappaient, il ferait peindre un vaisseau, en action de grâces de leur délivrance, ce qu'il put exécuter; et nous trouvons aussi que, en 1594, l'abbaye de Déols donnait encore aux cordeliers de Châteauroux, pour la prédication de la parole de Dieu, qu'ils devaient faire aux avents, carêmes, dimanches et fêtes annuelles en l'église de ladite abbaye, quatre poinçons de vin pur, et dix-huit septiers de bled, savoir : dix septiers froment, quatre septiers seigle et quatre septiers avoine; plus la somme de vingt sols par chacun.

Le moment approchait où la conversion de Henri IV, en 1594, allait enfin réunir sous le même drapeau tous les enfants mieux inspirés de la France.

On a lieu de s'étonner d'un règne de cinquante-un ans attribué à De Piau. En effet, quelques historiens placent, dans son intervalle, Jehan Hellius, le cardinal de Guise, frère du Balafré, assassiné à Blois, l'un des plus débauchés de son siècle, Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, colonel-général de l'infanterie des ligueurs, d'odieuse réputation, neveu du précédent, et tué à Saint-Denis, en 1591.

Ici finit la série des abbés de Déols. Nous expliquerons, dans la seconde partie de cet ouvrage, comment Henri II, prince de Condé, parvint à faire séculariser cette abbaye, c'est-à-dire à la faire supprimer par le pape Grégoire XV et à s'emparer de ses biens. Cet acte de spoliation fut consommé en 1622.

§ XXXVIII. --- Réflexions sur les abbés de Déols.

Dans cette suite d'abbés, si l'on en excepte les deux premiers, Saint-Bernon et Saint-Odon, on rencontre un assez bon nombre de princes de l'église, quelques noms annonçant une heureuse parenté avec les favoris de plusieurs règnes, mais on chercherait-en vain une illustration propre aux titulaires, une renommée que puisse réclamer comme sienne la congrégation de Déols, cette sœur de Cluny, qui n'a jamais lutté avec celle-ci que par ses richesses. Il faut cependant se rappeler ce que nous avons dit (p. 75) du moine Hervé.

En revanche, on y trouve des procès avec les princes de Déols, ces bienfaiteurs si généreux du monastère; des procès avec les archevêques que les abbés ne voulaient pas reconnaître pour leurs supérieurs. Les religieux de Déols ne furent pas non plus des enfants très-soumis au Saint-Siége; mais ils le sont devenus lorsqu'ils ont vu que la suzeraineté ultramontaine leur laissait plus de liberté qu'une autorité plus voisine. Dans les querelles de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel, ils sont tous gallicans, et, quand ils sont romains, ils calculent leurs intérêts plus qu'ils ne soutiennent leurs principes.

CHAPITRE SEPTIÈME.

RICHESSES DE L'ABBAYE.

Nous avons souvent parlé des richesses de l'abbaye de Déols; il est temps de les faire connaître. Nous en rapporterons l'énumération d'après le pouillé du diocèse de Bourges.

Dans l'archipréveré (1) de Bourges, les paroisses de Crécy, de Vorly, de Cressy et le prieuré de Cressy.

Dans l'archipréveré d'Argenton, les paroisses de Chasseneuil, de Cuzion, de Crozant, de Saint-Plantaire, de Vigou, de Ciron, de Luzeret, de Ceaulmont, de Bazaiges, de la Chapelle-Barriau, de Gournay, de la Pérouille, de Saint-Civran, d'Orsenne, d'Éguzon, de Pommiers, de Bélâbre, de Celon, de Chaillac, de Baraize, de Malicornay, de Gargilesse, de Dompierre, de Cluis-Dessous;

Et les prieurés de Chaillac, de Crozant, d'Azérable, de Vigou, de Saint-Laurent de Gargilesse, de Cluis-Dessus et de Cluis-Dessous.

Dans l'archipréveré de La Châtre, les paroisses de Perassay, de Crévant, du Magny, de Châteaumeillant,

⁽¹⁾ Archipréveré ou archiprêtré. C'est l'étendue de la juridiction d'un archiprêtre dans un certain territoire.

de Vigou, de Lourouer, de Sazeray, de Feusines, de Vigoulant, de Mers, de Chassignolles, de Tranzault, de Saint-Martin, de Sainte-Sévère, de Nohant, de Saint-Chartier, de Saint-Pierre-les-Bois, de Sidiailles, de Champillet, de Saint-Janverin, de Rezay, de Vic-Exemplet, de Vic-sur-Saint-Chartier, de Notre-Dame-de-Pouligny, de Saint-Martin-de-Pouligny;

Et les prieurés de Chassignolles, du Magny, de Sainte-Sévère, de Saint-Chartier, de Saint-Pierre-les-Bois.

Dans l'archipréveré de Châteauroux, les paroisses de Saint-André-de-Châteauroux, de Saint-Denis-de-Châteauroux, de Saint-Martin de Châteauroux, de Bezagettes, du Bourg-Dieu, de Saint-Étienne-de-Déols, de Montierchaume, de Bommiers, de Diors, de Notz, de Saint-Martin-d'Ardentes, de Saint-Vincent-d'Ardentes, de Villers, de Saint-Août, de Neuvy-Pailloux, de Maron, de Vouillon, de Planche, d'Ambrault, d'Arthon, de Mosnay, de Lourouer-les-Bois, de Brion;

Et les prieurés de Bommiers, de Vouillon, de Neuvy-Pailloux.

Dans l'archipréveré de Dun-le-Roi, les paroisses d'Orval, de Verneuil, d'Arpheuille, de Meillant, de La Celle-Bruère, de Colombiers, de Faverdines, d'Arcomps, d'Orcenais, de Parnay;

Et les prieurés de Meillant, de La Celle-Bruère, d'Arcomps.

Dans l'archipréveré d'Issoudun, les paroisses de Chouday, de Condé en Bommiers, de Brives-l'Aumônerie;

Et le prieuré de l'Aumônerie de Brives.

Dans l'archipréveré de Graçay, les paroisses de Buxeuil, de Dun-le-Poêlier, de Sainte-Cécile;

Et les prieurés de Sainte-Cécile, de Columiers.

Dans l'archipréveré d'Hérisson, les paroisses de Saint-Victor, d'Epineuil, de Saint-Vic-de-Floriac, de Saujat;

Et les prieurés d'Épineuil, de Saint-Vic-de-Flo-riac.

Dans l'archipréveré d'Huriel, les paroisses d'Hurielen-Bourbonnais, d'Oulches, de Vedun, de Prat-de-Culan, de Saint-Christophe-le-Chaudery, de Mesples, de La Chapelotte, de Saint-Désiré, de Saint-Sauvier, de Neuve-Église, de Saint-Christophe-près-Huriel;

Et les prieurés de Notre-Dame d'Huriel et de Prat.

Dans l'archipréveré de Levroux, les paroisses de Niherne, de Bretagne, de Chambon, de Saint-Martin-de-Lans, de Baudres;

Et les prieurés de Rouvre-les-Bois, de Baudres, de Chambrines.

Dans l'archipréveré du Blanc, les paroisses de Saint-Génitour-du-Blanc, de Saint-Ciran-du-Blanc, de Clion, de Saint-Médard, de Murs, de Saint-Etienne du Blanc, de Villiers, de Saint-Ciran-du-Jambot, de Toiselay;

Et les prieurés de Clion, de Toiselay, de Saint-Génitour, de Saint-Ciran-du-Jambot, d'Arfeuille.

Dans l'archipréveré de Vierzon, Déols n'avait que le prieuré de Jaugy.

L'abbaye de Déols possédait encore des bénéfices

en dehors du diocèse de Bourges, ad collationem et præsentationem de l'abbé de Déols.

Le prince Raoul et ses successeurs n'avaient cessé d'ajouter, comme on le verra, aux libéralités d'Ebbes le Noble, et ils avaient été imités par les principaux de leurs vassaux qui s'étaient réunis pour donner aux religieux, par un même acte, de leurs terres et les hommes qu'ils tenaient en servage. Une charte de 1208 rappelle une multitude de dons des nobles hommes de Déols, dona elemosinæ illustrium virorum dolensium, faits pour le salut de l'âme des donateurs et de celle de leurs parents.

L'énumération ci-dessus, quoiqu'incomplète, permet de juger quelles étaient les richesses que cette abbaye était parvenue à accumuler. Déols tenait donc un des plus hauts rangs parmi les abbayes. L'antiquité de son origine, son indépendance de toute autorité, une prospérité de plus de sept siècles, la confirmation de ses priviléges par les rois et les papes, lui avaient assuré cette haute position.

« Noble abbaye, dit M. des Chapelles, par son blason, par sa longue illustration, et par sa prétention exclusive, puisqu'il fallait, disait-on, être noble de quatre races, pour y faire admettre ses vœux d'humilité! »

Il paraît, en effet, par quelques actes capitulaires, qu'on ne recevait, dans le monastère de Déols, que des sujets de noble extraction. On a vu que les abbés prenaient le titre de prince. L'abbaye de Déols avait ses armoiries: elle portait d'argent à trois fasces

de gueules; son écusson était accosté ou surmonté d'une mitre et d'une crosse.

Les souverains pontifes, dont nous avons constaté les visites, avaient une prédilection marquée pour cette abbaye qu'ils surnommaient la mamelle de Saint-Pierre, qualification qui n'était qu'une exagération flatteuse, car la taxe de Rome était fixée à quatre mille florins seulement.

CHAPITRE HUITIÈME.

ÉTAT DE DÉOLS AUX DIVERSES ÉPOQUES:

L'ancienne ville de Déols, placée dans une presqu'île formée par les eaux de l'Indre et de l'Angolin ou Ringoire, entourée de plusieurs côtés par de vastes prairies, était défendue, vers la terre, par de larges fossés. Le palais que les princes de Déols y occupaient était lui-même entouré de fossés particuliers. Déols était alors la capitale du Bas-Berry et de la principauté déoloise. Lorsque cette cité ne fut plus le séjour des princes, son importance, en raison du progrès et des richesses de l'abbaye, se soutint et s'augmenta jusqu'au XVII^{me} siècle, époque à laquelle les guerres religieuses et sa sécularisation amenèrent sa décadence et sa suppression.

Pour montrer ce qu'était Déols aux diverses époques, nous avons besoin d'employer deux articles. Le premier traitera de son état ancien et le second de son état récent.

ARTICLE PREMIER. État ancien de Déols.

Cet article va comprendre l'étude de l'abbaye, la fontaine de la cure, les églises, la tour de l'horloge, les rues, places, etc., et les monnaies.

§ I. — Étude de l'Abbaye de Déols.

On a vu qu'Ebbes-le-Noble, en fondant cette abbaye, l'avait largement pourvue de tout ce qui lui était nécessaire, et, en esquissant l'histoire des abbés, nous avons noté que l'abbé Hugues, en 991 et 992, avait fait reprendre, de fond en comble, la première construction, en rendant la nouvelle plus vaste et mieux entendue. Nous avons dit aussi qu'on suppose que la magnifique basilique bysantine, dont on admire encore le dernier vestige, ne fut achevée que vers le commencement du XII^{me} siècle; nous avons parlé également de la chute d'un clocher en 1210, et de la fondation de la chapelle des miracles à la fin du XII^{me} siècle, enfin, du sac et de l'in**cendie du** monastère, en 1567, par les réformés. Examinons maintenant les autres documents que l'on possède sur cette abbaye.

Nicolas de Nicolay (¹) constate qu'au XVI^{mo} siècle l'abbaye de Déols était belle, d'une grande étendue et bâtie en pierres de taille. « Son temple, dit-il, était somptueux, offrait de très-hautes voûtes. La basilique était composée de trois nefs (n'ayant pas moins de trois cents pieds de longueur). Elle était ornée de quatre grosses tours du côté du septentrion, et sur

⁽¹⁾ Description du Berry et diocèse de Bourges, écrit en 1567 pour l'usage de Catherine de Médicis, par Nicolas de Nicolay, dauphinois, géographe, diplomate et valet de chambre des rois Henri II et Charles IX. Manuscrit de la Bibliothèque nationale édité par M. Advielle.

l'orient d'une cinquième, à l'endroit du chœur, sur laquelle étaient posées les cloches. »

« En ladite abbaye, dit encore Nicolas de Nicolay, sont jusqu'au nombre de dix sépultures, tant d'hommes que de femmes, descendus des princes de Déols, fondateurs et conservateurs de ladite abbaye, et trois d'iceux de la maison de Chauvigny, dont l'un était évêque, le tout avec figures, relevées en pierres, à moitié rompues, et, à sénestre du grand autel, il y a une autre sépulture de cuivre doré, de laquelle, par les guerres des Anglais, ainsi que le disaient les moines, a été emportée la teste. »

Les cloîtres, dortoirs et lieux réguliers étaient vastes.

- « Encore en ladite église, sur le milieu de la nef, il y a une figure enlevée en pierre, de dame Denisc de Déols, à laquelle faillit le nom de la maison de Déols.
- » Derrière le grand autel, y a une autre sépulture (celle de l'abbé Adrien Gouffier, voyez son § page 98), enlevée et taillée au naturel, à laquelle sont escripts ces mots:
- » Cy-gist R^{me} cardinal Gofier, dict de Boisy, en son viuant légat de France, euesque d'Alby, abbé de Fescan, abbé et prince du dict monastère de Déolz, qui trespassa le XXIV juillet M.DXXIII et de son aage le LIV°.
- » Une autre sépulture en ladicte église, à laquelle sont escripts ces mots:
 - » Cy-gist messire Loys de Beaujeu, en son viuant

Seigneur de Montferrant, connestable de France, et fut enseuely en l'an de l'incarnation MCCLXXX, le mercredy deuant St-Michel » (1).

Dans le clos de ladite abbaye était le logis abbatial, assez grand et mal *empoinct*, les réfectoires, infirmerie et les greniers et celliers, ensemble plusieurs autres petites maisons pour loger les officiers ordinaires de ladite abbaye.

On possède un plan à la main, de l'ancienne abbaye de Déols (²). On y constate que la basilique, ainsi que le dit Nicolas de Nicolay, avait quatre clochers à sa partie antérieure. Elle était orientée du nord-est au sud-ouest, orientation différente de celle indiquée par Nicolas de Nicolay. D'après M. Dauvergne, architecte du département, entre les deux lignes de clochers et au-dessus du porche, était la salle capitulaire; on y accédait par un escalier placé dans une des tours. Il paraîtrait que la cinquième tour était vers l'abside, car il n'y avait pas de transept. Les tableaux qui sont dans l'église Saint-Étienne, et dont nous parlerons dans le paragraphe suivant, représenteraient assez réellement, d'après ces dispositions, l'état de l'ancienne basilique. La chapelle de la

⁽¹⁾ Ces tombeaux ont été détruits en 1793, ou enfouis dans les décombres de l'abbaye.

⁽²⁾ Ce plan a été trouvé par M. l'abbé Damourette dans un paquet de chiffons. Il était dans l'état le plus déplorable. Consié à M. Legrand. agent-voyer en chef, il a été recollé avec soin sur du papier-carton, et, malgré de nombreuses lacunes, on peut reconnaître toutes les parties de l'abbaye. Ce plan ne peut être que postérieur à 1751, puisque le pont actuel y est représenté.

Vierge, ou des miracles, était placée au côté nordouest et enclavée dans le monument; un escalier extérieur y conduisait. A droite de l'abside se trouvait la chapelle des abbés.

Non-seulement on appelait cette basilique la plus belle perle de la couronne du Berry, mais encore l'honneur de la province de Berry. Elle était, en effet, la plus belle de la province, après la cathédrale de Bourges. Le nom de son architecte est resté inconnu.

La route actuelle d'Issoudun occupe l'emplacement d'une partie de l'abside. Vers ce lieu, dit M. de La Tramblais, sont des voûtes souterraines qui se prolongent sur une grande étendue, et dans lesquelles on remarque des fontaines encaissées dans des bassins de pierre proprement taillée (¹).

L'abbaye de Déols, quoiqu'ayant beaucoup souffert des guerres civiles et religieuses, aurait pu encore réparer ses désastres; mais après la sécularisation, ses religieux étant dispersés, ses richesses passées en d'autres mains, elle devait dépérir.

En 1657, au temps de La Thaumassière, elle ne présentait plus que des ruines, mais magnifiques. Au

⁽¹⁾ Nous avons visité tout récemment ces souterrains, dans lesquels on pénètre par la maison d'un sabotier située à gauche de la route. On y descend par un mauvais escalier, puis par un plan incliné. Nous y avons trouvé les deux fontaines. Le souterrain se prolonge sur la gauche, où la voûte est fermée par un mur; à droite, il se continue sous la route, et s'y trouve obstrué par un éboulement : cet éboulement fut occasionné, il y a une vingtaine d'années, par une voiture pesamment chargée qui y enfonça ses roues. Ces souterrains partaient évidemment de l'abbaye, mais on se saurait dire où ils avaient leur sortie, si toutefois ils n'étaient que des refuges.

commencement du XVIII^{mo} siècle, elle était tellement abandonnée qu'il fallut une ordonnance de l'intendant de Bourges pour empêcher les charretiers de Châteauroux d'en enlever les pierres.

Un ancien dessin qui a été lithographié, nous montre ce qui existait de l'abbaye de Déols en 1790. La nef était debout dans ses deux tiers, du côté de l'abside. On voyait encore la chapelle des miracles, ainsi que l'escalier qui y conduisait. A droite de cet escalier, était une tour à moitié abattue. Le clocher, qui nous reste, est représenté tel qu'on le voit aujourd'hui. Diverses constructions flanquaient l'église, en particulier deux petites tours. Des fossés remplis d'eau entouraient l'abbaye; dans ces fossés, il y avait eu un ou deux moulins. Au-delà de l'eau, des voûtes semblaient avoir été les bases de la partie détruite du monument.

L'abbaye résistait cependant à une destruction complète et servait d'ateliers à un brasseur, au commencement de ce siècle; mais l'an 1830 a été témoin d'un véritable acte de vandalisme, au moment même où l'on venait d'instituer une inspection générale des monuments historiques. « Les pierres, rassemblées par une série de générations, sculptées, ciselées par les artistes de plusieurs âges, admirées et vénérées si longtemps par les fidèles, ont été, s'écrie avec indignation M. des Chapelles, brisées et adjugées en mètres de moellons à d'ignorants bâtisseurs, et se laissent reconnaître dans un grand nombre de maisons voisines. Il n'en reste plus que quelques débris et une tour épargnée... parce qu'elle a servi de jalon aux ingé-

nieurs. » Cette tour résiste à toutes les épreuves du temps; mais, sous les influences atmosphériques, des pierres se détachent; des plantes qu'on y laisse pousser disjoignent les assises. Si l'inspection des monuments historiques, de qui elle dépend à présent, ne lui attribue pas quelques fonds pour son entretien, on finira par la voir s'écrouler.

Dans le jardin de l'orphelinat, dont il sera question à l'un des paragraphes suivants, on reconnaît l'enceinte du cloître. Au fond de l'enclos, ses arcades ogivales sont à moitié enterrées dans une terrasse. La forme des piliers des arcades, dont les amorces existent encore, annoncent que ce cloître était constitué par une double galerie. Il communiquait avec l'église par une porte bysantine, délicatement sculptée. Les détails encore très remarquables de cette architecture annoncent une construction du XIII^{mo} au XIV^{mo} siècle. Des lierres séculaires soutiennent, en quelque sorte, tous ces vestiges.

On a conservé, dans le bâtiment de ce même orphelinat, une salle voûtée avec nervures, dans laquelle on remarque un âtre immense. C'était le chaussoir des religieux; on y constate le caractère architectonique du XV^{me} siècle.

Le clocher qui subsiste encore, était le deuxième de droite du plan indiqué ci-dessus. Sa base est carrée et sa flèche conique. Quatre clochetons, à lanternes et d'une forme élégante, sont appuyés sur les angles de la tour qu'ils masquent. L'étage supérieur ou du beffroi se fait remarquer par une double arcature romane qui existe sur chaque face. Il y a, à l'étage intermédiaire, quatre arcatures fermées, de même hauteur, conséquemment plus étroites. Les deux étages inférieurs n'offrent, comme le supérieur, que deux arcatures. L'élévation totale est de quarante-un mètres. On y admire une quantité de charmantes sculptures qui rappellent les XI^{me} et XII^{me} siècles. Ce monument est un des plus beaux spécimens de l'architecture romane du centre de la France. — Toutes les constructions sont en pierres qui paraissent provenir des carrières d'Ambrault et de Villemongin.

On peut, dans divers autres endroits, reconnaître des vestiges de l'église abbatiale. Ainsi, dans le jardin de la caserne des gendarmes, on retrouve, dans des celliers, les pilastres de la nef de gauche, et, du côté opposé, les restes du gros mur de l'édifice. On dit que, dans ce jardin, avant qu'il ait été exhaussé de deux mètres, existaient encore les dalles de la grande nef.

On a recueilli pour le musée de l'Hôtel-de-Ville des dessus de portes, des fûts de colonnes, des chapitaux, des clefs de voûtes, des fragments de statues, des sculptures variées, provenant de l'église et de l'abbaye.

§ II. - Fontaine de l'abbaye de Déols.

La maison occupée aujourd'hui par le respectable curé de Déols, a été construite sur un emplacement qui faisait partie de l'abbaye. Elle en est aujourd'hui séparée par une rue. Dans son jardin est une fontaine des plus remarquables qui était celle dont se servaient

les religieux. Ses eaux limpides sont contenues dans un très-grand bassin. Des plantes occupent le fond; de belles scolopendres en ornent les murs, ainsi qu'un lierre dont les tiges énormes et tortueuses, qui pénétrent entre les pierres, indiquent l'antique existence. Les eaux de cette fontaine, après avoir traversé plusieurs jardins, vont se jeter dans l'Indre, près du pont. On y aperçoit quelquefois des poissons, qui y remontent sans doute de la rivière.

§ III. — Églises.

Outre la basilique de l'abbaye, il y avait dans la ville de Déols trois églises : celles de Saint-Étienne, de Saint-Germain et de Sainte-Marie.

I. Église de Saint-Étienne. — Sur la place du Palais (peut-être sur l'ancien emplacement du palais de Léocade ou des premiers princes de Déols), se trouve la petite église de Saint-Étienne. Sa forme quadrangulaire semble indiquer qu'elle a été bâtie sur les fondements d'une église latine primitive. On estime qu'elle aurait été construite primitivement par Léocade ou saint Ursin. M. de Cougny, directeur actuel de la Société française d'archéologie, croit reconnaître sur le mur du fond les petits appareils des constructions gallo-romaines. Les cryptes souterraines sont très-anciennes. Les bas côtés ou petites nefs de l'église datent du XV^{mo} siècle. Le clocher, qui correspond à la nef de gauche, est de la même époque; il n'a jamais été terminé.

Cette église est devenue séculière depuis l'extinc-

tion de l'abbaye. La cure de Déols était à la nomination du duc de Châteauroux, sur la présentation de l'archevêque de Bourges. Souvent saccagée et même renversée, elle fut relevée par les fidèles. L'une des cloches rappelle le désastre de l'abbaye de Déols, en 1567. Elle fut fondue aux frais des religieux neuf ans après, ainsi que le témoigne l'inscription qui l'entoure:

† Vox domini superexit aquas, cui gloria soli est: intonat ipse super flumina magna deus. § Post deflagrationem hujus tam preclarissimi templi et cenobii fecerunt hanc simphoniam religiosi suis particulatim expensis. 1576 mense octobris.

La petite cloche de Saint-Étienne a été baptisée en 1760.

Quatre tableaux appendus dans l'église Saint-Étienne représentent le miracle de l'année 1187, ainsi que l'aspect général de l'ancienne abbaye. Au-dessous de deux de ces tableaux, sont les vers rapportés en note à la page 79.

Nous devons nous arrêter particulièrement sur les deux cryptes fort curieuses, qui contiennent, l'une le tombeau de saint Ludre et l'autre celui de saint Léocade.

Tombeau de saint Ludre. — Il est placé dans un caveau au-dessous de la chapelle qui est à droite du chœur. On y descend par un escalier pratiqué derrière l'autel. — Le tombeau, comme l'a indiqué Grégoire de Tours et ainsi que nous l'avons dit page 27, est de marbre blanc, riche matière inconnue alors à nos con-

trées; ce qui suffit à prouver son illustre origine, et ce qui le rattache, d'une façon irrécusable, à la domination romaine des Gaules.

Il se compose de trois parties: la base, la tombe et le couvercle: La base, décorée d'une simple moulure a été brisée, et présente, sur la droite, une large brèche. — La tombe proprement dite, est enrichie, dans toute la longueur de la face antérieure, d'un basrelief ronde-bosse, simulant une chasse. Onze chasseurs, vêtus à la romaine, les uns à cheval, les autres à pied, armés de sabres et d'épieux, poursuivent et terrassent, à l'aide de leurs chiens, des animaux sauvages de toutes sortes, lions, sangliers, loups, cerfs, etc. — Le couvercle offre sur la frise des sujets d'un relief beaucoup moins saillant, et dont le travail n'appartient évidemment ni au même auteur ni à la même époque. Le milieu de cette frise est occupé par deux enfants ailés supportant un cartouche carré, sans inscription; à gauche se voit un repas, à droite une marche de cavaliers et de piétons.

Nous nous abstiendrons de rapporter ici les commentaires variés et contradictoires, également subtils, qui ont été fournis sur ces sculptures (¹). Il suffira de reproduire ce qu'en dit M. Just Veillat dans la légende de saint Ludre (²).

⁽¹⁾ M. Hercule Robert, d'Argenton, a donné sur ce tombeau de Déols une dissertation dans laquelle il a réfuté les nombrouses erreurs émises sur ce monument par M. Pierquin de Gembloux. (Note des Esquisses pittoresques).

⁽²⁾ Pieuses légendes du Berry.

- » Selon les uns, le sarcophage, païen ou chrétien, représente simplement une chasse d'animaux sauvages, avec ses épisodes ordinaires; la marche des chasseurs gagnant le rendez-vous, la chasse proprement dite et le repas qui suit d'ordinaire les exploits cynégétiques.
- » Les autres, adoptant les fabuleux épisodes d'une légende toute locale, ont cru reconnaître le sénateur Léocade en personne, se rendant, avec les siens, à l'invitation de Denis Gaulois, s'asseyant à sa table, et détruisant les bêtes féroces qui infestaient les cantons de Dieux et de Déols.
- » Ceux-ci y ont cherché des symboles, des fictions plus ou moins ingénieuses: ainsi ces chasseurs exterminant ces monstres, ne pouvaient-ils pas signifier les chrétiens vainqueurs des passions? Ce lion qui tombe (leo cadit), ne serait-il pas une traduction, en rébus, du nom de Léocade? Ceux-là, enfin, prenant un moyen terme, ont exprimé un avis plus approfondi et plus rationnel. Ils admettent, d'abord, que le cercueil a été exécuté par un artiste païen, en vue d'une sépulture païenne, et que ces ornements sont habituels aux monuments funéraires de l'époque, dont on trouve plus d'un spécimen dans nos musées.
- » Sur le couvercle, au contraire, ils signalent des traces évidentes du christianisme. Ainsi ils reconnaissent de véritables anges dans les enfants ailés qui supportent le cartouche; dans la scène de gauche, un repas de communion des fidèles, comme semble le prouver trois pains ou hosties, placés parmi les mets,

et sur chacun desquels on croit voir une croix; enfin, dans la scène de droite, une marche funèbre, où figurerait, conformément à d'autres rites, le cheval non monté du défunt.

» Ceci posé, ils raisonnent ainsi: Léocade, encore païen, préoccupé de sa sépulture, aurait acheté ou fait acheter un tombeau orné de chasses, suivant le goût du temps, et bien digne, par sa richesse, de recevoir les restes d'un si noble personnage. Devenu chrétien, et voyant son fils mourir avant lui, il aurait déposé le corps de celui-ci dans son propre cercueil, dont, en résumé, le sujet n'avait rien d'anti-chrétien, et sur lequel il aurait adapté un couvercle décoré de sculptures postérieures, œuvre d'un autre artiste, et mieux approprié à ses nouvelles croyances. Cette dernière opinion, fort plausible, satisfaisant du même coup la raison et la tradition, paraît avoir généralement prévalu. »

Au VI° siècle, saint Germain, évêque de Paris, vint à Déols, avec un grand nombre de clercs de son église, pour célébrer les vigiles au tombeau de saint Ludre. Voici ce qu'on trouve, au sujet du tombeau et de cette visite, dans le chapitre XCII de la Gloire des confesseurs (de glorià confessorum) de Grégoire de Tours.

« Le bienheureux saint Ludre, fils du sénateur Léocade, repose à Déols, bourg du diocèse de Bourges. On dit qu'il sortit de ce monde encore vêtu de la robe blanche des Néophytes. Il fut placé sur le pavé de la crypte, dans un sépulcre de marbre de Paros, merveilleusement sculpté.

» Or, il se sit que saint Germain, évêque de la ville de Paris, vint célébrer les veilles auprès de ce tombeau, s'agenouillant à quelque distance sur un escabeau, quand il était besoin. Il advint aussi que, dans une de ces veilles de nuit, tandis qu'on chantait les psaumes, les clercs, fatigués de se tenir debout, cherchèrent quelque repos en s'appuyant sur le sépulcre du saint consesseur; mais aussitôt le marbre se mit à trembler, comme s'il eut voulu protester contre ce manque de respect. Sur quoi, saint Germain, saisi de frayeur, ordonna aux clercs endormis de se retirer, en s'écriant: « Paresseux, éloignez-vous de ce tombeau, de peur d'offenser le saint de Dieu. » Les clercs se retirèrent et ne sentirent plus le tremblement.

» Je ne puis passer sous silence que le bienheureux saint Ludre apparut une fois à un pauvre homme pour lui ordonner de nettoyer la petite chambre dans laquelle on prétend qu'il avait poussé les premiers cris de l'enfance. Mais comme, malgré deux avis semblables, le pauvre homme ne faisait pas ce qui lui avait été ordonné, le saint lui apparut une troisième fois, disant: « Si tu fais ce que je demande, tu recevras un tiers d'as (trientem) pour ton obéissance. » Se levant donc aussitôt, cet homme nettoya et lava la chambre dans laquelle il répandit, en outre, des herbes odoriférantes; puis il se tint debout attendant l'effet de la promesse, jusqu'à ce qu'ayant vu la pièce de monnaie reluire sur le pavé, il la ramassa et se retira tout joyeux.»

La fête de saint Ludre se célèbre tous les ans, le 4 novembre, dans l'église de Déols.

Il y a encore aujourd'hui, à ce tombeau, une grande dévotion et concours de peuple aux *Bonnes Dames* du 15 août et du 8 septembre. On dit qu'il s'y est fait plusieurs miracles par l'intercession de saint Ludre. A ces deux fêtes, des mères présentent leurs nourrissons à la brèche de la base du tombeau, pour appeler sur eux la bénédiction du saint. D'autres font passer trois fois les enfants par cette brèche, pour les guérir de la fièvre. Il était même d'usage de raper fortement le marbre, afin d'en enlever une poussière que l'on mêlait ensuite à certains breuvages, ce qui était considéré comme un remède souverain. La trace de ces pieuses profanations existe surtout à la partie gauche de la frise. Les fiévreux venaient encore recueillir de cette poudre dans un petit sachet de toile, et, au bout de neuf jours, après l'avoir avalée, par petites doses, ils venaient dévotement déposer leur sachet vide dans la tombe, où l'on en remarquait une grande quantité. Nous avons trouvé récemment, dans cette tombe, quelques sous qu'on venait d'y déposer.

En 1657, La Thaumassière étant à Châteauroux avec Catherinot, visita le tombeau de saint Ludre. Il nota que toutes les figures étaient aussi belles et entières que si elles avaient été faites depuis peu. — On en a cassé plusieurs parties saillantes à l'époque de la révolution de 1789.

Tombeau de Léocade. D'après le P. Jean de La Gogue, le tombeau de Léocade avait été dans une chapelle, à main gauche de la même église Saint-Étienne. La Thaumassière, de son côté, dit qu'étant

retourné à Châteauroux, au mois d'octobre 1657, avec M. Bonnansat, on leur fit voir le tombeau de Léocade, qui avait été découvert depuis peu, et où son corps se trouvait tout entier dans son cercueil de pierre, sous une petite voûte qui est à présent ruinée.

Depuis la visite de La Thaumassière, le tombeau subit encore de cruelles vicissitudes. Il disparut de nouveau, on ne sait quand ni comment, mais si complètement que nos auteurs modernes n'en parlent même pas.

Cependant, au mois de janvier 1862, M. l'abbé Chagnon, curé de la paroisse de Déols, guidé par la tradition qui n'avait cessé de donner le nom de tombeau de Léocade à une portion depuis longtemps démolie de l'église de cette paroisse, eut la pensée de faire pratiquer des fouilles, qui amenèrent bientôt la découverte de cette importante sépulture, dont l'emplacement et les dispositions se rapportent de tout point à celle qui fut montrée à La Thaumassière.

En effet, le déblai, pratiqué au dehors et à l'extrémité du bas côté gauche de l'église, mit à jour un petit caveau de trois mètres soixante centimètres, sur trois mètres, exactement situé vis-à-vis celui de saint Ludre, et communiquant jadis avec l'intérieur de l'église, par une porte murée et quelques marches très-apparentes.

Au fond du caveau, dont la voûte n'existait plus, se voyaient, à ciel ouvert, sur un pavé raccordé avec des dalles funéraires d'époques différentes, les ruines massives d'une sépulture vide, à murailles droites

et carrées, de deux mètres quarante centimètres environ de longueur, près de laquelle on a trouvé les débris de deux petits cercueils d'enfants. (1)

Incomparablement moins riche que son pendant de marbre, pour la matière et le travail, ce sarcophage de simple pierre de taille n'a d'autres ornements qu'un élégant profil, cinq panneaux à moulures sur le devant, et, sur le convercle à emboîtement, une belle frise courante de rosaces et de feuillages, dont il reste, malheureusement à peine, deux ou trois fragments.

Après cette description donnée par M. J. Veillat, M. Dumoutet, architecte et sculpteur de la cathédrale de Bourges, a envoyé à la société du Berry (à Paris), dont il était membre correspondant, deux feuilles de dessins contenant, la première, le plan et la coupe de la crypte, et, la seconde, la face du tombeau luimême. Le second dessin est reproduit dans les mémoires de cette société. — Le grand sarcophage étant brisé en partie, on l'a restauré en plaçant dans du mastic les morceaux trouvés dans les décombres.

En sortant de cette crypte, on remarque, à droite, des ex voto. Ce sont de grands cierges en bois enduits de cire recouverte de peintures, et maintenus par des supports en fer artistement contourné. Ils sont offerts

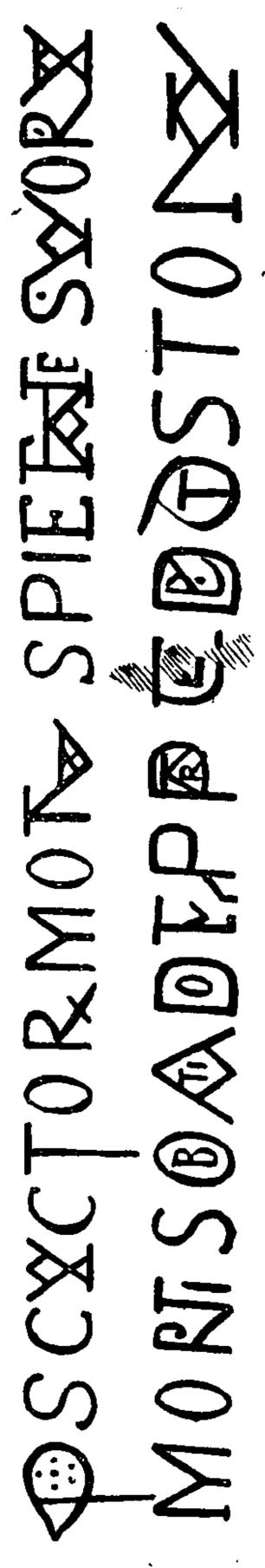
POL PATERNVS SABINI FILIVS.

⁽¹⁾ Ces petits cercueils ont été placés, à gauche, dans le mur de la crypte. On lit cette inscription qui a été encadrée de moulures:

par les fidèles qui veulent obtenir quelques grâces de la sainte Vierge de Déols.

II. Église Saint-Germain. « Il y a, dans l'enceinte de la ville de Déols, dit Nicolas de Nicolay, une petite église appelée Saint-Germain, qui est annexée à la cure de Sainte-Marie. Elles peuvent valoir chacune 80 à 100 livres, et sont à la présentation de l'abbé et du prince de Déols. » Piganiol de La Force (1) dit que, de son temps, c'était la seule paroisse. D'après La Thaumassière, Saint-Germain était la paroisse générale de la ville. Il y avait dans cette église une relique que l'on assurait être une partie du crâne de saint Ludre. L'église Saint-Germain était située sur la gauche de l'abside de la basilique; elle ne paraît pas avoir jamais eu aucun caractère architectural; elle est aujourd'hui délabrée et sert de granges et d'étables. Sur le côté droit du mur intérieur et à l'entrée de l'édifice, on remarque sur une pierre l'inscription ci-contre:

(1) Description historique et géographique de la France.



Cette inscription a été traduite comme il suit par M. Herbet, élève de l'école des Chartes:

P..., touché du regret de la mort de tous les siens, a offert et donné quatre arpents de prés au saint monastère.

III. L'église Sainte-Marie, dite la Petite, était voisine du palais; elle remontait à une haute antiquité. On a vu, dans la légende rapporté au chapitre premier de cet ouvrage, que Denis Gaulois et Jeanne de Dieux, sa femme, firent bâtir une chapelle qu'ils dédièrent à Sainte-Marie de Déols et qu'ils y furent iuhumés. Au temps de La Thaumassière, cette chapelle ne présentait plus que des ruines. On n'en voit plus aujourd'hui aucun vestige. La place qu'elle occupait porte encore le nom de Marie la Petite.

Dans la sacristie de l'église Saint-Étienne, M. le curé Chagnon conserve une pierre que l'on dit venir de l'église de Sainte-Marie et qui porte l'inscription dont nous donnons le fac simile à la page suivante. On croit pouvoir la traduire ainsi:

Ici repose en cette étroite demeure Bernucius, clerc, à qui la Parque, en tournant son fuseau, a ravi l'usage de la vie, elle a mêlé ainsi les choses les plus illustres aux plus humbles.

§ IV. - La Tour de l'Horloge.

La tour dite de l'Horloge est un ouvrage du XIV^{me} siècle. Elle se compose d'un beffroi où est l'horloge et de deux tours latérales. L'arcade du beffroi était la porte de la ville, du côté d'Issoudun. On y remarque encore la rainure de la herse. De petites portes conduisent aux tours qui servent aujourd'hui de prison provisoire. Ces bâtiments ont été récemment réparés. L'écusson qui était au-dessus de l'arcade, du côté de la campagne, a été effacé.

§ V. — Rues, places, etc., existant autrefois dans la ville ou bourg de Déols.

M. de la Tramblais a eu l'obligeance de nous communiquer un relevé de plus de 40 rues ou ruelles, ainsi que des ponts, portes, établissements publics ou privés, maisons ou logis, moulins, existant autrefois à Déols et mentionnés dans les anciens titres. Cette énumération fait juger quelle devait être l'importance de cette cité.

RUES.

Rue des Barrières;

- de la Chaussée, autrement de Lubetin;
- de la Chaussée au Pont de l'Horloge;
- du Cimetière nouveau à l'étang de Marban;
- de Coings (de la place du Palais à Coings);
- des Fossés à Sainte-Marie;
- du Four banal;
- de l'Horloge;

Rue d'Issoudun;

- Maistre;
- de Marban, antrement Coret au moine ou de Biscal;
- du Montet;
- du Pont de l'Horloge au Cimetière nouveau entre les deux murailles;
- de Notre-Dame à Saint-Germain;
- Pailleuse;
- du Palais Saint-Étienne à l'église Sainte-Marie.

Rue du Palais Saint-Étienne à la

- 🤏 rue de Marban;
- du Palais à l'étang de Marban;
- du Pont aux Barbiers au Pont de l'Horloge;
- du Pont de l'Horloge au Palais;
- du Pont de l'Horloge à Issoudun;
- du Pré Grand;
- du Puits Charlet;
- de la Regatterie ou Regratterie ;
- de la Rivière aux Fossés de Déols;
- Saint-Germain;
- de Saint-Germain au Pont aux Barbiers;
- Saint-Jean;
- de la Surrie ou de la Suerye.

RUELLES.

Ruelle de la Place de la Barrière à la Boucherie;

- allant à la Place de la Barrière ou à Notre-Dame ;
- de la rue de la Chaussée
 au Pré Grand;
- de l'église Saint-Étienne aux Fossés;
- des Fossés de la ville à Saint-Étienne;
- de la rue de Lubetin au Cimetière Sainte-Marie et à l'église Saint-Étienne;
- de la rue Lubetin sur les Fossés de la ville;
- aux Maçons;
- de la rue du Montet au grand chemin d'Issoudun;
- du Palais à la grand'rue de Lubetin;

Ruelle des Prés Guérins;

- de la Poste;
- du Puis Charlet;
- de la rue Saint-Jean aux moulins Saint-Germain;
- à Sarrazin, (de la rue de Marban à la rue de Coings);

Cul-de-sac de la Boucherie;

PLACES.

Place de l'Abreuvoir, près la rue Saint-Jean;

- de la place Barrière (anciennement de l'Escu de France, près la chapelle Notre-Dame;
- du Four banal;
- devant l'Hôpital, près la Barrière;
- du Palais de Saint-Étienne;
- de la Porcherie.

PONTS.

Pont aux Barbiers;

- de l'Horloge;
- Perrin.

PORTES.

Porte de Déols (du côté du Rochat);

- de l'Horloge;

Portail du Pré Grand;

Fausse Porte (près l'église Saint-Étienne).

BOULEVARD.

Boulevard du Pont de la Porte de l'Horloge.

ÉGLISES.

Église de Notre-Dame de Déols;

 grande ancienne de Notre-Damé de Déols; Église de Saint-Étienne;

- de Saint-Germain;
- de Sainte-Marie;

Chapelle de Notre-Dame (près la place de la Barrière).

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

L'Hôtel-Dieu;

L'Ancien Hôtel - Dieu, près la place de la Barrière;

Le Palais de Saint-Étienne;

La Seigneurie (maison aux de Boisay);

La Conciergerie;

L'Hôpital Saint-Crespin était auprès de l'abbaye. Les religieux y faisaient de grandes charités et aumônes aux pauvres et aux pèlerins.

MAISONS OU LOGIS (1).

Maison du Croissant;

- de la Barrière;
- de la Croix-Blanche;
- de l'Huilerie ou de la Tuilerie;
- de Saint-Jean;

Logis de l'Escu ou de l'Escu de France;

- des Trois-Rois.

MOULINS.

Moulin de Saint-Germain (en . amont);

- des Trois-Rois (en aval).

Outre ces rues et établissements, on cite encore les murs dépendant de l'Hôpital, les jardins de l'Hôtel-Dieu, et on fait une mention distincte des fossés de la ville de Déols et des fossés de l'abbaye, de deux faubourgs, etc.

Les divers documents concernant Déols font mention d'une enceinte indiquée par des croix, sans doute pour les limites de la justice. Déols et ses faubourgs avaient, en effet, justice haute, moyenne et basse, et leurs appels ressortissaient à Châteauroux.

A gauche du pont actuel sur l'Indre, en allant de Châteauroux à Déols, était le *pont Perrin*. Dans les basses eaux, on en aperçoit encore les piles. Du côté de Châteauroux, une maçonnerie semble indiquer l'existence d'une culée de ce pont. Du côté de Déols,

⁽¹⁾ Il est probable que les lieux désignés comme maisons ou comme logis étaient des hôtelleries ou auberges.

on accédait au pont par une porte voûtée qui se remarque encore. La tradition apprend que la justice siégeait dans une salle qu'on trouve encore au-dessus de cette arcade. Le pont Perrin, appelé ainsi sans doute du nom de son auteur, fut entraîné par une inondation en 1740. Il est probable qu'il fut remplaçé par un pont de bois, car, auprès des piles en pierre, on voit des pilotis.

Le chemin d'Issoudun à Châteauroux traversait Déols. Il y pénétrait par la porte de la tour de l'horloge et suivait une rue appelée aujourd'hui du Pont Perrin; elle aboutissait au pont par l'arcade indiquée ci-dessus.

Cette rue est remarquable par l'aspect antique des maisons. Les portes de celles-ci offrent souvent des écussons, et l'une d'elles est surmontée d'une élégante sculpture. Les fenêtres fréquemment cintrées indiquent l'existence ancienne de boutiques.

Vers 1152, une grande partie de Déols fut réduite en cendres.

§ VI. — Monnaies de Déols ou des princes de Déols.

L'étude de l'histoire monétaire peut aussi faire comprendre et apprécier l'importance d'un pays.

On a souvent rencontré les monnaies de Déols sur notre territoire. En défonçant un jardin de ce bourg, près l'église Sainte-Marie, on découvrit une telle quantité de ces monnaies qu'il y en avait, dit-on, plein un panier. Environ 1,800 deniers ont été mis au jour en nivelant une place à Issoudun. On en a trouvé aussi dans un ancien cimetière de la commune de Brion.

Enfin, dans ces derniers temps, en travaillant au déblai du chemin de fer, à environ dix kilomètres de Châteauroux, on a rencontré, au hameau de la Gerbe, un trésor évalué à quinze ou dix-huit mille pièces de monnaies baronnales, sinon davantage, parmi lesquelles se faisaient remarquer, avec plus ou moins d'abondance, des monnaies des seigneurs de Déols.

D'après une note qui a été fournie par M. Émile Barboux, conservateur du musée de Châteauroux, le type des monnaies primitives des princes de la maison de Déols était le monogramme Carolin. Cette empreinte, fort usitée pendant quelques années, dégénéra peu à peu, comme on le voit sur les oboles et les deniers frappés à Issoudun, et finit par être remplacée par l'étoile à cinq pointes. Le musée de Châteauroux possède une obole de Eudes l'ancien, de l'an 1012, parfaitement conservée, et sur laquelle se remarquent les premiers caractères. C'est sous Raoul VI de Déols, en 1160, que nous voyons pour la première fois l'étoile à six pointes. Le musée possède de ce seigneur plusieurs deniers, l'un à cinq, les autres à six pointes.

M. Henri Crochet, dans un travail manuscrit présenté, en 4856, à la Société du Berry et qui a eu les honneurs d'un rapport de M. de la Tramblais (¹), signale des monnaies ou deniers d'Ebbes II, de Raoul V et de Raoul VI de Déols, ainsi que de Raoul III d'Issoudun. Mais, contrairement à l'assertion de M. Barboux, ce serait Eudes qui aurait adopté, comme signe

^{(1) 4}º année. page 241.

distinctif de ses monnaies, une sorte d'étoile évidée à cinq pointes et comme formée d'un seul trait continu, se repliant angulairement sur lui-même.

Plus tard, sous Raoul VI, l'étoile se forma de deux triangles enlacés et présenta dès lors six pointes (1). M. Crochet semble regarder ce signe comme un souvenir traditionnel, comme une marque ou une distinction toute locale. Cette observation, suivant M. de la Tramblais, ne serait peut-ètre pas exacte, l'étoile à six pointes des monnaies de Déols et d'Issoudun se faisant aussi remarquer sur des monnaies royales ou baronnales étrangères à nos localités, et notamment sur quelques pièces carlovingiennes, parmi lesquelles il cite un sou de Charles-le-Simple. Cette circonstance ne saurait tenir à la suzeraineté de Déols ou de Châteauroux sur Issoudun, puisque l'on remarque les six pointes sur des monnaies au type d'Issoudun, et, en particulier, sur un denier de Guillaume Ier de Chauvigny, portant d'un côté GVILERMVS, et de l'autre EXOLDVNI.

Selon M. H. Crochet, ce serait à partir de ce Guil-

(1) On retrouve l'étoile de la monnaie des princes de Déols sur quelques monuments qui appartiennent à l'architecture gauloise. Il serait intéressant, pour notre histoire locale, de rechercher à quelle époque l'étoile fut adoptée pour les monnaies déoloises, et à quels motifs on doit attribuer l'addition d'une pointe à l'étoile primitive.

On vient de découvrir, à La Souterraine, une énorme quantité de deniers fécdaux oxydés, collés ensemble par le vert-de-gris, et pesant environ vingt kilogrammes. On en a envoyé un certain nombre à M. le docteur Élie de Beaufort, de Saint-Benoît-du-Sault, qui, après les avoir nettoyés, y a reconnu huit fois l'étoile de Déols, et autour: DE DOLIO, et de l'autre côté, RADVLFVS. Sur deux il a trouvé GIONISIA ou GIEMISIA, et sur une autre GOSEDVO COMs, c'est-à-dire Geoffroy, comte de Gien.

laume que disparut sans retour l'étoile de cinq ou six pointes, dite de Déols. Les autres Chauvigny, successeurs de Guillaume, remplacèrent ce signe par leurs armes qui étaient d'argent à cinq fusées et deux demies de gueules, selon La Thaumassière, M. Raynal et les divers auteurs, et d'or aux fusées de gueules, suivant M. le comte Ferdinand de Maussabré, qui appuie son opinion sur des témoignages irrécusables. Les armes de la première race des princes de Déols ne se voient sur aucune de leurs monnaies.

Un Raoul, probablement Raoul-Thibaut, celui qui avait conduit ses vassaux à la Croisade et qui mourut à Antioche, avait pris, sur les monnaies frappées en son nom, le titre de chef de la milice, DVX MILICIE. Un Ebbes, qui ne saurait être qu'Ebbes II, inscrivait sur les siennes ce vieux nom de Déols que n'avait pas encore fait oublier le nom trop récent du Château-Raoul: EBO DE DOLIS.

Le nom de Déols fut maintenu pendant longtemps dans la légende des monnaies déoloises; mais il cessa d'y figurer à partir du commencement du XIII° siècle, et le nom de Châteauroux lui fut substitué. Doit-on en conclure, ajoute M. de la Tramblais, que les ateliers monétaires de Déols furent transférés dans la ville de Châteauroux, devenue désormais la résidence des princes?

On trouve, dans la notice de M. Crochet, le dessin d'un denier de Philippe-Auguste, portant, d'un côté REX FILIPUS, et de l'autre DE DOLIS. Cette singulière légende donne à penser que Philippe, pressé

par les circonstances, se servit d'un coin des princes de Déols pour battre monnaie à son propre nom.

La fleur de lis, introduite sur les monnaies par Louis VII (¹), se montre, d'une manière distincte, sur le denier de Guillaume I° de Chauvigny et sur la monnaie de Guillaume III de Chauvigny.

L'étude des monnaies déoloises présente une assez grande difficulté : c'est celle de l'attribution qu'on en doit faire aux divers seigneurs qui se sont succédé dans la principauté de Déols ou de Châteauroux. Nous avons, en effet, deux de ces princes du nom d'Ebbe, six ou sept du nom de Raoul; il y a trois André de Chauvigny, trois Guy, trois Guillaume. Ajoutons à ceux-là les seigneurs du même nom, issus de la même maison, qui ont possédé, à titre particulier, les fiefs d'Issoudun, de La Châtre, de Charenton, etc. On comprend quelle confusion doit résulter de la conformité de tous ces noms, appartenant à des personnages différents et à des temps divers. Et si l'on considère qu'à cette époque les monnaies ne présentaient aucun millésime, que les noms ne sont accompagnés d'aucun nombre ordinal qui puisse leur assigner, comme dans nos monnaies modernes, un rang chronologique, on voit à quelle incertitude on est exposé dans la classification de ces monuments si intéressants pour l'histoire de nos contrées.

Les Chauvigny, à partir de Guillaume II, substituèrent aux premières empreintes les armes de leur famille, c'est-à-dire des fusées.

⁽¹⁾ Le Blanc, Traité des Monnaies, page 164.

ARTICLE DEUXIÈME.

État moderne de Déols.

Il nous reste à faire connaître, dans les paragraphes suivants, l'étendue de la commune de Déols, la nature de son sol, ses cultures, ses impositions, les rues du bourg; le pont actuel et les routes qui y aboutissent; la population et ses industries; l'orphelinat; l'usage du feu de la Saint-Jean.

Le bourg de Déols est le chef-lieu d'une commune bornée au midi par l'Indre et à l'ouest par l'Angolin. Cette commune offre une superficie de 3,154 hectares et contient des fermes considérables.

Sa formation géologique appartient à l'étage moyen système colithique. On y rencontre des pierres lithographiques.

La répartition de sa contenance imposable depuis le dernier relevé du cadastre, qui est de 1835 (ce qui probablement a changé depuis), se trouvait comme il suit:

Terres labourables	2,300	hectares
Prés et herbages	373	
Vignes	314	
Bois	26	
Terrains divers enculture	37	
Sol des propriétés bâties	15	· <u> </u>
Contenance des objets non impo-		
sables (routes, places publiques,		
cours d'eau, etc.)	89	

TOTAL.... 3,154 hectares.

Le produit des contributions directes de la commune de Déols, en 1871, a été réparti de la manière suivante:

Contribution	foncière	16,591 fr.
	personnelle et mobilière	6,007
· ·	portes et fenêtres	2,117
	des patentes	
	. — Total	29.164 fr.

Le chiffre total des contributions *indirectes* payées à la régie par les redevables de la commune de Déols, pendant le cours de l'année 1871, s'est élevé à la somme de 6,934 francs.

Si nous prenons la liste des trente plus imposés de la commune, nous trouvons que celui qui paye le plus est porté pour la somme de 938 francs 62 centimes, et que celui qui paye le moins est porté pour la somme de 96 francs 83 centimes.

Il y a, dans la commune de Déols, cinq à six fermes assez considérables, dont les propriétaires payent les plus fortes impositions; les autres cotes sont supportées par de petits commerçants et des cultivateurs.

Il y avait, dans l'ancien Déols, vingt-sept rues et seize ruelles. On compte aujourd'hui, dans Déols moderne, vingt-huit rues qui ne sont, pour la plupart, que des ruelles.

§ II. — Le pont actuel; routes qui y aboutissent.

Le pont actuel de Déols a été construit, un peu en amont de l'ancien pont, par Gendrier, ingénieur des ponts et chaussées du Berry, d'après un projet portant la date du 9 septembre 1751. Les piles et les culées reposent sur un grillage établi à environ 3 mètres 50 centimètres en contrebas de l'étiage. Cet ouvrage d'art, parementé avec de la pierre de taille de Varenne, calcaire fort gélif des environs de Châteauroux, n'a pas résisté longtemps aux intempéries, et, en 1827, toute la partie extérieure était en mauvais état.

Un projet de restauration, comportant la substitution du grès à la pierre calcaire, fut alors dressé par M. l'ingénieur en chef Anselin. Ce projet fut mis à exécution de 1828 à 1835, et les dépenses se sont élevées à 57,000 francs. Le travail a été dirigé de manière à ne pas modifier la forme primitive de l'ouvrage. Cependant les arrière-becs, de forme ogivale, ont été ramenés à des demi-cercles, et la chaussée, alors construite en pavés de blocage avec revers, a été convertie en empierrement et bordée par des demicaniveaux et des trottoirs. Le pont a un débouché de 58 mètres 50 centimètres de largeur. Il est composé de cinq arches en anse de panier de 11 mètres 70 centimètres de débouché linéaire.

Les routes nationales numéro 20, de Paris à Toulouse, et n° 151 de Poitiers à Avallon, passent par Déols et aboutissent au pont. Elles ont été classées par décret du 16 décembre 1811. La première a été construite antérieurement au XIX° siècle par corvées et par tronçons. La construction de la seconde, entre Issoudun et Déols, remonte au premier empire (¹).

Des maisons nouvelles se sont élevées sur le trajet de ces deux routes, tandis que les rues anciennes ont perdu de leur valeur. L'établissement du chemin de fer de Paris à Châteauroux a enlevé à Déols un transit considérable.

§ III. — Population, industries, etc.

Le dernier recensement a donné le résultat suivant :

	Total	2,594	
Orphelinat	(sœurs et orphelines)	48	
Population	éparse	311	
Population	agglomérée	2,235	

On n'a trouvé qu'un seul protestant qui était récemment venu de l'Alsace-Lorraine.

Cette population, toute ouvrière, est très-active, très-laborieuse. Si elle n'est pas riche, elle n'a pas de pauvres. Elle se livre avec ardeur à la culture de la vigne, des céréales, des légumes et des fruits; elle va porter ces derniers produits au loin et jusqu'à Guéret. L'élevage des porcs l'occupe surtout; des paniers de cette viande morte sont continuellement expédiés sur Paris. Le dimanche, les cabarets et les jeux quelconques sont assez suivis, mais dans la se-

⁽¹⁾ Notes fournies par M. Ravisy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et par M. Fayet, conducteur principal, chef de bureau.

maine tout le monde travaille. Environ 300 femmes partent, tous les matins, pour aller travailler à la manufacture des tabacs. Un certain nombre d'hommes s'y rendent aussi, ainsi qu'à la manufacture de draps. L'argent qui en est rapporté répand l'aisance générale dans le bourg.

L'école des garçons contient environ 160 élèves, qui payent à l'instituteur 50 centimes de rétribution par mois. L'école des filles est dirigée par les sœurs de l'Orphelinat, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant; le nombre de leurs élèves est un peu inférieur à celui des garçons; elles payent, aussi par mois, 1 franc et 1 franc 50 centimes suivant l'âge.

Depuis quelques années, on a établi à Déols une brigade de gendarmerie. Une compagnie de pompiers y existe depuis longtemps.

Il y a, dans le bourg, une tuilerie, et quelques petites industries nouvelles, comme une chapellerie et une fabrique d'allumettes chimiques. Le commerce relatif à l'alimentation et aux choses usuelles y abonde.

Il s'y tient, quatre fois par an, des foires assez importantes. On y vend surtout des aumailles, c'est-àdire des bœufs de travail, des bœufs gras et des vaches laitières, ainsi qu'une grande quantité de porcs, peu de moutons, des chevaux et des ânes.

On ne trouve, dans la commune de Déols que le seul moulin de Marban, qui est situé sur l'Angolin.

Nous avons parlé de l'affluence qui se porte à Déols pour les Bonnes-Dames d'août et de septembre.

§ IV. — Orphelinat de Déols.

Au pied du clocher conservé de la célèbre abbaye, on a fondé une institution charitable des plus intéressantes et qui est connue sous le nom de *l'OEuvre de l'Orphelinat de Déols*. C'est une société de patronage pour les orphelines pauvres du département de l'Indre.

La première pensée de cette fondation date de 1843. L'acquisition des terrains, les constructions et le mobilier ont coûté 60,000 francs. La commune, l'État et la bienfaisance publique ont constitué cette somme.

L'institution s'est fait reconnaître par ordonnance royale du 31 août 1846, et elle est devenue établissement d'utilité publique par décret impérial du 10 septembre 1857.

Ne possédant aucun revenu, toutes les ressources sont temporaires et se composent de dons, du produit du travail des enfants, de subventions du département et de l'État. Des loteries ont coutume de combler l'arriéré.

La pension, ressource indispensable, est, depuis 1851, fixée à 100 francs, plus un trousseau de 50 francs.

A partir du 1^{er} janvier 1861, des jeunes filles sourdes-muettes ou aveugles ont été admises. L'instruction leur est donnée par une sœur qui a fait ses études dans une maison spéciale de Paris.

Six sœurs de l'ordre de la Charité du Montoir de Bourges composent le personnel. La supérieure, qui a la direction générale, va, en outre, visiter les malades dans le bourg. Une sœur enseigne les sourdesmuettes et aveugles; une sœur est chargée d'enseigner et de faire travailler les orphelines; une autre se consacre à l'asile qui est joint à l'école; deux autres enfin sont pour l'école des filles du dehors.

L'institut des orphelines compte à présent quarante quatre enfants: une aveugle, sept sourdes-muettes et trente-six orphelines. Chaque enfant coûte environ 250 francs par an.

L'éducation est morale et religieuse. On occupe les élèves aux travaux d'aiguille et aux soins du ménage.

Conformément aux statuts approuvés par le décret, l'œuvre est représentée par un conseil de neuf personnes nommées en assemblée générale des donateurs et souscripteurs. Des dames patronesses, dont le nombre est illimité, veulent bien prêter leur concours au conseil d'administration. Le conseil d'administration et les dames patronesses tiennent séance tous les deux mois. Si une réunion extraordinaire est reconnue utile, M. le président prend l'initiative de la convocation.

M. le sénateur Amédée Thayer a été président du conseil d'administration; aujourd'hui c'est M. Raoul Charlemagne, ancien maire et ancien député. M. Émile Damourette remplit les fonctions de secrétaire. M. Mayet est trésorier.

Les personnes qui n'assistent pas aux réunions sont passibles d'une amende de 50 centimes. Les amendes

forment un fonds de réserve sur lequel il est attribué, toutes les fois qu'il contient une ressource suffissante, une somme de 50 francs à toute jeune fille qui sort de la maison à l'âgé de 21 ans.

Les orphelines ne doivent appartenir qu'au département de l'Indre. Les sourdes-muettes et les aveugles peuvent être nées dans le Cher. Les premières, placées avec le concours du département payent une pension annuelle de 250 francs et un trousseau de 100 francs. Les aveugles payent une pension de 300 francs, un trousseau de 10 francs, plus 50 francs pour leur entretien, parce qu'elles ne peuvent pas s'entretenir elles-mêmes.

Une assez jolie chapelle forme le centre de l'établissement. Les noms des fondateurs et bienfaiteurs y sont inscrits. Le 28 avril, les sœurs font célébrer la fête de l'adoration perpétuelle à leur intention. Voici leurs noms:

MM. Bonnichon, président du tribunal de commerce; — Bertrand-Boislarge; — Charlemagne, conseiller d'État; — l'abbé Damourette, aumônier de l'école des frères; — Hippolyte Desormeaux; — Desormeaux, président de la Société de Saint-Vincent de Paul; — Grillon des Chapelles, père; — Amador Grillon des Chapelles; — Muret de Bort, député; — Ollier, banquier; — Théodore Patureau; — Amédée Thayer, sénateur; — Trumeau, président du tribunal de Commerce; — Veillat-Mallebay;

MM^{mes} Anselin; — Bertrand-Boislarge; — Claveau; — Delouche-Pémoret; — Duchan; — Édouard

Desjobert; — J. Duris-Dufresne; — de Fougères; — Amador Grillon; — Mars-Veillat; — Martin; — Marchain; — Henri Patureau; — Patureau-Miran; — Rabier-Pingault; — Just Veillat.

§ V. — Feu de la Saint-Jean.

L'usage du feu de la Saint-Jean continue à être solennellement observé à Déols. La population du bourg, des environs et de Châteauroux a coutume de s'y rendre. Le curé, avec la croix et ses chantres, ainsi que divers membres du clergé, y viennent processionnellement. Le maire en écharpe, le conseil municipal, les jeunes orphelines suivent dans une haie formée par les pompiers. On arrive au son du tambour, alterné avec des chants d'église. Un Te Deum est entonné; puis le curé, le maire, des personnes de distinction admises dans le cortége, mettent le feu avec des cierges. La jeunesse court autour de l'incendie, les vieillards s'y chauffent avec la pensée de guérir leurs rhumatismes, et les jeunes filles, en faisant le tour sept fois, espèrent être mariées dans l'année.

CHAPITRE NEUVIÈME.

DE L'ABBAYE DE SAINT-GILDAS.

L'abbaye de Saint-Gildas n'était séparée du château-Raoul que par la rivière d'Indre. Comme elle avait été créée à la même époque que celle de Déols et qu'elle a été sécularisée en même temps, nous croyons devoir lui consacrer ici un chapitre, attendu qu'elle a eu aussi de grands rapports, malgré sa moindre importance, avec les diverses maisons qui ont régné sur le Bas-Berry.

L'abbaye de Saint-Gildas, disent nos historiens, était de gros et ample revenu; son régime était également celui de saint Benoît. Obscure et modeste auprès de la grande abbaye de Déols, elle n'en a pas moins eu une grande importance. Cette importance est attestée par les pièces nombreuses qu'on trouve dans les six volumes des titres du duché de Châteauroux.

Nous allons examiner, dans une suite de paragraphes, son origine, ses possessions, la série de ses abbés, les attaques qu'elle a eu à subir, et, ainsi que pour l'abbaye de Déols, nous renverrons sa sécularisation à l'histoire de la maison de Condé.

§ I. — Origine de l'abbaye de Saint-Gildas.

Saint Gildas était né en Bretagne, vers l'an 494, et il était mort de 570 à 580. Il avait fondé, aux environs de Vannes, le monastère de Ruis, dont Abeilard fut plus tard l'abbé.

Au Xº siècle, les Normands, avec des gens d'autres nations, pénétrèrent en Bretagne. Daocius, abbé du monastère de Saint-Gildas de Ruis, convoqua ses frères et leur exposa que ces barbares brûlaient les châteaux et les saints lieux, exterminaient les religieux, violaient les femmes et les vierges. Il leur conseilla de fuir. Les religieux se mirent à préparer litières et sommiers et emportèrent les restes de saint Gildas, leur patron, ceux de Patrice, d'Albain, martyr, de sainte Brigide, de Paterne, évêque de Vannes, et autres, leurs vêtements et leurs livres. Ils passèrent par Rennes d'où tout le monde avait fui, par l'Anjou, la Touraine, et arrivèrent au château de Preuilly. Reposés, ils s'acheminèrent vers le Berry, car en nul autre lieu il n'y avait paix, et ils s'arrêtèrent en la terre où le prince Ebbes [tenait sa seigneurie. (De La Gogue.) (1)

Ebbes le Noble fut leur providence terrestre. « Nous sommes fugitifs, lui dit l'abbé de Saint-Gildas; nous apportons avec nous des reliques précieuses. C'est

⁽¹⁾ Dom Lobineau, d'après la vie de saint Gildas, place la fuite des moines à l'an 874 (Hist. de Bretagne.) — La chronique de Tours porte cet événement à l'an 735.

Dieu qui vous les envoie; accordez leur un asile dans vos terres et laissez-nous prier sur ces vestiges pour vous et pour nous.»

Ebbes, touché de leur sort et pris de vénération pour leur dépôt, rendu plus précieux encore par un calice, celui, prétendaient-ils, dont le Christ s'était servi à la dernière cène, Ebbes leur concéda de suite, dans une forêt qui touchait à Déols, l'ermitage de Sainte-Marie, contenant une ancienne église, deux petits ermitages abandonnés, et leur fournit de quoi y subsister.

Les moines Bretons n'avaient eu d'abord qu'un établissement provisoire; mais, protégés de plus en plus par le prince de Déols, ils fondèrent bientôt, entre la rive droite du ruisseau de la Ringoire ou Angolin et la rivière d'Indre, l'abbaye de Saint-Sauveur et de Saint-Gildas, que le prince affranchit de tous droits et de coutumes. Il leur accorda aussi la justice dans toute cette presqu'île. On y plaça, avec tout le respect possible, les corps des saints apportés de Bretagne.

On a vu comment, à son lit de mort, Ebbes le Noble recommanda l'abbaye de Saint-Gildas à son fils le prince Raoul et à son oncle Géronce, archevêque de Bourges.

Le prince Raoul, fidèle aux dernières volontés de son père, acheva l'abbaye de Saint-Sauveur et y fit placer le calice sacré de la cène du Seigneur, ainsi que les corps des saints apportés par les Bretons, et beaucoup d'autres reliques.

Peu de temps après, à la demande de Laune, son

frère, qui était encore archidiacre de saint Géronce, Raoul fit transporter à Issoudun la tête et les principaux membres du bienheureux Paterne, évêque de Vannes, afin que le monastère de cette ville fût aussi illustré par ces saintes reliques.

D'autres avantages furent encore accordés par la suite, à l'abbaye de Saint-Gildas. Dans les voyages qu'Eudes, dit l'Ancien, fit en Terre-Sainte, en 1027, ce prince ayant été surpris en mer par une tempête furieuse, crut avoir été préservé du danger par l'intercession des saints qui reposaient et étaient honorés aux l'églises que ses prédécesseurs avaient fondées, ce qui sit qu'étant de retour en son château Raoul, il alla rendre grâces à Dieu en l'abbaye de Saint-Gildas. Il accorda aux religieux de nouveaux priviléges, affranchit le lieu et les personnes qui y demeuraient de tout droit et puissance qu'il y pouvait prétendre, et voulut qu'il n'y fut reconnu autre seigneur que les abbés et religieux. Il leur accorda le droit d'usage dans ses forêts, avec les moulins de Sales et plusieurs autres biens.

En 1128, Raoul VI de Déols, pour faire consacrer l'église de Saint-Gildas par Wulgrin, soixante-deuxième archevêque de Bourges, avait convoqué, pour le jour de l'Annonciation, une grande et solennelle assemblée de prélats.

§ II. — Possessions de l'abbaye de Saint-Gildas.

Cette abbaye possédait entre autres:

1° La seigneurie de la Gravette, située dans la

paroisse de Brives; cette seigneurie était annexée à l'aumônerie du bourg de Brives;

2° La seigneurie, le château et la chapelle de Lhôtiers; la chapelle était desservie par des moines dont l'un portait le titre de prieur;

3° La seigneurie de Néret, près Châteaumeillant; les revenus de cette terre féodale étaient affectés à la chantrerie de l'abbaye.

Outre les terres féodales, l'abbaye de Saint-Gildas avait de nombreux prieurés sous sa dépendance. L'abbé nommait les titulaires et touchait les gros fruits:

Ainsi: prieuré de Saint-Marcel, près Argenton. Dans l'église de ce prieuré, il y avait plusieurs autels ayant des prêtres pour les desservir; ils portaient le nom de vicaires: autel de la paroisse, de Notre-Dame de pitié, de Saint-Antoine, de Saint-Jean. L'office de sacristain avait des revenus et des rentes (la sacristinerie); la maîtrise des enfants de chœur était aussi dotée.

Prieuré de Saint-Étienne d'Argenton: autel en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, et autel de Saint-Joseph;

Prieuré du Pin, près Gargillesse;

Prieuré de Bazaiges ;

Prieuré de Saint-Denis, de Châteauroux;

Prieuré de Saint-Martin, de Châteauroux;

Prieuré de Saint-Maur: autel de Sainte-Marthe;

Prieuré de Bezagettes;

Prieuré de Velles: autel de Saint-Germain, fondé

en 1528, dans l'église de Velles, par Jules Guzon, clerc tonsuré;

Prieuré de Saint-Christophe, de Châteauroux;

Prieuré du Pont-Chrétien, près Saint-Marcel;

Prieuré de Luant;

Prieuré de Bouges;

Prieuré de Villedieu;

Prieuré de Beddes;

Prieuré de Saint-Lactencin;

Prieuré de Mehun-sur-Indre;

Prieuré de Saint-Blaise, dans Châteauroux.

La chapelle de Notre-Dame-des-Bunes, dans le château d'Argenton, et la chapelle de Saint-Martin-de-Lamps, dépendaient de Saint-Gildas.

L'abbaye de Saint-Gildas, avec ces seigneuries et ces prieurés, possédait encore des domaines, des revenus et des rentes.

Parmi les actes relatifs à l'abbaye de Saint-Gildas, on trouve, en 1178, une concession, par Nicolas, l'un de ses abbés, à Guillaume, abbé de la Prée, de ce qui avait été donné, au premier de ces monastères, pour l'entrée en religion de Sulpice de Charly, à savoir : des biens et rentes et une terre dans le village de Lagny. Les religieux de la Prée s'engagent, en retour, à fournir par année, deux setiers de froment, payables au cloître de Saint-Gildas. (Copie en papier aux archives de l'Indre, fonds de l'abbaye de la Prée.)

§ III. — Abbés de Saint-Gildas.

Il est regrettable qu'on ne possède pas la liste

entière des abbés qui dirigèrent l'abbaye de Saint-Gildas. Un petit nombre seulement nous sont connus. Cela tient moins à l'antiquité du monastère qu'à l'incurie des chanoines qui furent substitués aux moines l'an 1623, à la demande du prince Henri II de Bourbon Condé. Il faut reconnaître, cependant, que l'influence du temps et surtout les attaques des hérétiques en ont été la cause principale.

Voici les seuls fragments de cette liste qui aient été conservés:

- 1º D'ARC ou DAOCIUS, qui fut le fondateur de l'abbaye, et qui, à ce qu'on croit, gouverna en même temps le monastère d'Issoudun;
- 2° Durand vint ensuite. Sous sa direction eut lieu la dédicace de l'église de Vouillon, en 1040; il y assistait;
- 3° Vital apposa sa signature à une charte de restitution d'un petit monastère construit dans le château de Saumur, que Foulques-le-Réchin, après en avoir chassé les moines, rendit à ceux de Saint-Florent et à leur abbé Ségon, en 1067;
- 4º Nicolas était abbé en 1178. Il est question de lui dans la collection des abbés de la Prée;
- 5° S... n'est pas désigné autrement dans des lettres de Raoul de Déols pour le monastère de la Prée en 1202;
- 6° Godefroy (Godefridus) est nommé en 1206, dans une charte de l'abbaye du Landais, et, la même année, dans des lettres de Raoul d'Issoudun, en faveur de l'abbaye de la Prée;

- 7° Еменон, en 1210, est désigné dans une charte de l'abbaye du Landais;
- 8° P..., en 1219, transige avec les moines de la Prée pour le domaine de la Gravette (Gravetta). Le même, en 1223, est mentionné dans le cartulaire des archevêques de Bourges;
- 9° Тие́оваlde, en 1231, est nommé dans une charte de l'abbaye du Landais;
- 10° Pierre a été l'exécuteur testamentaire de Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, en 1234. Il est nommé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Satur;
- 11° Guy (Guido) fait une transaction, en 1236, avec les moines de la Prée;
- 12º Geoffroy (Geofridus) est désigné, en 1263, dans une charte de Notre-Dame de la Prée;
- 13° Jean est abbé en 1409. On parle de lui dans les actes du concile de Pise. Il est désigné parmi les abbés qui envoyèrent à ce concile des procureurs avec des pouvoirs illimités. Il est surnommé Thasuerius, en 1426, dans des lettres données la cinquième année du pontificat de Martin V, qui existaient à la bibliothèque de Chezal-Benoît. Jean paraît encore, en 1429, dans les chartes de l'abbaye du Landais;
- 14° Тномая ре L'Effe, en 1456, arrente ses biens. Il mourut en 1462, le 9 des calendes de mars. On parle de lui avec éloge dans le nécrologe des frères mineurs de Châteauroux (Cordeliers);
- 15° François Guérin, en 1512, était en même temps abbé de la Prée et de Saint-Gildas;

16° Jean II, Niquet, a fondé, en 1561, le collége des Jésuites à Bourges. Il était en même temps abbé de Méobecq;

17° François de Chennevière, abbé commendataire, répara le palais abbatial détruit par les hérétiques. Il mourut le 26 juillet de l'année 1616.

Ce qui annonce quelle était l'importance de cette abbaye, c'est que son église principale fut consacrée en présence de 16 évêques et de 56 abbés, et qu'un concile y fut tenu à la suite. Le pape Honorius s'était fait représenter à cette assemblée par Gérard, évêque d'Angoulême (1).

§ IV. — Attaques que l'abbaye de Saint-Gildas a eues à subir.

A la fin du moyen âge, l'abbaye de Saint-Gildas occupait un enclos de vingt-deux arpents, ceint de fossés, muni de fortifications, de tourelles et de ponts-levis. Ces moyens multipliés de défense lui permirent, en 1590, de soutenir un véritable siége contre les protestants. Une tradition recueillie par M. Lemaigre, ancien archiviste de la préfecture, rapporte que les moines combattirent vaillamment, mais qu'accablés par le nombre, ils durent se retirer, laissant morts sur la brèche plusieurs de leurs confrères (2).

⁽¹⁾ Chronique de Quimperlé. Mélanges de Baluze, t. 1er.

⁽²⁾ Statistique monumentale de l'Indre,

En 1589, pendant la campagne de Henri IV pour prendre possession du trône de France, M. de La Chastre tenait pour la ligue; d'Arquian, l'un des chefs du parti du roi, vint à Châteauroux qui lui était soumis, et se présenta devant Déols qui était occupé par les ligueurs. D'Arquian en fut repoussé; mais désireux de réparer cet échec, il revint bientôt avec douze cents hommes et six pièces de canon. Il commença par reprendre l'abbaye de Saint-Gildas, et, par de cruelles représailles, il fit pendre, à un noyer, le capitaine Valade et quatre de ses soldats, qui l'avaient défendue (¹).

On a vu que, en 1590, au mois de juin, Déols étant au pouvoir des ligueurs et Châteauroux à celui de M. d'Arquian, M. de La Chastre vint assiéger Châteauroux, s'empara de l'abbaye de Saint-Gildas et y laissa garnison; que d'Arquian reprit l'abbaye de Saint-Gildas, puis assiégea Déols.

§ V. — Vestiges de l'abbaye de Saint-Gildas.

Constatons, pour terminer ce chapitre, ce qui reste de cette abbaye. Les moines dispersés, par suite de sa sécularisation, son enceinte fut successivement envahie, et à son détriment s'augmenta peu à peu le faubourg qui prit le nom de Saint-Christophe. Du côté de la prairie qui touche au Moulin-Neuf, on voit

⁽¹⁾ Raynal, t. 2, p. 188.

encore les traces des fossés qui étaient entourés d'eau et un certain nombre de tours, dépourvues de leurs faîtes en conséquence des ordonnances révolutionnaires, et dont la couverture est taillée en sifflet ou biseau, sans doute parce qu'il était plus économique, pour ceux qui voulaient les utiliser, de les préserver de cette manière des injures du temps.

Auprès des établissements des jardiniers Gaujard, dans la rue dite du Portail, on reconnaît les restes de la porte principale du couvent. Les deux piliers de la voûte, celui de droite surtout, sont bien conservés. En dedans, à droite, une sorte de tour, dans la rue de la Fuie, était la fuie ou le pigeonnier de l'établissement. Au milieu des maisons du faubourg, on remarque, çà et là, de gros murs qui, évidemment, appartenaient aux dissérentes parties de l'abbaye. On trouve encore quelques vestiges d'une chapelle appelée de Saint-Eutrope, dans une maison particulière, près de la porte d'entrée. Quant à l'église principale, il n'en existe plus rien aujourd'hui. A sa place, les nombreuses maisons qui ont été bâties l'ont été sans doute avec les matériaux gui en provenaient.

Une petite chapelle dite de Saint-Marc, qui est auprès du pont de bois, appartenait au couvent, bien qu'elle en fût séparée. Sa porte du côté de l'Indre, d'un style élégant, paraît appartenir à l'architecture du XV° siècle. Ses ornements mutilés par les projectiles indiquent les attaques qui furent dirigées contre l'abbaye. La position de cette chapelle et celle de sa

porte sur le bord même de la rivière rappelle-t-elle le souvenir de quelque événement ancien, par exemple celui de l'arrivée des moines bretons, lesquels, selon la tradition, abordèrent en ce lieu, après avoir remonté la Loire et l'Indre, ou bien ne serait-ce simplement qu'une construction qui, bien que religieuse, aurait été destinée par les moines à établir un tribut pour le passage de l'eau?

Le nom de Saint-Gildas serait aujourd'hui tout à fait oublié de la population de Châteauroux, s'il n'était conservé à une prairie qui se trouve en face des terrasses du vieux Château-Raoul et de la préfecture, et d'où l'on a coutume, dans les fêtes publiques, de tirer un feu d'artifice. Cependant ceux qui s'occupent de l'histoire du pays trouveront, dans les terriers déposés aux archives de la préfecture, un grand nombre de traces de son existence. Outre les possessions que nous avons indiquées, on y remarquera des déclarations de maisons, jardins, etc., situés dans l'enclos de l'abbaye et dans les rues du faubourg, ainsi que d'autres propriétés.

Notons, enfin, qu'une tombe, fort endommagée, trouvée récemment en creusant les fondations d'une maison dans le faubourg de Saint-Christophe, indique, par son inscription, quoique détruite en partie, qu'elle appartenait à l'un des prieurs de l'abbaye de Saint-Gildas. Le lieu où elle a été découverte était à peu près celui qu'occupait l'église. Cette tombe, achetée par la société du musée, a été transportée dans la cour de l'hôtel-de-ville. Sur le couvercle sont

tracés la tête et le corps du religieux revêtus du capuchon et de la robe de son ordre. Tout en haut, à droite et à gauche, on remarque les figures du soleil et de la lune, et tout autour règne l'inscription latine, que nous venons de mentionner, et qui peut se traduire ainsi:

Ici repose N..., prieur du monastère de Saint-Gildas de Châteauroux, mort en l'année 1302, le troisième jour avant les nones de mai; Qu'il repose en paix!